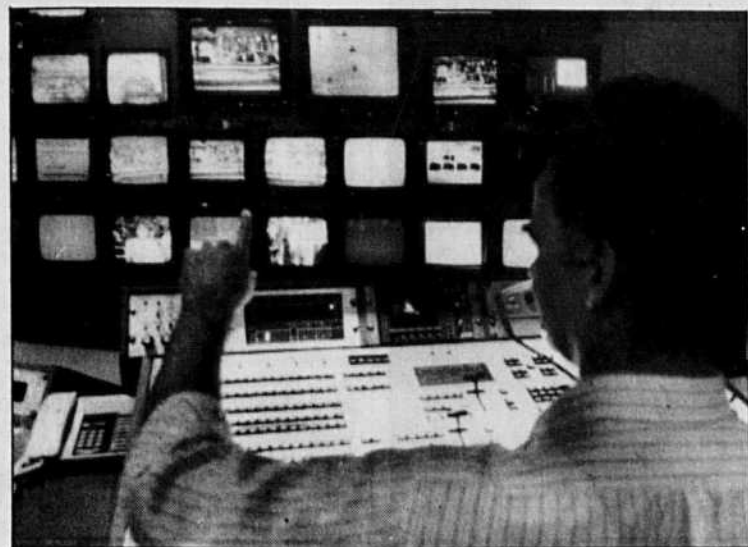


SOCIÉTÉ



Réalisateur-télé : un métier contingenté

Beaucoup sont appelés, mais peu sont élus ! Alors que la relève se fait de plus en plus présente via les départements de communications des universités ou la Course destination monde, par exemple, la moyenne d'âge des réalisateurs-télé se situe dans la cinquantaine. Coupures obligent, il n'y a plus de place pour le sang neuf ! Un reportage de Pasquale Turbide.

Page 11

Le Canada prêt à intervenir militairement en Yougoslavie

Jocelyn Coulon

LE CANADA prépare, de concert avec ses alliés occidentaux, un plan d'intervention militaire en Yougoslavie pour venir en aide à la population de Sarajevo et pour faciliter l'ouverture et l'approvisionnement des camps de prisonniers en Bosnie.

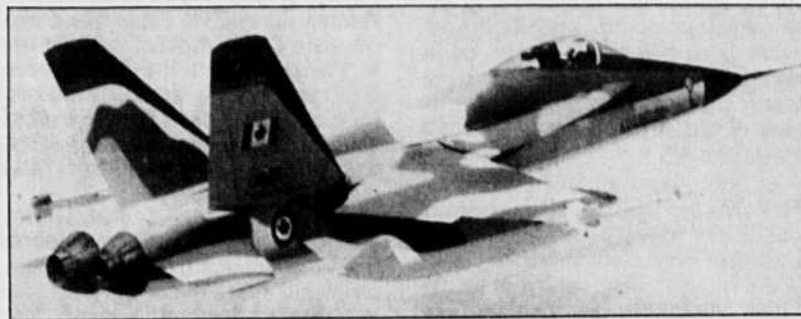
La participation canadienne pourrait prendre la forme suivante :

■ l'envoi de navires dans la mer Adriatique pour faire respecter l'embargo contre l'ex-Yougoslavie ;

■ la participation de chasseurs F-18 pour la couverture aérienne des convois humanitaires ;

■ le déploiement de militaires en Bosnie pour contrôler les armes lourdes détenues par toutes les factions.

Selon des sources diplomatiques et militaires à Ottawa, le gouvernement canadien attend que le Conseil de sécurité adopte une résolution qui autorise l'usage de la force pour « la-



Un F-18 canadien prêt à intervenir.

cheminement de l'aide humanitaire à Sarajevo et partout où elle est nécessaire en Bosnie-Herzégovine », avant de donner son feu vert à sa participation militaire. La résolution, à l'étude depuis lundi aux Nations unies, devrait être adoptée aujourd'hui ou demain.

« Nous avons identifié toutes les options militaires possibles dans cette région et le Canada y prendra part », a déclaré au DEVOIR hier un très haut fonctionnaire.

Il a souligné, que la participation canadienne se ferait en collaboration avec les États-Unis et les pays eu-

ropéens membres de l'OTAN et de l'Union de l'Europe occidentale.

Toutefois, les Occidentaux ne s'entendent pas sur l'ampleur de l'intervention militaire. Certains voudraient élargir le mandat des casques bleus actuellement déployés en Yougoslavie pour leur permettre de protéger les convois et de riposter à toutes attaques alors que d'autres soulignent la nécessité d'engager des forces de l'OTAN.

Le Canada dispose toujours de deux bases militaires en Allemagne où sont stationnées 2800 soldats et un escadron de chasseurs F-18. Officiellement, les soldats préparent leur retour au pays mais le gouvernement pourrait leur demander de rester un peu plus longtemps et d'attendre de nouvelles instructions.

La résolution des Nations unies, qui demande « à tous les États de prendre, à titre national ou à travers des organisations régionales ou des arrangements régionaux, toutes les

Voir page 4: Le Canada

La Bosnie souhaite une intervention. Page 7

Mulroney réunit les provinces à Ottawa la semaine prochaine

Chantal Hébert

de notre bureau d'Ottawa

APRÈS AVOIR expliqué à son cabinet qu'il n'a pas les appuis provinciaux suffisants pour imposer sa propre solution constitutionnelle, le premier ministre fédéral doit confirmer plus tard aujourd'hui qu'il remet dès le début de la semaine prochaine le dossier dans l'engrenage des négociations multilatérales.

Selon les plans arrêtés hier par son bureau, Brian Mulroney annoncerait en effet dès ce midi, immédiatement après en avoir discuté avec son cabinet, qu'il enclencherait de nouvelles négociations constitutionnelles avec toutes les provinces y compris le Québec et les chefs autochtones lundi ou mardi à Ottawa.

En principe, cette première séance générale depuis l'échec de

l'Accord du lac Meech en juin 1990 durera au moins deux jours, et s'ouvrirait, comme le veut la coutume, par une session télévisée.

Au besoin, tous les intéressés pourraient ensuite être reconvoqués la semaine suivante, soit à quelques jours seulement du rendez-vous qu'a pris Robert Bourassa avec son parti pour faire le point avant le début du débat référendaire au Québec, et alors que tous les autres premiers ministres ont rendez-vous à Charlottetown pour leur rencontre estivale annuelle.

Mais bien plus que l'échéancier québécois dont font actuellement peu de cas dans leurs calculs publics les stratèges fédéraux, c'est l'unité de son propre parti qui préoccupe dans l'immédiat le premier ministre.

Ce matin, Brian Mulroney devra expliquer à son cabinet que la voie d'une offre unilatérale, préconisée en

particulier par ses ministres québécois, lui est à peu près bloquée.

Il aura affaire à des auditeurs sceptiques. Dans les rangs québécois, certains, indique-t-on, ruaièrent déjà dans les brancards hier à l'idée de voir Ottawa et Québec se rasseoir à table avec les provinces et les autochtones. Pour ceux-là, l'expérience des six derniers mois de négociations et surtout l'accord intervenu le 7 juillet dernier en disent long sur le peu de volonté réelle des autres provinces de produire, dans les délais prévus, une offre acceptable pour le Québec.

Mais les deux longues séances de discussions entre premiers ministres de la dernière semaine n'ont pas permis à Brian Mulroney de trouver le feu vert à une initiative constitutionnelle crédible pilotée exclusivement par son gouvernement.

Voir page 4: Mulroney

Bourassa se donne jusqu'au 29 août

Michel Venne

de notre bureau de Québec

POUR LE gouvernement du Québec, la date butoir dans la présente ronde constitutionnelle est le 29 août.

Ce jour-là, le premier ministre Robert Bourassa doit avoir en mains des offres constitutionnelles présentables aux députés de son parti réunis en congrès spécial.

Le gouvernement a jusqu'au 9 septembre pour décider du sort du référendum prévu en octobre. Mais « la date importante, c'est le 29 août », a dit au DEVOIR le principal conseiller du premier ministre, M. Jean-Claude Rivest, hier.

La négociation multilatérale qui doit reprendre lundi ne peut durer qu'un « nombre très limité de jours », a pour sa part déclaré M. Bourassa au cours d'une entrevue à la radio de Radio-Canada, hier midi.

Les informations provenant d'Ottawa, par contre, laissent entendre que le gouvernement fédéral ne se sentait pas très lié par ces échéances rapprochées. Plusieurs observateurs de la scène politique estiment en ef-

fet que M. Bourassa est disposé à reporter le référendum prévu cet automne.

« On parle de jours, a pourtant soutenu le premier ministre. Au-delà d'un certain temps, la loi des rendements décroissants s'applique, dit-il. Au bout d'un nombre très limité de jours on sera en mesure de voir s'il y a des chances d'arriver à un résultat ou s'il faut constater l'échec. »

M. Bourassa rappelle que « la loi 150 est là », qui prévoit un référendum sur la souveraineté le 26 octobre. Il insiste sur « la profonde fatigue constitutionnelle » palpable chez les Québécois.

Pour reporter le référendum, ou même amender la loi 150 et faire porter la consultation du 26 octobre sur les offres fédérales, M. Bourassa doit d'abord convaincre son parti, réuni en congrès le 29, de le dédouaner.

Pour ce faire, le chef libéral doit se présenter devant les militants avec un projet de réforme qui réponde dans une mesure assez large aux exigences québécoises pour justifier de laisser encore une chance

au fédéralisme canadien. Sans quoi, les militants seront plutôt invités à définir « les conditions d'adhésion » du Québec à la fédération, soit un nouveau projet constitutionnel.

En admettant que des offres soient présentées, M. Bourassa doit non seulement les soumettre à son parti mais également les faire examiner par la Commission d'étude sur les offres créée par la loi 150. Cette commission, composée d'une majorité de députés libéraux fédéralistes, doit déterminer si les offres sont acceptables au Québec et si elles lient le reste du Canada.

Le premier ministre doit, enfin, consulter son conseil des ministres et convoquer l'Assemblée nationale avant le 9 septembre. En vertu de la Loi sur les consultations populaires, le gouvernement doit présenter au plus tard le 9 septembre le texte de la question qui sera posée lors du référendum du 26 octobre. S'il ne propose aucune question, il devra faire amender la loi 150 soit pour reporter la date, soit pour annuler le scrutin.

M. Bourassa a d'autre part répété hier qu'il ne pouvait pas, en somme,

Voir page 4: Bourassa

Chute des mises en chantier au Québec

Serge Truffaut

LE NOMBRE de mises en chantier effectuées au Québec au cours du mois de juillet a illustré une fois de plus l'ampleur de la crise qui sévit dans cette sphère d'activités alors qu'une diminution prononcée de 25 % était enregistrée.

Selon les données publiées hier par la Société canadienne d'hypothèques et de logement (SCHL), 29 000 unités d'habitation, en taux annuel désaisonnalisés, ont été mises en chantier en juillet, soit la baisse de 25 % sur le

niveau atteint lors du mois précédent. Par rapport au mois de juillet correspondant en 1991, ce niveau, cet inventaire de 29 000 unités traduit une chute de 13 %.

À titre comparatif, on soulignera que la SCHL a constaté une augmentation de 5 % des mises en chantier réalisées à la grandeur du pays, soit de 169 000 à 177 000 unités.

Dans son analyse des facteurs ayant accéléré le recul de la construction au Québec, Mme Kim-Anh Lam, économiste à la SCHL, souligne que la précarité qui prévaut actuellement dans le monde du travail

combinée à la croissance des faillites tant commerciales que personnelles et au taux d'occupation élevé qui singularise présentement le marché locatif de la région montréalaise ont eu un effet dévastateur sur la construction neuve.

Pour sa part, M. François Bernier, économiste au sein de l'Association provinciale des constructeurs du Québec (APCHQ), a estimé qu'en plus de cet éventail de facteurs négatifs il fallait ajouter l'introduction de la TVQ qui, en s'appliquant uniquement aux unités neuves, favori-

Voir page 4: Chute

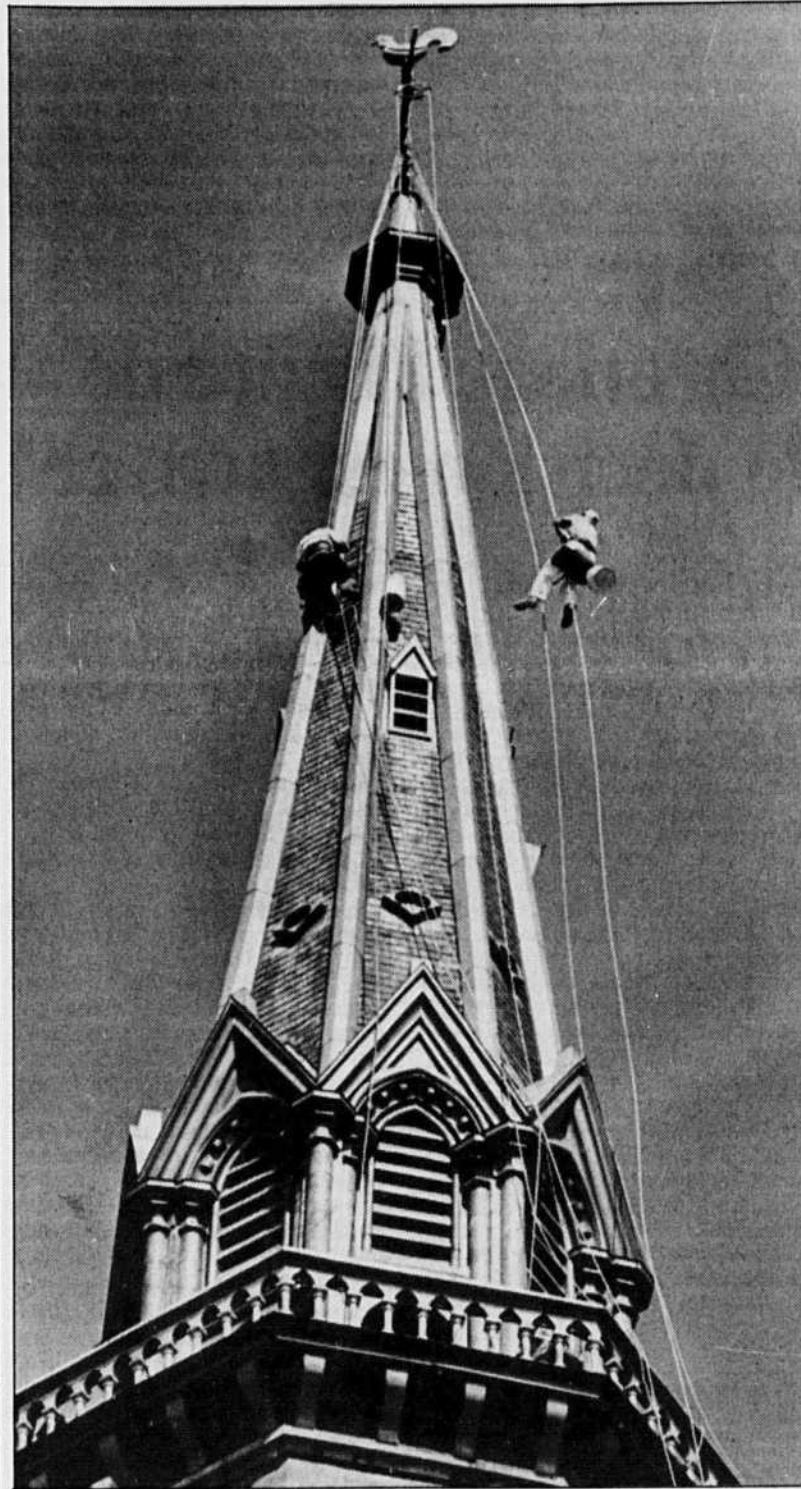


PHOTO JACQUES NADEAU

Deux ouvriers complètent, au prix d'une haute voltige angoissante, les travaux de réfection du clocher de l'ancienne église Saint-Jacques, symbole du Quartier latin et fierté de l'Université du Québec à Montréal.

Ménage de clocher

Danny Vear

RETAPÉ, restauré, le clocher de l'UQAM a hérité d'une nouvelle tête, plus solide, au cours de l'été.

Les travaux de réfection du clocher, commencés en juin, se terminent vendredi.

Ils étaient de nature à corriger les défauts du clocher, notamment de la structure en bois du sommet. « Il était trop vieux », a expliqué hier Dominique Robitaille, directrice des services des projets d'aménagement de l'UQAM.

Rue Saint-Denis, hier, plus d'un passant, les yeux au ciel, a observé deux ouvriers compléter les travaux de restauration du clocher de l'ancienne église Saint-Jacques, intégrée

au pavillon Judith-Jasmin de l'UQAM.

Suspendus à des cordes, faisant de la haute voltige, les ouvriers poursuivaient les travaux de vérification de l'étanchéité de la structure de bois.

Avec les années, les intempéries avaient abîmé le clocher. Complété en 1880, le clocher de l'ancienne église Saint-Jacques penchait dangereusement ce printemps sous le poids du coq et de la croix installés tout au sommet de la flèche de l'UQAM.

Au fil des ans, l'eau s'était infiltrée et avait endommagé la structure de bois qui soutient le coq et la croix. « Sur sept à huit pieds, le bois était pourri », a précisé Dominique Robitaille.

Voir page 4: Ménage

Un FFM revu et corrigé

Nathalie Petrowski

TELS DES naufragés qui ont bravé les éléments, dompté la tempête, gardé la tête froide et nagé jusqu'à la terre ferme sans trop avaler d'eau, manquer d'air ni se faire bouffer par les requins, Serge Losique et Danièle Cauchard, présentaient hier matin la programmation de la 16^e édition du Festival des films du monde de Montréal (FFM), avec un visage d'étonnement serein.

Étonnement parce qu'il y a quelques mois seulement suite à la publication du rapport Secor commandé par Québec et Ottawa, le FFM semblait au bord de la faillite, son directeur sur le point de se faire brutalement culbuter ou du moins ramener à l'ordre par un véritable administrateur qui allait prendre en main la destinée administrative de son festival. Les prophètes de malheur disaient même qu'à plus ou moins long terme et à défaut de changements structurels majeurs, le FFM était voué à la déconfiture avant de disparaître pour de bon de la carte cinématographique.

Que s'est-il passé pour que tout revienne dans l'ordre, que les voix de l'exaspération se taisent et que l'édition de 92 qui se déroulera du 27 août au 7 septembre, ait lieu tel que prévu sans changement de programme ni diminution de volume ? Nul ne saurait le dire. Chose certaine, les critiques formulées à l'endroit du FFM et de son incontournable directeur, ne sont pas toutes restées lettre morte. Non seulement, on a changé d'attitude au FFM mais on semble avoir fait en sorte que la programmation de 92 neutralise la grogne, confonde les sceptiques et soit à la hauteur de ses ambitions.

En compétition officielle, on retrouve ainsi des films de Claude Goretta, Mario Camus, Serguei Bodrov, Miklos Jancso, le premier film de l'actrice Liv Ullmann et le dernier film de Jacques Leduc. La liste des noms connus se poursuit dans la section hors concours avec *Les meilleures intentions* de Billie August, *palme d'or* à Cannes, *Le voleur d'enfants* de Gianni Amelio, *Les enfants du dimanche* du fils de Bergman, *Le mouton noir* de Jacques Godbout, un documentaire de Jonathan Demme, le dernier film de Satyajit Ray, mort cette année et les plus récents films de Raoul Ruiz, Alan Rudolph, Claude Sautet, Claude Lelouch et plusieurs autres.

Hier matin, le changement d'attitude au FFM était aussi visible que palpable. Accompagné de Danièle Cauchard et du directeur de marketing d'Air Canada, le commanditaire officiel, le caporal Losique comme certains l'appelaient dans l'ancien temps, ressemblait à un simple soldat revenu d'un très long combat. Parlant peu, laissant sa codirectrice annoncer les grands titres et défen-

Voir page 4: Un FFM

CAHIER SPÉCIAL

RENTRÉE CULTURELLE 1992-1993

RÉSERVATIONS PUBLICITAIRES (514) 842-9645

Date de tombée: le 21 août 1992

PARUTION
le 29 août
DANS
LE DEVOIR

- Cinéma
- Danse
- Spectacle
- Télévision
- Musique
- Arts visuels
- Vidéo
- Théâtre
- Disques
- Radio

Bourassa est devenu dangereux pour l'avenir du Québec, croit Parizeau

Dure conférence de presse pour le transfuge Richard Holden

Pierre O'Neill

LES POURPARLERS constitutionnels du lac Mousseau, un « exercice pitoyable », dont Jacques Parizeau conclut que Robert Bourassa s'est soumis au Canada anglais et qu'il est devenu « dangereux » pour l'avenir politique du Québec. « Le premier ministre du Québec est en train de s'écraser. »

Diagnostic que le président du Parti québécois a porté à l'occasion de la conférence de presse convoquée hier pour confirmer l'adhésion aux rangs souverainistes du député anglophone de Westmount, Richard Holden.

La sévérité du jugement de M. Parizeau repose sur la prétention que depuis son retour à la table constitutionnelle, M. Bourassa n'a cessé de faire des concessions : « Au lendemain de l'échec du lac Meech, il a promis qu'il ne négocierait plus jamais à 11 et c'est à 17 qu'il va maintenant négocier. Il a promis qu'il ne retournerait pas à la table sans l'assurance préalable d'obtenir la sub-

stance de Meech. Même s'il est clair qu'il n'a pas obtenu la substance de Meech, il a accepté de retourner à la table constitutionnelle. Il s'est engagé à ne pas y retourner sans avoir la garantie préalable de progrès. Il a d'abord fixé la mi-août comme échéance, qu'il a repoussée à la date limite du 9 septembre. »

Qu'en plus de toutes ces volte-face et concessions, le premier ministre du Québec se laisse tenter par le concept d'égalité des provinces au Sénat, voilà qui pour le chef du PQ dépasse l'entendement, le seuil de la compréhension. « Il lâche tout. On ne peut plus demander de se tenir debout devant le Canada anglais. Il en est incapable. »

En conséquence, M. Parizeau invite tous les Québécois, de quelque obédience politique soient-ils, à se mobiliser pour faire pression sur le gouvernement Bourassa afin de l'obliger à respecter sa propre loi 150 et tenir le référendum sur la souveraineté. À ce jour, la pétition lancée par le mouvement nationaliste a recueilli plus de 700 000 signatures.

L'essentiel de cette conférence de presse a toutefois porté sur le comment et le pourquoi de l'adhésion du député anglophone Richard Holden au Parti québécois. En vertu des statuts du parti, l'adhésion d'un député transfuge doit être soumise à l'assentiment des membres de l'association du comté qu'il représente à l'Assemblée nationale. À cette fin, un congrès de mise en nomination aura lieu le 13 septembre dans Westmount et c'est seulement une fois cette étape franchie que Richard Holden pourra officiellement intégrer les rangs du caucus parlementaire.

Flanqué du vice-président du parti, Bernard Landry, et en présence d'une dizaine de députés, le leader péquiste a salué avec emphase cette nouvelle acquisition qui lui paraît être « un geste significatif et important » susceptible de contri-

buer au rapprochement des deux communautés. Dans cette optique, il entend soumettre à la réflexion des instances du parti, les conclusions du groupe de travail que préside la députée Jeanne Blackburn sur la place de la minorité anglophone dans un Québec souverain.

Faisant écho à l'indignation que la décision de M. Holden a suscitée au sein de la communauté anglophone, les représentants des médias anglophones se sont montrés particulièrement agressifs à l'endroit du néo-péquiste de Westmount. Si bien que M. Parizeau a senti le besoin de venir à la rescousse de son nouveau protégé, qualifiant par exemple d'offensante cette question laissant entendre qu'il avait rescapé un « dead duck ».

Dans un deuxième temps, M. Holden a été amené à expliquer où se trouve la logique d'un député anglophone qui s'est fait élire en 1989 sous la bannière du Parti Égalité pour combattre la loi 178 et qui aujourd'hui joint les rangs d'un parti qui a fait adopter la loi 101. Ce à quoi M. Parizeau a répliqué qu'il était lui-même descendu dans la rue à l'époque pour protester contre la loi 178. Quant à M. Holden, il admet que ses divergences sur les dispositions relatives à l'affichage commercial demeurent intégrales et il entend faire valoir son point de vue auprès des diverses instances du parti.

Enfin, Richard Holden estime que son passage au Parti québécois n'altère en rien son statut de porte-parole parmi d'autres, de la communauté anglophone. « Je les emmerde un peu les anglophones. Mais la communauté anglophone n'est pas uniquement constituée des purs et durs du Parti Égalité. » Faisant fi de la révolte qui gronde dans Westmount, Richard Holden n'a pas l'intention de démissionner. Il souhaite porter la bannière du PQ aux prochaines élections, mais possiblement dans un comté plus accueillant.



Jacques Parizeau accueille sa nouvelle recrue, le député de... Westmount.

PHOTO JACQUES NADEAU

«Je l'admire mais il va se faire traiter de toutes sortes de noms»

Les réactions de souverainistes anglophones

Norman Delisle

de la Presse canadienne

QUÉBEC — La spectaculaire arrivée de Richard Holden au sein du Parti québécois met en lumière la difficulté que cette formation politique a toujours eue pour attirer des sympathisants en provenance de la communauté anglophone.

« Je l'admire et je trouve cela intéressant mais il va se faire traiter de toutes sortes de noms. D'ailleurs, c'est déjà commencé dans *The Gazette* », a réagi hier un des premiers candidats du Parti québécois recruté dans le milieu anglophone dès la fondation du PQ, l'avocat Paul Unterberg.

Me Unterberg a été candidat péquiste au scrutin du 29 avril 1970 dans le comté de D'Arcy-McGee, puis dans le comté de Fabre à l'élection du 29 octobre 1973. Il a été défait les deux fois. Retiré de l'action politique, il pratique le droit à Montréal.

« Richard Holden a parfaitement raison : les relations entre Québécois anglophones et francophones vont être bien meilleures après l'indépendance qu'elles ne le sont actuellement », a souligné Me Unterberg dans une entrevue.

Par exemple, au niveau linguistique, Unterberg croit que l'affichage bilingue avec prédominance du français sera bien plus facilement acceptable dans un Québec souverain que dans un Québec encore membre du Canada et perpétuellement en lutte pour sa survie. « Quand on se sent plus en sécurité, on est plus ouvert dans la question de l'affichage », a-t-il dit.

Me Unterberg croit que Richard Holden a compris les trois seules voies qui s'offraient au Québecois : la souveraineté, le statu quo et l'abandon de toute forme de nationalisme. « Il n'y a rien de pire que le statu quo. Tout le monde le rejette. Comme personne ne peut raisonnablement croire que les Québécois abandonneront toute forme de nationalisme, il ne reste plus que la souveraineté », a-t-il dit.

Dans le passé, le Parti québécois avait réussi à recruter à quelques occasions des candidats anglophones.

Deux d'entre eux, Robert Dean et David Payne, s'étaient même fait élire en 1981, mais dans les comtés de Prévost et de Vachon, à très forte majorité francophone.

Outre Paul Unterberg, le Parti québécois avait déjà recruté au scrutin de 1973 un administrateur municipal dans l'Outaouais, John R. Luck, candidat dans Papineau, ou encore David Levine, candidat dans D'Arcy-McGee lors d'une élection complémentaire en 1978 et Henry Milner dans Westmount en 1981.

Mais la conversion la plus spectaculaire d'un anglophone à la cause souverainiste avait été celle, en 1980, de l'ex-ministre des Forêts du gouvernement Bourassa, Kevin Drummond, ancien député de Westmount, qui s'était prononcé pour le Oui lors de la campagne référendaire.

« Je souhaite bonne chance à Richard », a dit M. Drummond, hier.

Même s'il se déclare encore un souverainiste convaincu, Kevin Drummond ne s'occupe plus de politique active aujourd'hui. Il consacre ses énergies au travail sur la ferme qu'il possède au sud de Montréal.

La guerre des tarifs de pilotage reprend sur le Saint-Laurent

d'après la Presse canadienne

LES PILOTES du Saint-Laurent ont accusé hier les armateurs canadiens, qui refusent depuis le printemps de payer les frais de pilotage sur le fleuve, de vouloir saboter le système de certification prévu par la loi.

Selon les Corporations des pilotes du Saint-Laurent central, du Bas Saint-Laurent et du Port de Montréal, « il s'agit de tentatives supplémentaires pour compromettre un système de pilotage qui a fait ses preuves pour la sécurité de la navigation, tout en déchargeant entre-temps sur le contribuable le coût du pilotage ».

Les pilotes indiquent qu'en raison de l'insuffisance des tarifs de pilotage payés par les armateurs canadiens, l'Administration de pilotage des Laurentides a dû refiler, pour

une deuxième année consécutive, un manque à gagner de plus de 5 millions \$ au Conseil du trésor fédéral.

Les propriétaires de navires canadiens soutiennent pour leur part que le processus de certification est injuste envers leurs pilotes, car il les oblige à utiliser les services de l'Administration de pilotage des Laurentides.

Dans le communiqué émis hier par les Corporations des pilotes, on affirme que « les armateurs canadiens désinforment le public en omettant de mentionner que les tarifs de pilotage, dans la région située entre Montréal et Les Escoumins, relevant de l'Administration de pilotage des Laurentides, sont les plus bas au Canada et inférieurs aux tarifs de pilotage exigés dans la plupart des pays du monde. »

Les Jeunes libéraux promettent des surprises

(PON) — L'ABSENCE de propositions constitutionnelles du Canada anglais ne changera rien aux plans des Jeunes libéraux, qui tiendront leur congrès tel que prévu en fin semaine à Saint-Jean-sur-le-Richelieu.

L'exécutif de la commission-jeunesse du PLQ a poursuivi ses délibérations jusque tard en soirée hier pour mettre la dernière main aux résolutions qui seront soumises aux délégués.

Même si rien n'a encore inspiré des délibérations de l'exécutif, un porte-parole des Jeunes libéraux a promis de l'action, précisant que les textes devant être débattus réservent des surprises pour les journalistes comme pour les dirigeants du PLQ.

Il y a un an, à leur congrès de Sainte-Anne-de-la-Pocatière, les Jeunes libéraux avaient suscité des remous au sein du PLQ en réclamant pour le Québec la pleine autonomie politique.

Le programme du congrès de ce week-end illustre d'ailleurs le ton de gravité qui marquera ces délibérations. Quoique la journée de samedi comporte des activités plus légères qui ne risquent pas d'avoir une influence déterminante sur l'évolution du dossier constitutionnel : un tournoi de balle molle entre les députés et les membres de la commission-jeunesse ; un quiz intitulé « Family Feud » et un party de hot-dogs. Et c'est le chef du parti, Robert Bourassa, qui prononcera dimanche le discours de clôture.

Lors du congrès spécial que le Parti libéral du Québec tiendra, le 29 août à Québec, pour évaluer les offres d'Ottawa ou redéfinir sa position constitutionnelle, les Jeunes libéraux compteront pour le tiers de la délégation.

Chrétien : l'heure de la décision est arrivée

QUÉBEC (PC) — Le chef libéral Jean Chrétien affirme que tout a été dit dans les négociations constitutionnelles publiques et qu'il appartient maintenant au gouvernement de prendre une décision.

« L'heure de la décision est arrivée », a observé hier le leader libéral dans une tournée des régions de Québec, de la Beauce et de Montmagny.

« Ce que les gens reprochent au gouvernement, c'est son incapacité de décider. À un moment donné, il faut qu'on aboutisse et c'est ce qu'il semble incapable de faire. Cela frustre énormément la population, non seulement au Québec mais partout au Canada », a ajouté M. Chrétien devant les journalistes qui l'attendaient hier matin à l'Hôtel de ville de Sainte-Foy où il venait rencontrer la mairesse Andrée Boucher.

Les prochains pourparlers qui pourraient avoir lieu la semaine prochaine à Ottawa ne s'annoncent pas faciles, selon lui. « Si c'est difficile à 10, ce ne sera peut-être pas plus facile à 17. »

Au sujet de la proposition d'un Sénat égal, M. Chrétien rappelle qu'il n'a jamais cru en cette formule. « J'ai toujours dit que l'égalité sera aux dépens de l'efficacité. »

M. Chrétien a souligné que dans l'esprit des Pères de la Confédération, le Sénat devait représenter les régions. Il serait donc favorable à cette formule-là, mais il a dit qu'il se rangerait derrière la proposition d'un Sénat égal pour chaque province si tous les premiers ministres devaient l'accepter.

Mais il affirme que le concept du Sénat égal sera difficile à vendre au Québec. Il dit avoir prévenu à ce sujet plusieurs provinces, y compris l'Alberta.

Le chef libéral s'est montré plutôt favorable à des accords politiques, commentant ainsi le « veto politique » que dit avoir obtenu Robert Bourassa au sujet de la création de nouvelles provinces. Refusant cependant de dire si, une fois au pouvoir, il respecterait l'engagement du gouvernement actuel de ne pas créer de nouvelles provinces sans le consentement du Québec, M. Chrétien s'est contenté d'affirmer qu'il y a eu de tels accords dans le passé, comme en 1982 avec la formule d'amendement.

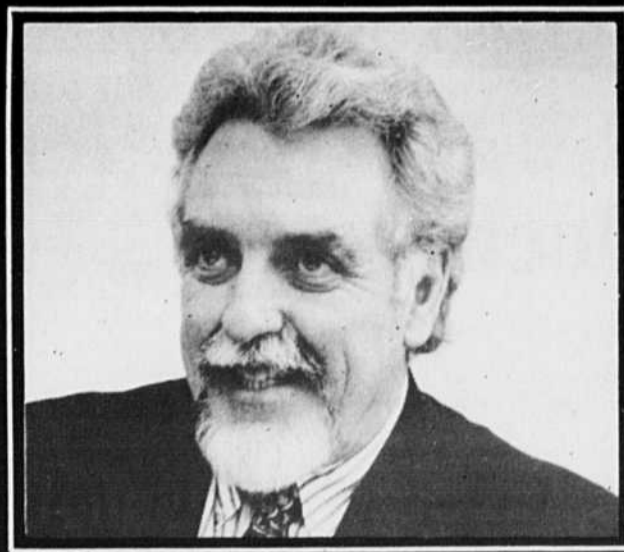
« Mais pour moi, c'est un problème qui n'est pas pour demain que la création de nouvelles provinces dans les Territoires du Nord-Ouest et du Yukon, car il n'y a pas la population ni les revenus », a-t-il conclu sur le sujet.

M. Chrétien a entrepris une tournée des municipalités pour les sensibiliser au besoin urgent de créer des emplois. « Elles sont bien placées pour relancer rapidement la création d'emplois car elles ont plein de dossiers qui pourraient aboutir si elles avaient l'appui financier des deux gouvernements. »

Le programme de son parti prévoit justement que les municipalités contribueraient pour un tiers avec les deux autres paliers de gouvernement pour créer des emplois dans leurs milieux.

« C'est très intéressant de rencontrer les maires parce qu'avec eux, on ne parle pas de Constitution », lance-t-il.

Hier, après une visite à Sainte-Foy, M. Chrétien est allé rencontrer les maires de Sainte-Marie-de-Beauce et de Montmagny.



VOIR MONTRÉAL

Montréal célèbre ses 350 ans.

Redécouvrez l'histoire de l'architecture

et de l'urbanisme montréalais

avec Jean-Claude Marsan,

chaque semaine dans LE DEVOIR,

pendant toute la durée des festivités.

Prenez donc rendez-vous tous les lundis,

avec Jean-Claude Marsan et LE DEVOIR

Approbation du CPQ, condamnation du MNQ

d'après la Presse canadienne

« LE CONSEIL des ministres du gouvernement du Québec doit donner plein mandat au premier ministre Bourassa d'aller tenter de négocier avec ses homologues canadiens la meilleure entente constitutionnelle possible, dans le respect des attentes du gouvernement actuel dans ce dossier », a indiqué hier Ghislain Dufour, président du Conseil du

trou du Québec.

« Il s'agit là d'une décision responsable, soucieuse des meilleurs intérêts économiques des Québécois et souhaitée, croyons-nous, par la majorité des Québécois, en tout cas, la très grande majorité des gens d'affaires », a-t-il poursuivi.

Pour M. Dufour, la majorité des premiers ministres des autres provinces ont publiquement manifesté

« assez d'ouverture à l'égard du Québec pour que Robert Bourassa ne se sente pas piégé et aille y défendre ses intérêts ».

« S'abstenir pourrait être une erreur extrêmement coûteuse pour l'avenir des Québécois et M. Bourassa doit à cet égard avoir la confiance absolue de son équipe », a conclu le président du CPQ.

Par ailleurs, Le Mouvement national des Québécois a réagi bien différemment. « Il faut que des voix se fassent entendre à l'intérieur du Parti libéral pour empêcher Robert Bourassa d'entraîner le Québec avec lui dans sa chute », a affirmé hier le président du Mouvement national des Québécois, Sylvain Simard.

« Usant de demi-vérités, d'omissions stratégiques et d'euphémismes, le premier ministre tente de faire

Le pouvoir autochtone : hésitations, ultimatum et salissage

Maurice Girard

de la Presse canadienne

OTTAWA — La création d'un troisième niveau de gouvernement au pays — le pouvoir autochtone — provoque de vives réactions de part et d'autre du débat national sur le projet de réforme de la Constitution.

À la veille de la rencontre du cabinet fédéral pour établir l'échéancier constitutionnel, le président du Conseil national des autochtones, M. Ron George, a dénoncé hier avec rare vigueur les tentatives de modification du volet autochtone de l'entente du 7 juillet tandis qu'un de ses défenseurs, le premier ministre Roy Romanow de la Saskatchewan, recommandait une nouvelle réflexion sur les répercussions de la mise en oeuvre d'un troisième niveau de gouvernement au pays.

Entre-temps, un écrivain du Canada anglais dénonçait le Québec dans le *Globe and Mail*, « une nation qui n'est pas seulement virtuellement morte mais qui n'a jamais vu le jour » et qui, selon lui, pratiquerait à l'endroit des Amérindiens une politique s'apparentant au racisme du régime blanc d'Afrique du Sud, affirme M. Ronald Wright, auteur de *New World* (le Nouveau monde).

Mais le président du Conseil autochtone n'a pas craint en conférence de presse de retourner cette attaque contre l'ensemble des leaders politiques du pays, qu'il accuse de pratiquer « l'apartheid » contre les quelque 750 000 Amérindiens sans statut du pays, ceux qui ne vivent pas sur les réserves, en leur refusant d'être inclus dans la mise en oeuvre du droit inhérent à l'autonomie gouvernementale.

« On exclut les trois quarts des Indiens du pays et on leur dit que l'autonomie gouvernementale ne s'appliquera pas dans leur cas. Cela après leur avoir soutiré leurs terres, c'est de l'apartheid ! », a soutenu M. George en annonçant qu'il n'y aura plus de « compromis » de la part des leaders autochtones.

Ce dont n'est pas convaincu le premier ministre Romanow, pourtant un des défenseurs des premières nations. « Il s'agit d'un concept qui mérite explication. Les gens ne comprennent pas tout à fait ce que nous faisons. (...) Nous devons discuter parce qu'il y a beaucoup de craintes. Il s'agit d'un autre niveau de gouvernement : fédéral, provincial, auquel s'ajouterait un troisième niveau, l'autochtone. »

« C'est une nouvelle idée radicale et de nouvelles discussions sont nécessaires pour nous aider à contourner cette difficulté. Il n'y a pas de doute que certaines délégations (provinciales) vont chercher une atténuation ou un changement du libellé actuel de l'autonomie gouvernementale », a déclaré M. Romanow à *NewsWorld*.

Pendant ce temps dans la presse de Toronto, l'auteur Ronald Wright fournissait une intéressante interprétation de l'histoire du Québec, conquis par les Anglais lors de la Bataille des plaines d'Abraham, à Québec, en 1759-1760 :

« Sur le terrain comme sur papier aujourd'hui, la souveraineté française sur ce qu'on appelle maintenant le Canada a été abolie. La nation du Québec n'est pas seulement virtuellement morte, elle n'a jamais existé; elle n'a jamais eu d'existence sauf comme une extension de la France impériale. Certes, il existe une ethnie québécoise aujourd'hui, mais elle ne repose sur aucun fondement légal à la revendication du statut de nation », écrit M. Wright.

Plus loin, il fournit cette appréciation du nationalisme québécois : « Le nationalisme québécois territorial et sanguin possède un dangereux cousin de l'autre côté de la planète. Où peut-on trouver l'exemple d'un envahisseur européen qui s'installe sur un continent, formant une sorte de tribu blanche, mais dont les membres ne sont pas des colons mais se prétendent victimes du colonialisme et où les véritables Amérindiens, les véritables victimes, ne comptent pour pratiquement rien ? En Afrique du Sud évidemment... »

M. Wright termine sa réflexion en recommandant au gouvernement fédéral d'avertir clairement le Québec qu'il perdra la partie nordique de son territoire s'il se sépare. Une partie du Grand Nord québécois, dont la baie James, a été cédée au Québec par le gouvernement fédéral en 1912.

Venez faire le tour du monde sur la patinoire de coin. Entre deux coups de patins, on s'y raconte les derniers potins.

PARTICIPATION À vous de jouer.

Les langues autochtones se portent mieux au Québec que partout ailleurs au Canada

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — La survie des langues autochtones est précaire au Canada, mais c'est au Québec que ces langues se maintiennent le mieux. Voilà une constatation relevée dans un document intitulé *Les langues autochtones du Québec*. Le document, publié par le Conseil de la langue française du Québec et placé sous la direction de Jacques Maurais, a été lancé hier à l'Université Laval dans le cadre du 15e Congrès international des linguistes. Selon les données compilées, seulement 33 900 des 80 400 élèves autochtones dans les écoles au Canada reçoivent leur enseignement dans leur langue. Il ne s'agit que de 42 % des élèves recensés. Mais au Québec, 8250 des 10 700

élèves autochtones, soit 77 %, reçoivent un enseignement dans une des neuf langues autochtones. À titre de comparaison, la proportion des Amérindiens qui reçoivent leur instruction dans leur langue est de 29 % en Colombie-Britannique, 47 % en Ontario, 37 % dans les Prairies et 26 % dans les Maritimes. Rappelons qu'une résolution adoptée par l'Assemblée nationale du Québec en 1985 reconnaît aux autochtones québécois le droit à leur culture et à leur langue. Ce droit est également reconnu dans la Charte de la langue française, soit la loi 101 votée par l'Assemblée nationale en 1977. Il y a au Québec 48 600 autochtones, dont 57 % connaissent au moins l'anglais comme autre langue et 25 % le français. On a établi à 18 % le nombre d'autochtones qui ne connaissent

ni le français ni l'anglais. L'étude révèle également que le cri est la langue autochtone la plus parlée au Québec, soit par 10 800 personnes. Suivent dans l'ordre le montagnais (5900 personnes) et l'inuktitut, c'est-à-dire la langue des Inuit (5600 personnes). Une langue autochtone, le huron, n'est plus parlée par personne depuis environ 75 ans. Deux linguistes, Jean-Claude Corbeil et Lynn Drapeau, proposent un plan en cinq points pour la survie au Québec des langues autochtones menacées de disparition. Ce plan comprend des mesures pour faciliter l'utilisation des langues autochtones dans la vie privée des familles et des communautés, consolider l'utilisation de la langue dans la vie publique communautaire, favoriser la transmission de la langue par l'école, conquérir de nouveaux do-

maines d'utilisation de la langue et officialiser certaines langues autochtones par une loi ou dans la Constitution. La disparition progressive des langues autochtones est un phénomène mondial, constate pour sa part le linguiste William F. Mackey, en citant le cas de l'Australie où subsistent seulement 50 des 200 langues autochtones parlées à l'arrivée des Occidentaux et le cas du Brésil qui ne conserve que 200 des 1000 langues parlées au début du XIXe siècle. « Mais lorsqu'une langue meurt, un peuple meurt aussi. Chaque langue qui est perdue diminue la richesse sémantique de notre patrimoine culturel, conclut le professeur Mackey. La langue d'un peuple est le fruit d'un travail collectif et cumulatif, l'oeuvre monumentale de générations innombrables. »

Poursuite de 3,5 millions \$ intentée contre la STCUM

Guy Tallefer

LA SOCIÉTÉ de transport de la CUM fait l'objet en Cour supérieure d'une poursuite de 3,5 millions \$ intentée par l'entreprise montréalaise Archi-Plus Immobilier, qui se prétend victime de la « mauvaise foi » de la STCUM dans une affaire immobilière qui remonte à 1986. L'affaire, qui met également en cause l'administration municipale, a fait surface hier à la réunion du conseil municipal, alors que Michel Benoit, conseiller du Parti civique, a réclamé des comptes au maire Jean Doré qui, loin de lui en rendre, l'a plutôt invité à retourner faire ses devoirs.

Le maire Doré et le président du conseil d'administration de la STCUM, Robert Perreault, qui s'affrontent par les temps qui courent au sujet de l'orientation politique de l'administration du RCM, ont d'ailleurs fait front commun sur ce dossier au conseil municipal. Selon M. Perreault, la Ville n'a jamais agi dans ce dossier que dans l'intérêt des contribuables montréalais.

Archi-Plus, qui dit s'être fait berné à plusieurs reprises par la Ville et la STCUM, n'y va pas de main morte dans sa poursuite déposée le 15 juillet dernier. L'entreprise affirme notamment avoir été « victime d'un complot éhonté orchestré par la STCUM ». Complot qui, dit-elle, constitue un « déni de justice naturelle grave et un abus de pouvoir ».

En août 1986, sous l'ancienne administration Drapeau, Archi-Plus fait l'acquisition sur l'avenue des Pins d'un terrain qui appartient à la Ville et sur lequel l'entreprise se propose de développer un projet immobilier haut de gamme comprenant la construction de neuf maisons à 750 000 \$ pièce. Arrive l'automne 1986 et la prise du pouvoir par le RCM, qui décide de bloquer la réalisation du projet immobilier sous prétexte qu'il porte atteinte à l'intégrité du Mont-Royal.

En guise de compensation, la Ville offre à l'entrepreneur un terrain situé dans le nord de Montréal, aux abords du parc Ahuntsic. Mais le projet tombe à l'eau devant l'opposition des citoyens du quartier. Archi-Plus croyait que la question allait être enfin réglée quand l'ad-

ministration Doré lui offrit, en mars 1990, un autre terrain situé à proximité de la station de métro Champ-de-Mars, à la frontière du centre-ville et du Vieux-Montréal. La transaction, souligne la firme immobilière, a même fait l'objet d'une entente de principe le 14 mai 1990.

Quelques jours plus tard, autre pépin : Archi-Plus apprend qu'une grande partie du terrain appartient, non pas à la Ville, mais à la STCUM. Sur ce, s'ouvrent de complexes discussions afin d'évaluer la possibilité que la Ville fasse l'acquisition de la parcelle de terrain appartenant à la STCUM. Est également évaluée l'éventualité qu'Archi-Plus soit invitée à participer à un appel d'offres sur invitation en vue de la construction sur le terrain convoité, d'un nouveau siège social pour la STCUM.

Près de deux ans plus tard, l'imbricatio demeure entier. Archi-Plus qui n'a toujours pas pris possession du terrain, accuse la Ville de n'avoir pas respecté l'entente du 14 mai 1990 et la STCUM de lui avoir tendu un traquenard, sous forme « d'appel d'offres bidon », pour faire grimper la valeur de la parcelle de terrain que la société s'était engagée à vendre, et l'entreprise à acheter, « à sa juste valeur marchande ».

L'appel d'offres était bidon, soutient l'accusation, puisque M. Perreault informait Archi-Plus, le 7 avril 1991, que le conseil d'administration de la STCUM n'avait jamais donné l'autorisation à la direction de la société de procéder à un appel d'offres dans le dossier de la relocalisation du siège social.

Invoquant la mauvaise foi de la STCUM, Archi-Plus demande à la Cour supérieure de lui accorder une injonction interlocutoire permanente pour empêcher la société de vendre la parcelle de terrain à un tiers pendant la durée des procédures judiciaires.

En dommages, l'entreprise réclame 1 million \$ à la STCUM pour les délais causés par les « malversations » de la société, malversations, dit Archi-Plus, qui lui auraient fait rater plusieurs occasions d'affaires. Un million et demi de dollars lui est en outre demandé en dédommagement des frais encourus pour répondre à son appel d'offres. Enfin, un autre million est réclamé pour « troubles divers et inconvénients ».

Montréal songe à limiter la gratuité des spectacles aux Maisons de la culture

Danny Vear

BIEN DES familiers des Maisons de la culture pourraient devoir payer entre 8 \$ et 12 \$ pour assister aux spectacles qui s'y déroulent gratuitement depuis la fondation de ces lieux privilégiés de diffusion de la culture québécoise en 1981. « Telle est l'une des propositions de l'administration Doré, contenue dans son « énoncé d'orientation des Maisons de la culture », document fort attendu, qui fera l'objet d'une consultation publique cet automne. Cette mesure toucherait principalement les non-Montréalais, qui constituent 10 % de la clientèle des treize Maisons de la culture.

Mais, s'ils ne détiennent pas leur carte Accès-Montréal, les Montréalais pourraient subir le même sort. En effet, Montréal aimerait réserver la gratuité des activités de ses Maisons de la culture aux seuls détenteurs de la carte Accès-Montréal. « Près de 70 000 Montréalais détiennent cette carte à la fin de 1991 », s'est défendu hier Joseph Biello, conseiller de Villeray et responsable du dossier des Maisons de la culture à l'Hôtel de ville de Montréal.

Mais ce chiffre demeure très limité, compte tenu de l'ensemble de la population montréalaise. Pour lui, les non-résidents doivent simplement payer les services pour lesquels ils ne déboursent pas de ta-

xes. « C'est une question de principe. On doit privilégier les gens de Montréal », a-t-il affirmé.

Selon le document, intitulé *Un choix d'accessibilité*, la majorité des revenus des guichets serviraient à couvrir les frais de gestion d'une billetterie.

Pour le conseiller Joseph Biello, ces revenus pourraient servir à pallier aux investissements énormes de la Ville dans les Maisons de la culture « qui ne sont pas supportées par Québec ». Il n'a cependant pu préciser quel était le montant que Montréal comptait gagner avec la vente de billets.

Quoi qu'il en soit, les Maisons de la

culture ont présenté 584 spectacles en 1991 et attiré quelque 5 % de tous les spectateurs de Montréal.

Avec son document de consultation, Montréal prépare la deuxième phase de développement des Maisons de la culture.

Le document présente trois scénarios. La Ville ne cache pas qu'elle privilégie le troisième d'entre eux, celui dit de l'approche-client.

En vertu de cette approche, « lieux de promotion, d'éducation, d'animation, de communication et de diffusion culturelle chacune dans leur quartier », les Maisons de la culture doivent être « accessibles » à la clientèle qu'elles desservent.

Le document compte douze recommandations. Il ne prévoit pas « à moyen terme » la construction de nouvelles Maisons de la culture. Il prévoit également poursuivre « la collaboration avec le milieu culturel montréalais dans le respect de l'orientation retenue tout en servant de banc d'essai aux artistes et aux produits en émergence ».

« C'est un document réfléchi, suffisamment large pour permettre la consultation publique. Ce n'est pas la bible. On peut le modifier », a lancé Monsieur Biello.

Cet automne, la Commission de la culture et du développement communautaire étudiera le document. Après consultation, elle a pour mandat d'émettre des recommandations sur l'énoncé d'orientation.

Le document ne manquera pas de susciter de vifs débats, s'attend M. Biello.

L'an dernier, Montréal avait décréé une coupure de 30 % des budgets de fonctionnement des Maisons de la culture prétextant la tenue des fêtes du 350e anniversaire de Montréal.



Depuis dix ans, les Maisons de la culture sont un lieu de diffusion privilégié des productions québécoises, reconnaît Montréal dans son énoncé d'orientation des Maisons de la culture, *Un choix d'accessibilité*.

Possible recours collectif contre le virage allemand d'Air Canada

Norman Delisle
de la Presse canadienne

QUÉBEC — Un avocat spécialisé dans le droit aérien, Me Paul Unterberg, analyse actuellement la possibilité d'intenter un recours collectif contre Air Canada pour avoir remplacé le français par l'allemand comme deuxième langue à bord de certains de ses vols.

« On va regarder les lois pour vérifier si cette compagnie aérienne a une obligation d'utiliser les deux langues officielles du Canada à bord de ses vols », a déclaré à la Presse canadienne hier Me Unterberg.

Au début d'août, Air Canada confirmait que c'est l'allemand et non plus le français qui sera désormais utilisé avec l'anglais comme langue dans les appareils qui relient le Canada et l'Allemagne.

Me Unterberg a expliqué que déjà deux ou trois clients québécois d'Air Canada s'étaient plaints à lui de cette nouvelle politique du transporteur national canadien. Un recours

collectif pourrait couvrir l'ensemble des citoyens du Québec utilisant un vol d'Air Canada en direction de l'Allemagne.

« Je trouve cela aberrant. Les Québécois font encore partie officiellement du Canada et à ce titre, ils ont droit à voir leur langue respectée au même titre que l'anglais sur les vols d'Air Canada », a dit Me Unterberg.

Me Unterberg est membre du bureau montréalais d'avocats Unterberg, Labelle, Lebeau et Associés, un des rares bureaux québécois spécialisés dans le droit aérien et le droit des transports.

Selon Air Canada, l'équipement technique installé à bord des avions ne permet que l'usage de deux langues. Or, la compagnie aérienne prétend devoir faire face à la concurrence de sa rivale allemande Lufthansa qui, elle, offre des services en langue allemande.

Par ailleurs, l'Association des gens de l'air du Québec soutient que cette initiative d'Air Canada contrevient à la Loi sur les langues officielles du

Canada.

« En plus de bafouer une loi du Parlement canadien, Air Canada, qui se dit un transporteur national, démontre une fois de plus son mépris pour sa clientèle francophone », affirme dans un communiqué le président de l'Association des gens de l'air, Gaston Audy. Le quart de la population canadienne est de langue française, rappelle-t-il.

M. Audy a noté que la société Air Canada invoque des contraintes techniques pour l'utilisation de seulement deux langues tandis que les transporteurs aériens européens réussissent à utiliser trois ou quatre langues pour servir leurs clients.

L'Association invite la clientèle francophone d'Air Canada à faire valoir ses réactions auprès du gouvernement fédéral et du président d'Air Canada, Hollis Harris.

L'Association des gens de l'air du Québec s'était rendue célèbre en 1976 en luttant pour l'utilisation du français, conjointement avec l'anglais, dans les services aériens au Québec.

Trois milliards de chapeaux et... un trou

(PC) — Selon The Hat Institute of America, il s'est vendu environ trois milliards de chapeaux d'homme aux États-Unis en 1991, comparé à deux milliards en 1989 et à un milliard en 1980.

Au Canada, on a noté le même phénomène. « Nos détaillants rapportent que les ventes ont doublé depuis l'année dernière », a fait savoir le Montréalais Leon Schwartz, président de Canadian Hat Manufacturing, le plus ancien et le plus important chapelier du pays. « Il est évident que le trou dans la couche d'ozone nous a aidés », a-t-il souligné.

Il semble en effet que le plus grand facteur de l'augmentation des ventes de coiffures soit la diminution de la couche d'ozone. Plusieurs médias font d'ailleurs part de l'indice UVB (ultraviolet B) pour mettre leurs lecteurs, auditeurs ou spectateurs en garde contre une exposition trop prolongée au soleil.

Les professeurs de cégeps se voient comme boucs émissaires

Caroline Montpetit

LA FÉDÉRATION autonome du collégial (FAC) s'est insurgée cette semaine contre la proposition qui doit être présentée au congrès de l'âge jeunesse du Parti libéral, suggérant l'abolition de la sécurité d'emploi des professeurs de cégeps.

Dans un communiqué rendu public hier, la FAC déplore que les professeurs de cégeps soient érigés, par la commission jeunesse « en boucs émissaires devant les difficultés de financement » du réseau collégial.

Dans son édition de samedi dernier, LE DEVOIR annonçait que les Jeunes libéraux s'apprêtaient à discuter abondamment de la réforme scolaire et de l'avenir des cégeps au cours de leur prochain congrès.

Prénant comme cheval de bataille l'abolition de la sécurité d'emploi, la commission jeunesse avançait notamment que 10 % de la masse salariale des cégeps était présentement mobilisée par les professeurs en disponibilité.

La commission mettait en opposition cette réalité à la menace constante des hausses de frais de scolarité, ainsi qu'à la discrimination dans l'embauche faite aux jeunes professeurs.

Or, rétorque la FAC, seulement 150 professeurs de cégeps sont présentement en disponibilité sur un réseau de 10 000 enseignants.

Si ces professeurs, poursuit le président du syndicat d'enseignants, M. Michel Duffy, reçoivent effectivement l'équivalent de 80 % de leur salaire, ils travaillent tous à l'enseignement régulier et complètent leurs tâches à 100 %, soit en travaillant à l'éducation des adultes, soit en remplaçant des collègues, soit à des projets

de recherche. M. Duffy s'inquiète particulièrement de la diffusion d'une telle idée à l'aube de la commission parlementaire portant sur l'ensemble de l'avenir des cégeps.

« Présenter la question de cette façon fausse complètement le débat sur le financement de l'enseignement collégial, qui a subi des coupures des plus importantes au cours des dernières années », a dit M. Duffy.

Selon la FAC, l'abolition de la sécurité d'emploi des professeurs compromettrait la stabilité de l'enseignement, ainsi que la culture véhiculée dans les organismes collégiaux.

« Il y a beaucoup de préjugés à l'égard des professeurs de cégeps. Ceux qui veulent qu'ils aient de longues vacances, par exemple. Les professeurs de cégeps ont deux mois de vacances par année comme les professeurs du secondaire. Le congé est particulièrement long aux Fêtes parce que les sessions sont terminées, mais nous ne nous opposons pas à ce que la session commence plus tôt en janvier. »

M. Duffy souligne d'autre part que la longueur des sessions des professeurs d'universités est de dix semaines, alors qu'elle est de quinze semaines pour les professeurs de cégeps.

La FAC estime également que l'ort associée à tort mise en disponibilité et vieilles personnes.

« La moyenne d'âge générale des professeurs de cégeps est de 48 ans, et la moyenne d'ancienneté est d'environ 15 ans. Par ailleurs, certains professeurs à statut précaire ont eux-mêmes 15 ans d'ancienneté. Ce qui prouve que l'on associe à tort sécurité d'emploi et vieillesse du corps professoral », conclut-il.

STCUM et commerçants de l'avenue du Parc : concertation impossible ?

Roland-Yves Carignan

APRÈS PLUSIEURS semaines de disputes, la Société de transport de la Communauté urbaine de Montréal (STCUM) et le Regroupement des commerçants de l'avenue du Parc ont finalement décidé de s'asseoir à une même table, dite « de concertation », pour discuter des problèmes liés à l'implantation d'une voie réservée pour autobus sur cette artère commerciale.

C'est lors d'une première rencontre d'une heure et demie entre les dirigeants des deux groupes, hier matin, que les parties ont convenu de mettre sur pied un comité consultatif

pour se pencher, dès cette semaine, sur les problèmes inhérents à la voie réservée, et pour y trouver des solutions.

Mais la concertation véritable sera difficile à atteindre : « Pas question de revenir en arrière avec ce projet, la voie réservée sera fonctionnelle dès le 8 septembre », affirme tout de go le président de la STCUM, Robert Perreault, au sortir de la rencontre d'hier. Il se dit prêt à étudier les problèmes des commerçants, qui se plaignent d'un éventuel manque d'accessibilité à leurs commerces de la part des automobilistes — la voie réservée prendra la place d'une allée de stationnement aux heures de pointe —, mais tout ce qui

concerne directement la voie n'est pas négociable, affirme-t-il.

Les commerçants, de leur côté, préparent une manifestation pour la semaine prochaine mais attendent quand même la première rencontre officielle, au cas où... « Mais pour être franc, on ne s'attend pas à grand-chose », admet le porte-parole des commerçants, Michel Bélanger.

D'ici là, les commerçants ont bien l'intention d'obtenir réponses à leurs nombreuses questions lors de l'assemblée publique du Conseil d'administration de la STCUM, ce soir à Dorval. Ils y déposeront en outre une requête demandant tout simplement de surseoir au projet.

SUITES DE LA PREMIÈRE PAGE

◆ Le Canada

mesures nécessaires», ce qui signifie la force, reste vague sur les moyens à utiliser pour escorter les convois humanitaires et acheminer l'aide aux camps de prisonniers.

Toutefois tant à Ottawa, qu'à New York et Washington, on souligne que des forces aériennes et navales seraient utilisées pour faire appliquer la résolution.

Hier à Washington, le général américain Barry McCaffrey, a déclaré devant la Commission des forces armées du Sénat américain, que son pays n'avait pas reçu de demande d'aide pour un engagement terrestre. « Nous visons à l'emploi de la puissance aérienne et navale », a-t-il dit. La Grande-Bretagne et la France ont aussi écarté l'option terrestre.

Reste l'utilisation d'avions et de navires pour venir en aide à la Bosnie.

Dès que la résolution des Nations unies sera adoptée, il incombera aux organisations régionales (OTAN, UEO et CSCE) de planifier la division du travail entre pays participants à l'opération militaire. Hier, l'état-major militaire de l'OTAN a commencé des consultations avec les 16 pays membres pour savoir quelle serait la contribution de chacun. Vendredi, les ambassadeurs des 16 pays devraient se réunir pour examiner les premiers plans dressés par leurs stratèges.

L'OTAN devrait aussi entamer des consultations avec les neuf pays membres de l'Union de l'Europe occidentale, l'organisme qui a compétence sur les questions de défense européenne.

De plus, jeudi et vendredi un comité de hauts fonctionnaires de la Conférence sur la sécurité et la coopération (CSCE) doit se réunir à Prague pour étudier une demande d'aide de l'ONU dans le but de superviser les armes lourdes en Bosnie-Herzégovine.

La semaine dernière, le secrétaire général de l'ONU M. Boutros Boutros-Ghali, a demandé à la CSCE de jouer un rôle de « coordinateur dans le processus de contrôle des armes lourdes ». Les Nations unies étant débordées, la CSCE devrait autoriser l'envoi de plus de 1000 observateurs militaires qui se déploieront dans l'ensemble de la Bosnie pour surveiller l'utilisation des armes lourdes par toutes les factions. Le Canada participera à cette mission.

L'escorte des convois humanitaires sera une opération extrêmement difficile. Un des problèmes tient à

l'ampleur des moyens requis pour protéger les convois destinés à Sarajevo. La capitale de la Bosnie-Herzégovine est à plus de 120 km à vol d'oiseau de la côte, et encaissée dans un cirque de montagnes.

Des experts militaires tablent sur plusieurs dizaines de milliers d'hommes, en fonction des scénarios possibles et des risques d'escalade. 10 000 suffiraient à contrôler l'aéroport de Sarajevo, mais il en faudrait plus de 100 000 pour protéger des couloirs terrestres sous la menace de l'artillerie serbe. En règle générale, pour chaque soldat présent sur le terrain, trois autres doivent assurer le soutien opérationnel et logistique (transport, communications, approvisionnement).

Tout indique que dans un premier temps les convois humanitaires bénéficieront d'une couverture aérienne et de la protection d'un très petit contingent terrestre. Si les convois étaient attaqués, un plus gros contingent terrestre pourrait être dépêché et les avions pourraient être autorisés à frapper les positions militaires serbes ou autrés.

Une autre option à l'étude est de renforcer la surveillance navale dans l'Adriatique. Huit bâtiments de guerre de l'OTAN — ainsi que des navires de l'UEO — tentent de repérer les bateaux qui violent l'embargo contre la Serbie, sans toutefois pouvoir les stopper ni inspecter leurs soutes. Le Canada pourrait joindre les flottes alliées en dépêchant un ou deux navires.

Depuis le début de cette opération le 16 juillet, 1900 navires ont été interrogés par radio, selon un officier allié. Mais 45 ont refusé de répondre et un seul a reconnu se diriger vers un port de l'ex-Yougoslavie.

À Ottawa on prend bien soin de souligner qu'il reste encore une chance pour la diplomatie d'amener les différentes factions à s'entendre pour adopter et respecter un cessez-le-feu.

« Intervention nécessaire mais pas nécessairement une intervention, dit un haut fonctionnaire. La résolution et les informations sur la planification d'une intervention pourraient bien être suffisantes pour dissuader les belligérants de poursuivre leurs combats. »

Mais, ajoute-t-il, si les combats s'intensifient et qu'il est impossible de venir en aide aux prisonniers dans les camps de Bosnie alors les puissances occidentales et les membres des Nations unies devront prendre leurs responsabilités et faire respecter l'autorité de l'organisation.

Avant de s'engager à fond dans une intervention militaire, le Canada doit aussi s'assurer que ses 1200 soldats, qui sont actuellement déployés en Croatie dans le cadre de la Force de protection des Nations unies (FORPRONU), ne seront pas menacés par des attaques.

Certains font valoir que les irréguliers serbes qui occupent la région de Durovar, en Croatie, pourraient bien s'en prendre aux troupes des Nations unies, mal armées, dès que l'ONU autoriserait l'usage de la force.

Hier à Washington, le major-général Lewis MacKenzie, qui a commandé pendant cinq mois la force de l'ONU à Sarajevo, a estimé qu'une escorte militaire serait un premier pas vers un enlèvement dans la guerre civile en Bosnie.

« Si vous prenez la route escortant un convoi avec une couverture aérienne (...), vous faites le premier pas vers un enlèvement dans les Balkans », a déclaré le général au cours d'une déposition devant la Commission des forces armées du Sénat américain. « Il n'est pas possible qu'une intervention aboutisse à autre chose qu'une escalade des combats et à plus de morts », a-t-il dit.

« Il n'y a pas de solution militaire en Bosnie », a poursuivi l'ancien commandant de la FORPRONU à Sarajevo.

◆ Bourassa

refuser de participer aux négociations avec ceux qui resteront des partenaires du Québec quoi qu'il arrive. Bien qu'il admette que les discussions à 17 (Ottawa, les dix provinces, les deux territoires et quatre représentants autochtones) risquent de rendre « le processus lourd », il ne voit pas comment l'éviter.

Le premier ministre fait remarquer que s'il avait demandé l'exclusion des autochtones de la table, par exemple, son attitude aurait pu envenimer les relations entre Québec et les groupes amérindiens avec lesquels il négocie sur d'autres questions, dont le développement hydro-électrique de la baie James. En outre, dit-il, « je ne vois pas comment le Québec peut dire : je suis prêt (à négocier), mais je n'accepte que si on exclut les autochtones, alors qu'on sait qu'on devra discuter (de l'auto-

nomie gouvernementale) des autochtones ».

Ni M. Bourassa, ni les membres de son entourage, n'ont voulu révéler hier les éléments concrets de discussion qui ont motivé son retour à la table multilatérale. On répète que diverses propositions de réforme du Sénat faites par les autres provinces ont rassuré le premier ministre sur les chances d'en arriver à une entente sur autre chose que la formule de Sénat égal convenue le 7 juillet.

Il y aurait eu à la table « un mouvement dans la direction » d'un Sénat équitable (plutôt qu'égal), a-t-on expliqué, sans donner plus de détails sur les formules suggérées. Il semble toutefois que celle avancée du premier ministre du Nouveau-Brunswick, M. Frank McKenna, ne plaise guère au Québec. M. McKenna proposait que l'on accorde au Québec et à l'Ontario un nombre supérieur de députés aux Communes pour compenser la diminution de leur poids au Sénat.

Cette solution « pose problème », affirme le conseiller de M. Bourassa, M. Jean-Claude Rivest. Ce dernier explique que le Québec désire assurer sa représentation conforme à son poids dans la fédération dans chacune des institutions fédérales, indépendamment l'une de l'autre.

Outre le Sénat, le Québec veut des modifications à l'entente du Canada anglais du 7 juillet aux chapitres de l'autonomie gouvernementale autochtone et du partage des pouvoirs, deux questions fort peu débattues, sinon pas du tout, lundi au lac Harrington.

Dans les prochains jours, des rencontres auront lieu entre fonctionnaires du Québec et des autres provinces sur les différentes formules de Sénat en discussion. Aujourd'hui, le conseil des ministres devrait décider de la participation du Québec aux négociations débutant lundi, une fois que le gouvernement fédéral aura convoqué les provinces. Vendredi soir, M. Bourassa devrait rencontrer les membres du conseil exécutif du Parti libéral, à Saint-Jean-Richelieu où a lieu, samedi et dimanche, le congrès des Jeunes libéraux.

Ce congrès sera l'occasion notamment pour les Jeunes, qui comptent pour le tiers des délégués au congrès plénier, de réitérer leur position en faveur d'un changement très en profondeur du fédéralisme canadien.

M. Bourassa prononcera le discours de clôture de ces assises annuelles, dimanche, à quelques heures de la reprise des négociations multilatérales.

◆ Chute

sait de facto la position concurrentielle du marché de la revente. « Il ne fait aucun doute, de poursuivre M. Bernier, que la TVQ a une influence psychologique non négligeable sur le comportement des acheteurs potentiels. »

À l'instar de ce qui a été observé au niveau de la province, le marché montréalais a enregistré une baisse de 25 % des mises en chantier par rapport au mois de juillet de l'an dernier. Plus précisément, 1 356 unités ont été mises en chantier en juillet dernier contre 1 813 lors de la période correspondante l'an dernier. En taux annuel désaisonnalisé, cela nous donne un inventaire de 15 000 mises en chantier contre 19 000 l'an dernier. Un niveau que M. Jacques Pelletier, économiste à la SCHL, a qualifié de « très faible ».

En fait, pour M. Pelletier, la batterie de chiffres propre à l'industrie de la construction dans la région métropolitaine de Montréal vient confirmer « les difficultés de l'économie montréalaise à sortir d'une récession qui n'en finit plus. »

Contrairement à ce que les spécialistes avaient observé à la sortie de la récession antérieure, la situation présente se distingue en ce sens que la reprise, si timide soit-elle, ne se traduit pas par une amélioration ou plutôt une création d'emplois.

Conséquemment, la formation de nouveaux ménages, essentielle à la santé du locatif demeure faible, et, plus important, produit beaucoup d'incertitude. « Le moins que l'on puisse dire, de mentionner M. Pelletier, c'est que les consommateurs n'ont pas confiance en l'économie et hésitent donc beaucoup à faire l'acquisition d'une propriété. »

D'autant, que les consommateurs d'aujourd'hui étant plus au fait de la « chose » économique ils savent que la multitude « de restructurations industrielles en cours se caractérisent par l'introduction et l'usage de nouvelles technologies qui permettent aux entrepreneurs d'épargner sur l'emploi. »

Qui plus est, on se rappellera qu'en toile de fond le programme *Mon taux, mon toit* avait permis à l'ensemble de l'industrie de la construction de se maintenir à flot. Un programme dont le terme, avait prédit le Conference Board en mai dernier, « portera un dur coup à l'économie québécoise ».

Toujours à Montréal, de toutes les catégories d'habitation c'est le condominium qui a le plus été copié. Le nombre de mises en chantier est passé de 540 unités à 192 en juillet dernier, soit une chute de 64 %. Sur l'île de Montréal la chute fut encore plus dramatique, de 412 à 134.

Dans la catégorie de l'unifamiliale, les mises en chantier auront reculé pour un cinquième mois d'affilée : de 988 à 862, soit une diminution de 13 %. Dans le secteur du locatif, la construction de logements dits publics a eu un effet positif sur cette catégorie qui a enregistré une augmentation de 6 %, soit de 285 à 302 unités. Cependant, « ce produit affiche la pire performance depuis le début de l'année avec un recul de 21 %, résultat du nombre record de logements vacants. »

Pour les mois à venir, M. Pelletier estime que « les taux d'intérêt alléchants et les conditions de marché favorisant les acheteurs ne seront pas suffisants pour relancer la construction résidentielle, tant et aussi longtemps que les acheteurs n'auront pas repris confiance dans l'économie. »

Si à Montréal la diminution a été de 25 % entre le mois de juin et le mois de juillet, elle a été de 18 % à Hull, 66 % à Chicoutimi-Jonquière, 30 % à Sherbrooke, et 20 % à Trois-Rivières. Seule la région de Québec a fait exception en enregistrant un bond de 23 % attribuable surtout à la bonne santé du secteur regroupant les logements de type multiple.

◆ Un FFM

dre certains choix comme ce film de Macédoine dénoncé par un journaliste pour qui ce pays n'existe pas, le simple soldat se contenta de présenter la section des films d'Amérique latine avant de nommer la longue liste de commanditaires — Air Canada, la bière Saint-Ambroise, Astral, La Presse, CKAC, l'ONF, Nesbitt Thompson, le Trust général du Canada etc. — et de présenter des excuses par anticipation aux oubliés.

Lorsqu'un journaliste lui demanda pourquoi on avait aboli les projections de presse au FFM, le simple soldat changea spontanément de grade et promit de les réinstaurer. De la même manière, il annonça la création d'une liste hospitalière ouverte aux journalistes et aux invités afin que ceux-ci puissent échanger et discuter cinéma, gracieuseté de la bière Sainte-Ambroise et du Yogourt Liberté.

Pas besoin de suivre des cours en marketing pour comprendre que le directeur du FFM se lance aujourd'hui dans une grande entreprise de séduction de la presse, en s'inspirant de la méthode Helga Stevenson, la directrice du Festival de Toronto et une des grandes spécialistes du pays, section accueil et suites hospitalières.

Reste que suite hospitalière ou pas, la programmation du FFM 92 semble à première vue supérieure à celle de l'année dernière et même fort prometteuse. En tout, quelque 200 longs métrages se disputent la faveur du public dans les salles habituelles. À cette programmation officielle, s'ajoutent une série d'homages au cinéaste Tim Burton (*Beetlejuice* et *Batman*), au compositeur Maurice Jarre et au producteur québécois Roger Frappier qui, soit dit en passant, aura deux films en compétition, *La vie fantôme* de Jacques Leduc ainsi que *Le côté obscur du cœur* une coproduction canado-argentine signée par le cinéaste Eliseo Subiela.

Pour ne pas être en reste avec les fêtes du 350e, le FFM offrira deux projections publiques aux Montréalais, Place du 350e : *Les meilleures intentions* de Bille August et *Un cœur en hiver* de Claude Sautet. Et pour ne pas être en reste du cinéma local, la section Perspective Canada offre une quarantaine de courts et longs métrages réalisés par des cinéastes d'ici dans la langue de leur choix, allant de *Rue Sainte-Catherine est... to west* de George Dufaux jusqu'à *North of Pittsburgh* de Richard Martin. Et si ce n'est pas encore assez, le FFM présentera en première mondiale *Baraka*, une épopée cinématographique qui a été tournée dans 24 pays pendant deux ans par les pionniers du cinéma IMAX, Mark Magidson et Ron Fricke.

Quant aux films d'ouverture et de clôture, leurs titres restent pour l'instant dans le secret des dieux, la direction du FFM préférant ne pas noyer leurs poissons dans cette première mer d'informations, de promesses, de bonnes, et même de meilleures intentions.

◆ Mulroney

À la place, en public comme en privé, la quasi-totalité des premiers ministres provinciaux se sont dissociés d'avance de ce genre de projet, indiquant qu'ils seraient difficilement partie prenante d'une proposition concoctée par Ottawa à partir des positions exprimées ces derniers mois.

En privé, relatent des sources fédérales, Bob Rae de l'Ontario aurait déconseillé tout aussi catégoriquement à Brian Mulroney de le mettre, avec tous ses collègues, devant un fait accompli.

D'autres sont prêts à traiter comme des calamités équivalentes un vote sur la souveraineté au Québec et une initiative du seul cru d'Ottawa. « Les deux pires scénarios, a prévenu ainsi lundi Michael Harcourt de la Colombie-Britannique, ce serait un référendum sur la souveraineté au Québec ou un référendum pancanadien sur une proposition unilatérale fédérale. »

Contrairement aux Wells, Getty et Filmon qui forment à trois un petit groupe d'irréductibles sur lesquels Ottawa compte très peu, Michael Harcourt et Bob Rae, convient-on, font partie des alliés incontournables qu'aurait à rallier Ottawa pour faire une proposition constitutionnelle crédible. Sans eux, devra-t-il expliquer à ses ministres, tout geste fédéral aurait peu de chances de succès.

En plus, avec l'ouverture manifestée par Robert Bourassa à l'égard d'une nouvelle ronde à 17, comment, se demandait-on dans la capitale fédérale hier, justifier autre chose que la convocation de toutes les parties en cause pour une négociation en règle.

Et après le cabinet, Brian Mulroney entend apaiser demain lors d'une rencontre spéciale un caucus national rendu nerveux par la proximité d'une élection générale. Parmi les conservateurs de l'Alberta, comme parmi ceux du Québec, les difficultés anticipées de la prochaine campagne électorale ont exacerbé depuis le début de l'été les différents constitutionnels.

Soucieux de replâtrer les fissures avant qu'elles ne se transforment en brèches, le premier ministre fédéral devra cependant vraisemblablement se contenter de fouetter l'ardeur de ses troupes sans pouvoir donner satisfaction à l'une ou l'autre des factions qui menacent de s'y opposer.

En effet, le Sénat égal cher au cœur de ses troupes albertaines semble complètement compromis par les objections du Québec. Du

Accord imminent de libre-échange pour l'Amérique du Nord

WASHINGTON (PC) — La Maison-Blanche prévoyait tenir ce matin une cérémonie marquant la conclusion attendue d'un accord de libre-échange à la grandeur du continent nord-américain.

« Les perspectives sont bonnes. Nous nous attendons à en avoir un (accord) d'ici demain matin (aujourd'hui) », a déclaré un porte-parole de la Maison-Blanche. Le président George Bush devait paraître en compagnie des négociateurs, enfermés depuis plus d'une semaine pour mettre un point final au texte d'un accord qui, s'il est endossé par le Congrès américain dans les prochains mois, fera du Canada, des États-Unis et du Mexique la plus vaste zone de libre-échange au monde.

Le ministre canadien des Finances Michael Wilson et ses homologues américain et mexicain s'efforçaient depuis le 1er août de venir à bout des derniers obstacles à l'entente, pendant que des bulletins quotidiens prédisaient la conclusion imminente d'un accord. Le ministre Wilson a admis hier que les choses avaient pris plus de temps qu'il ne l'avait d'abord prévu.

Les États-Unis n'ont pas voulu de la proposition du Canada qui consistait à inclure dans l'accord nord-américain de libre-échange des sanctions contre les pays qui adopteraient des lois pour abaisser leurs normes de protection de l'environnement. (Voir page 5)

« Nous avons abordé le problème et élargi la portée de ces propositions pour y inclure des mécanismes d'application, mais nous ne désirons pas assujettir ces questions à des tarifs compensatoires ou des sanctions commerciales », a déclaré hier M. William Reilly, le chef de l'Agence de

protection environnementale (EPA), devant l'Association américaine des manufacturiers.

M. John Weekes, le négociateur en chef du Canada, a piloté la proposition élaborée à la suite des mises en garde des écologistes, qui craignent que le Mexique ne devienne un véritable refuge pour les pollueurs, en attirant sur son territoire des investisseurs du Canada et des États-Unis désireux de profiter de normes et de règlements plus souples en matière d'environnement.

La proposition Weekes, que le Mexique disait appuyer, aurait permis au Canada, aux États-Unis et au Mexique de demander l'imposition de droits compensatoires ou de restaurer des tarifs douaniers contre un pays qui aurait légitimé pour modifier à la baisse ses normes environnementales.

Des groupes d'écologistes canadiens et américains disaient trouver cette approche trop étroite, parce qu'elle n'incluait pas les cas où un pays omettrait d'appliquer ses propres lois et règlements existants, mais ils ont félicité le négociateur canadien pour en avoir avancé l'idée à la table de négociations et avoir donné « des dents » au projet en proposant des sanctions.

Mais, au grand dam de groupes comme Pollution Probe, de Toronto, M. Reilly a carrément rejeté l'idée, invoquant la nécessité de tenir compte de la présence de cultures, traditions et systèmes judiciaires très différents. Plutôt que des sanctions, M. Reilly favorise la mise en place d'une instance qui serait chargée de résoudre les conflits d'ordre environnemental, et qui comprendrait des représentants des trois ministères de l'Environnement.

Le projet canadien sur l'immigration n'inquiète pas l'ONU

Manon Cornellier
de la Presse canadienne

OTTAWA — La refonte de la loi sur l'immigration du ministre Bernard Valcourt ne portera pas atteinte à l'engagement du Canada à l'endroit des réfugiés, a soutenu hier M. Desalegn Chefeke, du Haut Commissariat pour les réfugiés des Nations unies, devant un comité parlementaire.

Pendant, si le projet de réforme reste inchangé, il rendra le système actuel d'immigration plus complexe et moins juste, ont rétorqué quelques minutes plus tard quatre représentants de l'Association du Barreau canadien.

Cette divergence de vue illustre la difficulté qu'ont les différents groupes à se faire une opinion très précise de ce projet de loi fort complexe déposé en juin dernier, quelques jours avant la fin des travaux parlementaires.

Presque tous les témoins, en fait, s'entendent sur un point. Le temps alloué pour étudier le projet, l'analyser et le commenter est trop court, ont indiqué hier les représentants du Barreau et du Haut Commissariat.

En voulant procéder si rapidement, le gouvernement laisse l'impression qu'il ne veut pas que les gens sachent ce qui se passe, a averti hier M. Alan Borovoy, de l'Association canadienne des libertés civiles.

Ce qui en résulte est une évaluation variable des dangers que pose le projet de loi pour les libertés individuelles et la sécurité des réfugiés et

des résidents permanents. Pourtant, les points soulevés par la plupart des groupes sont souvent les mêmes.

Ainsi hier, le Haut Commissariat et le Barreau avaient un point de vue similaire sur la section concernant les réfugiés. Ils ont critiqué l'idée de tenir les audiences de détermination du statut de réfugié en public et non plus à huis clos, exposant ainsi les réfugiés et leur famille à des représailles.

Les deux organismes rejettent les exceptions proposées au processus de prise de décision. En vertu de la loi, il suffit qu'un commissaire sur deux approuve une demande de statut de réfugié pour qu'elle soit acceptée. Le projet de loi voudrait exiger une décision unanime dans certains cas.

Le Haut Commissariat et le Barreau s'en sont aussi pris au rôle accru qui sera attribué aux agents d'immigration en poste aux ports d'entrée. Ces derniers devront déterminer si un revendicataire a accès ou non au processus.

Le Haut Commissariat, sur un ton moins critique que le Barreau, demande que la loi limite le rôle des agents d'immigration à une fonction administrative et que toute décision sur le mérite d'une demande soit référée à la Commission.

Personne ne condamne la volonté du gouvernement de vouloir mettre à jour sa loi sur l'immigration et de freiner toute menace à la paix et à la sécurité. Mais on pense que le projet a besoin d'être revu et corrigé avec soin avant d'être adopté.

côté québécois entre-temps, le gouvernement fédéral entretient fort peu d'espoirs, même dans le meilleur scénario, de réussir à donner satisfaction à Robert Bourassa sur la question du veto. Car, à Ottawa, les plus optimistes n'envisagent actuellement rien de mieux, d'ici la fin du mois, qu'une entente à sept provinces. Auquel cas le Québec n'obtiendrait pas l'appui unanime essentiel au rétablissement de son veto.

◆ Ménage

Ainsi, on a dû remplacer une poutre de bois pourri. Une fois ces travaux complétés, les ouvriers ont pu enduire la structure de bois d'un produit préservant son étanchéité.

Dans le but de réparer les dégâts, le coq et la croix ont dû être enlevés. Cela a nécessité la présence d'une grue de plus de 300 pieds de hauteur.

Le coût de location de la grue a emporté une bonne part du budget de 90 000 dollars consacrés à la réfection du clocher, a souligné Mme Robitaille.

Outre la restauration de la structure de bois, les travaux compre-

naient également celle de la croix et du coq.

D'une dizaine de pieds de hauteur, la croix a été repeinte. Certaines pierres ont été ressoudées aux ateliers Soudures et entretien de l'est.

Au sommet de la croix, on retrouve de nouveau le coq en cuivre entamé qui était entresé depuis que sa tige avait cédé, en juin 1990, pendant une tempête. Installée là depuis 1979, l'oeuvre de Claude Huot, spécialiste des coqs d'église, n'est cependant pas le coq d'origine. Celui-ci a été volé. Personne à l'UQAM ne semble savoir ni pourquoi ni comment. On a refait la base du coq avant de l'installer à nouveau au sommet de la croix.

Une des rares entreprises québécoises encore spécialisées dans la réfection des clochers, l'entreprise Houle et frère a effectué les travaux, réalisés dans le respect de l'oeuvre de l'architecte Victor Bourgeois.

Les cloches de l'UQAM sonnent encore à l'occasion. La dernière fois, c'était le jour de la cérémonie funèbre des 14 femmes tuées lors du massacre de Polytechnique, a rappelé un porte-parole de l'UQAM.

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre: vos poumons



12 août
par la PC et l'AP

1991 : pour la première fois de son histoire, le Parti québécois réussit à faire élire un candidat lors d'une élection complémentaire. Apparaissant, il avait connu 32 échecs consécutifs. — SNC-Lavalin devient l'une des plus importantes sociétés d'ingénierie dans le monde.

1968 : Afrique du Sud : atteint de tuberculose, Nelson Mandela, chef du Congrès national africain, en prison depuis 15 ans, est hospitalisé.

1987 : le président Reagan assume la responsabilité de l'« Irangate ». — Inauguration du plus long pont du monde qui relie les îles japonaises de Honshu et de Shikoku.

1985 : un Boeing-747 de la Japan Airlines s'écrase sur les pentes du mont Osutaka, à l'Ouest de Tokyo : seules quatre des 524 personnes à bord échappent à la mort. — Petro-Canada achète les stations de Gulf au Québec et en Ontario.

1982 : mort du comédien américain Henry Fonda, né en 1905.

1977 : premier vol d'une navette spatiale américaine.

1974 : les huit membres d'une expédition féminine soviétique trouvent la mort dans une ascension du mont Lénine, le troisième sommet de l'URSS.

1964 : mort de l'écrivain britannique Ian Fleming, père de James Bond.

Ils sont nés un 12 août : l'écrivain anglais Robert Southey (1774-1843); le comique mexicain Cantinflas (1911); le chanteur espagnol Luis Mariano (1920-1970); l'acteur et producteur américain John Derek (1926); le chanteur américain Samy Davis (1926-1990); l'actrice Jane Wyatt (1912).

LE DEVOIR

Renseignements.....(514) 844-3361

Administration.....(514) 844-3361

Rédaction.....(514) 842-9628

Annonces classées.....(514) 286-1200

Publicité.....(514) 842-9645
numéro sans frais 1-800-363-0305

Abonnements
Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camélot et pour les abonnements postaux.

Montréal.....(514) 844-5738
Extérieur (sans frais).....1-800-463-7559

Service à la clientèle
LE DEVOIR
211, St-Sacrement,
Montréal QC H2Y 1X1

EN BREF...

Baisse des ventes au détail en juin

OTTAWA (PC) — Les villes de Québec et de Vancouver ont été les seules villes canadiennes à afficher une hausse des ventes au détail en juin, avec 0,9 et 0,2 % respectivement. Les ventes dans les grands magasins au Canada, y compris dans les concessions, ont chuté de 2 % par rapport au mois de juin de l'an dernier à 1 milliard \$, a indiqué, hier, Statistique Canada. C'est la deuxième baisse en autant de mois. Au Québec, les ventes ont fléchi de 3,3 % à 186,6 millions et de 2,6 % à 423,1 millions \$ en Ontario.

Le silence du Regional Jet

SELON LES plus récents résultats d'essais, le Regional Jet de Canadair est le biréacteur de ligne le plus silencieux au monde et il surpasse même les normes de bruit de la U.S. Federal Aviation Administration. Cela est suffisant pour lui ouvrir la voie vers les aéroports où les normes de bruit sont les plus sévères. Les résultats portent sur des essais pour mesurer le bruit au décollage, le bruit latéral et le bruit à l'approche.

La CEE approuve l'accord Northern Telecom-Matra

BRUXELLES (Reuter) — La Commission européenne a annoncé hier qu'elle donnait son feu vert au projet de Northern Telecom de prendre le contrôle conjoint de la branche télécommunications de Matra. La Commission souligne dans un communiqué qu'elle approuve l'opération dans le cadre de la réglementation communautaire sur les fusions dans la mesure où, pour les quatre principaux secteurs concernés, les activités des deux sociétés se trouvent dans des zones géographiques pour une large part différentes. L'addition des parts de marché dans ces zones géographiques n'entraînera pas la création ou le renforcement d'une position dominante dans la CEE, ajoute la Commission.

Hausse de la productivité américaine

WASHINGTON (AFP) — La productivité des entreprises américaines a augmenté de 2,3 % au deuxième trimestre 1992 tandis que les coûts salariaux progressaient à leur rythme le plus faible depuis 17 ans, a annoncé hier le département du Travail. Cette hausse de la productivité fait suite à un bond de 3,8 % (chiffre révisé) au premier trimestre, contre 2,7 % d'abord annoncé. La productivité est fonction de la production par rapport au nombre d'heures travaillées. Cette hausse de la productivité n'est cependant pas interprétée par les spécialistes comme un facteur de sortie de la récession. Elle est avant tout la conséquence des vagues de licenciements de ces derniers mois.

La guerre des tarifs aériens se poursuit

PARIS (AP) — La guerre des tarifs déclenchée sur l'Atlantique Nord par la compagnie américaine Delta, suivie de Northwest, a décidé Air France à réduire de 25 % à 35 % ses tarifs au départ des États-Unis. « Nous sommes obligés de suivre les autres transporteurs. Nous devons éviter de voir partir les passagers chez les concurrents », explique-t-on chez Air France. British Airways, Lufthansa avaient déjà dû s'aligner sur leurs concurrents américains. La baisse de tarifs annoncée par Air France n'est valable qu'au départ d'un aéroport américain à destination de Paris ou Nice. Elle est disponible uniquement sur les tarifs Apex entre le 1er octobre 1992 et le 31 mars 1993. Les billets doivent être achetés avant le 4 septembre 1992.

Le Québec en appellera de la décision américaine sur le magnésium canadien

Jean Dion

LE GOUVERNEMENT du Québec en appellera de la décision rendue le 14 juillet dernier par le département américain du Commerce (DOC) concernant l'exportation de magnésium canadien, et demandera la formation d'un comité binational pour étudier la question.

Le ministre québécois des Affaires internationales, John Ciaccia, a fait cette annonce, hier, au lendemain d'une déclaration dans le même sens formulée par le producteur québécois de magnésium, Norsk Hydro. Tant le gouvernement que l'entreprise avaient 30 jours pour soumettre une demande d'appel formelle.

La décision du DOC avait notamment établi que Norsk Hydro bénéficiait d'une subvention de la Société de développement industriel et, en cela, offrait une concurrence déloyale à l'industrie américaine. Elle devenait dès lors passible de droits compensateurs à l'exportation de l'ordre de 53 %.

Lundi, une décision unanime de la Commission du commerce international est venue appuyer cette thèse

en établissant que les pratiques québécoises créaient un préjudice à l'industrie américaine du magnésium et se rendaient coupables de dumping.

La formation du comité binational, qui doit avoir lieu dans les 30 jours du dépôt de l'appel, se fera en vertu du chapitre 19 de l'Accord de libre-échange conclu en 1987 par le Canada et les États-Unis. Ce groupe spécial, formé de cinq membres, aura pour mandat de reconsidérer la décision rendue par l'International Trade Administration, une instance du DOC. Il disposera de 315 jours pour rendre son verdict, qui sera final et exécutoire.

L'appel portera sur un ou plusieurs aspects de la décision de l'ITA, a fait savoir M. Ciaccia. « Par exemple, Québec et Norsk Hydro contestent l'analyse et la conclusion de l'ITA à propos de la subvention de la SDI, car nous sommes d'accord que l'aide versée par la SDI à Norsk Hydro ne contrevient ni aux lois américaines ni aux dispositions du GATT », a-t-il expliqué dans un communiqué.

De son côté, le porte-parole de l'Opposition officielle en matière d'énergie et ressources, Guy Chevette,

s'est interrogé hier sur ce qu'il qualifie de « brusque changement d'attitude du gouvernement libéral dans le dossier Norsk Hydro ».

M. Chevette a indiqué qu'« en juillet dernier, la ministre Lise Bacon (Énergie et Ressources) avait accueilli favorablement la décision du DOC. Elle prétendait y trouver la confirmation de ses prétentions à l'effet que les contrats à partage de risques d'Hydro-Québec ne constitueraient pas a priori des subventions. Pourtant hier (lundi), tant Mme Bacon que son collègue John Ciaccia semblaient feindre la surprise et disaient déplorer la décision finale de l'ITC ».

« Le gouvernement libéral nage en pleine contradiction », en conclut M. Chevette, qui ajoute qu'« au lendemain de la décision du 14 juillet, M. Ciaccia se targuait du fait que les tarifs d'électricité inclus dans le contrat avec Norsk Hydro ne constituaient que 14 % du total des droits compensateurs imposés. Il prévoyait que ceux-ci seraient annulés rétroactivement au 1er janvier 1992, quand Norsk Hydro et Hydro-Québec ratifieraient une version amendée du contrat initial ».

Les armateurs canadiens doivent 2 millions \$ au gouvernement fédéral

Robert Dutrisc

COMME LES armateurs canadiens refusent depuis le mois d'avril de payer les frais de pilotage sur le fleuve Saint-Laurent, le gouvernement fédéral se voit forcé d'éponger les honoraires des pilotes et, bon prince, n'a pas eu recours jusqu'ici à un moyen draconien d'exiger son dû, la saisie des navires.

Au cours d'un entretien hier, M. Jacques Marquis, président de l'Administration du pilotage des Laurentides (APL), l'organisme fédéral chargé de gérer le pilotage obligatoire des navires marchands sur le fleuve Saint-Laurent, a confirmé que le Conseil du Trésor avait donné la permission à l'Administration de contracter un emprunt afin de financer ce refus des armateurs canadiens. Jusqu'ici, ces armateurs — qui comptent pour 20 % des revenus de l'APL, le reste provenant des navires étrangers — ont monté une ardoise d'environ 2 millions \$, selon M. Marquis. L'APL a essuyé un déficit de 5 millions \$ en 1991 en regard d'un budget annuel de quelque 40 millions \$.

« Notre mandat, c'est d'organiser un système de pilotage sécuritaire sur le Saint-Laurent et, en aucun

temps, la sécurité n'a été compromise », a livré M. Marquis, qui a dit ne pas comprendre l'attitude des armateurs canadiens.

Au mois d'avril dernier, ces armateurs annonçaient qu'ils ne paieraient plus pour le pilotage de leurs navires sur le Saint-Laurent. Selon eux, leurs capitaines ont peine à obtenir leur certificat de pilote — un bout de papier qui permettrait aux armateurs de se passer de pilotes à contrat sur le Saint-Laurent, comme c'est le cas sur les Grands Lacs — parce que les examens sont biaisés. En outre, ils s'opposent à l'obligation d'embarquer deux pilotes en hiver et sur tout gros navire. Les armateurs soutiennent de plus que les honoraires des pilotes — des professionnels à leur compte qui gagnent entre 100 000 \$ et 115 000 \$ par année — sont trop élevés.

Lors d'une conférence de presse tenue hier, les pilotes ont donné la réplique aux armateurs canadiens, les accusant de « désinformation ». Vantant l'efficacité du pilotage sur le Saint-Laurent, M. Jean-Pierre Leroux, président de la Corporation des pilotes du Saint-Laurent, a soutenu que les frais de pilotage sur le Saint-Laurent étaient les plus bas au Canada et que les augmentations de ta-

rifs décrétés par l'APL de 1975 à 1991 ont été 50 % moindres que dans les autres régions du Canada.

De son côté, M. Fidèle Tremblay, président de la Corporation des pilotes du port de Montréal, a rappelé qu'il n'y avait « rien de nouveau » dans la position des armateurs canadiens qui, dès l'ouverture de la Voie maritime du Saint-Laurent en 1959, s'opposaient au système de pilotage.

Quant à la prétendue injustice du processus d'obtention des certificats de pilotes, M. Leroux a souligné que la grande majorité des commandants de navires à l'emploi des armateurs canadiens n'avaient pas une connaissance suffisante du français pour naviguer sur le Saint-Laurent, et que c'était là le principal obstacle à leur certification.

Interrogé hier, M. T. Norman Hall, président de l'Association des armateurs canadiens, a affirmé qu'il ne réclamait plus l'abolition du système de pilotage comme à son arrivée à la tête de l'Association en 1985. Des « négociations intensives » ont cours actuellement avec l'APL, a révélé M. Hall, qui s'est dit « plus optimiste que pessimiste » sur les chances d'une conclusion heureuse à ce sempiternel différend.

Libre-échange : Washington rejette la proposition d'Ottawa sur l'environnement

WASHINGTON (PC) — Les États-Unis n'ont pas voulu de la proposition du Canada qui consistait à inclure dans l'accord nord-américain de libre-échange des sanctions contre les pays qui adopteraient des lois pour abaisser leurs normes de protection de l'environnement.

« Nous avons abordé le problème et élargi la portée de ces propositions pour y inclure des mécanismes d'application, mais nous ne désirons pas assujettir ces questions à des tarifs compensatoires ou des sanctions commerciales », a déclaré M. William Reilly, le chef de l'Agence de protection environnementale (EPA), devant l'Association américaine des manufacturiers.

M. John Weekes, le négociateur en chef du Canada, a piloté la proposition élaborée à la suite des mises en garde des écologistes, qui craignent que le Mexique ne devienne un véritable refuge pour les pollueurs, en attirant sur son territoire des investisseurs du Canada et des États-Unis désireux de profiter de normes et de règlements plus souples en matière d'environnement.

La proposition Weekes, que le Mexique disait appuyer, aurait permis au Canada, aux États-Unis et au Mexique de demander l'imposition de droits compensateurs ou de restaurer des tarifs douaniers contre un

pays qui aurait légiféré pour modifier à la baisse ses normes environnementales.

Des groupes d'écologistes canadiens et américains disaient trouver cette approche trop étroite, parce qu'elle n'incluait pas les cas où un pays omettrait d'appliquer ses propres lois et règlements existants mais ils ont félicité le négociateur canadien pour en avoir avancé l'idée à la table de négociations et avoir donné « des dents » au projet en proposant des sanctions.

Mais, au grand dam de groupes comme Pollution Probe, de Toronto, M. Reilly a carrément rejeté l'idée, invoquant la nécessité de tenir compte de la présence de cultures, traditions et systèmes judiciaires très différents. Plutôt que des sanctions, M. Reilly favorise la mise en place d'une instance qui serait chargée de résoudre les conflits d'ordre environnemental, et qui comprendrait des représentants des trois ministères de l'Environnement.

En dépit d'informations quotidiennes faisant état de la signature imminente d'un accord, le ministre canadien des Finances Michael Wilson a admis mardi à l'agence de nouvelles radio Broadcast News que les discussions prennent plus de temps qu'il l'avait prévu et qu'il ignorait à quel moment l'accord serait conclu.

La Bourse de Tokyo clôture sous les 15 000 points

TOKYO (Reuter) — La Bourse de Tokyo a clôturé en baisse de 1,62 % hier, l'indice Nikkei enfonçant le seuil des 15 000 points pour la première fois depuis le 25 mars 1986. Il a perdu 243,78 points à 14 822,56.

Le marché semble convaincu que le prochain seuil de soutien est nettement plus bas. Aussi, aucun investisseur n'ose mettre son doigt dans l'engrenage, commente un professionnel.

Le marché avait pourtant ouvert en hausse — le Nikkei touchant 15 172,72 points — grâce à la bonne tenue du contrat à terme sur le Nikkei à Chicago. Ce mouvement d'achats s'est vite arrêté. Dans la matinée, l'indice gardait à peine la tête hors de l'eau. Dans l'après-midi les ventes se sont accentuées, le Nikkei reculant alors au plus bas de l'année à 14 777,90.

Lundi, l'indice avait chuté de 2,9 % à 15 066,34. Le ministre des Finances, Tsutomu Hata, avait alors dit qu'il était en quête de mesures appropriées pour améliorer les conditions du marché. Il n'avait pas été plus précis. Mais les investisseurs refusent d'acheter dans un marché sur-venu, note un opérateur.

Sur le marché nippon, le dollar américain a terminé en légère hausse hier face au mark et stable face au yen dans des échanges peu étoffés.

« Des achats de dollars se sont produits lorsque le Nikkei a cassé la barre des 15 000 points mais des ventes d'exportateurs au-dessus de 128 yens et la crainte d'une intervention des banques centrales ont limité la hausse », dit un cambiste.

Le dollar a terminé à 127,91 yens et 1,4652 mark, contre 127,90/95 et 1,4630/35 à New York. Il avait ouvert à 128 yens et 1,4638 mark.

Des ventes de marks contre yens motivées par des prises de bénéfices ont eu lieu dans la matinée lorsque le mark a approché le niveau graphique de 87,50 yens, indiquent des cambistes. Toutefois, la parité dollar/mark a progressé dans l'après-midi sur des achats de marks contre yens de quelques opérateurs après la chute du Nikkei.

La police intervient à la Bourse de Shenzhen

SHENZHEN (Reuter) — La police anti-émeutes s'est déployée hier dans la zone économique spéciale de Shenzhen, dans le sud de la Chine, où des milliers de personnes ont manifesté pour protester contre les « malversations » qui auraient selon elles marqué la vente d'actions à la Bourse locale.

Mais les dizaines de milliers de personnes faisant la file pour pouvoir acheter des formulaires permettant de poser sa candidature à l'achat d'actions n'ont pas paru dissuadées par ce déploiement de force.

Une émeute a éclaté lundi soir lorsque des milliers de personnes, déçues de n'avoir pu acheter l'un des cinq millions de formulaires mis en vente dimanche, se sont mises à manifester.

La police a tiré en l'air et s'est servie de gaz lacrymogènes pour tenter de contrôler les manifestants dont certains ont renversé des voitures, des taxis et des camions et en ont molesté des policiers en civil.

Les formulaires, vendus 100 yuan (18,70 \$ US), ce qui représente plusieurs mois du salaire moyen d'un Chinois, doivent permettre à 10 % de leurs détenteurs tirés au sort d'acheter des actions proposées au cours de l'année financière 1992-1993.

Les banques ont annoncé hier que, faute d'avoir pu imprimer à temps des formulaires supplémentaires, elles entamaient la distribution d'un demi million de tickets, échangeables chacun le mois prochain contre dix formulaires.

La vue des policiers anti-émeute n'a pas paru entamer la détermination des candidats actionnaires qui, insensibles aux avertissements de la mous-sion, continuent d'attendre de pied ferme au milieu d'un amoncellement de déchets, bouteilles en plastiques et autres chaussures abandonnées lors de la bousculade des jours précédents.

Des milliers de personnes sont rassemblées devant les banques tandis que la police lance par haut-parleur des appels au calme. Aucun nouvel incident n'a été signalé mardi.

On estime à un million le nombre de personnes accourues le week-end



L'intervention policière n'a pas découragé les investisseurs qui veulent se procurer les formulaires pour acheter des actions.

dernier à Shenzhen pour tenter d'acheter des formulaires.

Bon nombre de personnes ne savent pourtant pas exactement à quel leur donneront droit les nouveaux tickets vendus 1000 yans et sur présentation de 10 cartes d'identité.

Certains estiment que les autorités vont doubler le nombre d'ac-

tions proposées tandis que d'autres pensent qu'elles diminueront de moitié le nombre d'actions offertes à chaque gagnant du tirage au sort.

Les transactions sur les actions A, réservées aux Chinois, et B destinées aux étrangers ont été suspendues hier à la Bourse de Shenzhen en raison des émeutes.

Un responsable a déclaré que la séance d'hier après-midi avait été annulée mais que la Bourse rouvrirait probablement aujourd'hui.

À Pékin, ont déclaré de source boursière que des membres du gouvernement s'étaient réunis d'urgence pour examiner la situation à Shenzhen.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1787.38 + 2.33
TSE-300	3404.67 - 4.11
Dow Jones	3331.10 - 6.48
Dollar canadien (US Cents)	84.30 + .18
Or (New York-US\$)	347.30 - 3.10

(PC)

chez Dauzé
Depuis 1862
Le plus ancien restaurant de
FRUITS DE MER
Table d'hôte tous les jours midi et soir
1657, rue Sainte-Catherine Ouest
Tel.: 932-6118 - Fermé le lundi
Stationnement gratuit (1 h 30)
garage du Faubourg (Entrée rue Guy)

ECONOMIE

Bush ne peut compter sur l'économie pour sa réélection

Susan Cornwell
de l'agence Reuter

WASHINGTON — Il reste encore trois mois avant les élections présidentielles américaines, mais pour les analystes ce ne sera pas suffisant pour que l'économie redémarré et aide George Bush à obtenir sa réélection.

Le président Bush avait espéré se présenter la semaine prochaine devant la convention républicaine, à Houston, fier de ses résultats en matière économique. Mais la semaine dernière il a dû reconnaître que l'économie n'était que « sur le point » de repartir.

« Il est difficile d'imaginer ce qui va relancer l'économie d'ici novembre », explique Allen Sinai, économiste de la société de conseil en investissements Boston Co.

« Il est pratiquement trop tard pour que l'économie vole au secours de Bush », dit-il.

« Non, il ne peut pas compter sur une économie plus vigoureuse », ren-

chérît Robert Hormats, vice-président de la banque d'investissement Goldman-Sachs International.

« Je pense que nous sommes condamnés à une très faible croissance pour les deux ou trois prochains trimestres », ajoute-t-il.

L'économie américaine a commencé à se contracter et à entrer en récession au cours de l'été de 1990, soit dix-huit mois après l'arrivée du président Bush à la Maison Blanche.

Neuf mois après, la croissance repartait, mais lentement. Au cours du trimestre avril-juin 1992, l'économie n'a progressé que de 1,4 %, un rythme insuffisant pour faire reculer sensiblement le chômage, qui touche actuellement 7,7 % de la population active.

La morosité de l'économie aura marqué le déclin politique de George Bush, dont la popularité s'est effondrée parallèlement au désenchantement des Américains sur sa gestion de la croissance.

Même si un sursaut intervenait maintenant, il n'aurait probablement pas d'effet sur les indicateurs « sous-

jacents », tels que le taux de chômage, avant novembre, constate le commentateur politique républicain Kevin Phillips.

« Le problème de Bush c'est que même si cela repart, les indicateurs sous-jacents ne seront pas formidables », ajoute-t-il.

Allen Sinai souligne qu'aucune administration en place n'a jamais été reconduite « avec des résultats économiques aussi médiocres ».

De plus George Bush ne peut pas faire grand chose pour faire repartir l'économie d'ici novembre. « Donnez-moi une semaine et je pourrais peut-être penser à quelque chose », plaisante Allen Sinai.

Certains républicains conservateurs, emmenés par le secrétaire au Logement et au développement urbain, Jack Kemp, ont demandé au président Bush de présenter un programme hardi de réduction des impôts et des dépenses à la convention du parti.

Profitant de cette faiblesse, le candidat démocrate, Bill Clinton, a choisi d'axer sa campagne présiden-

tielle sur les problèmes intérieurs.

Le président Bush a récemment essayé d'orienter le débat vers la politique extérieure, domaine dans lequel il obtenu de nombreux succès.

La semaine dernière il a demandé aux anciens combattants de ne pas élire un « bleu », allusion à son rival Bill Clinton, qui comme gouverneur de l'Arkansas n'a guère d'expérience en politique étrangère.

La crise en Bosnie pourrait, une fois encore, donner à George Bush l'occasion de montrer ses talents, mais de nombreux analystes doutent qu'il puisse détourner l'attention des électeurs des problèmes économiques, même si la production repart au cours des prochains mois.

« Les gens ne voient pas l'économie trimestre par trimestre (...) Ils observent un changement total d'attitude vis-à-vis de la sécurité de l'emploi ou de son absence, du reve américain, du coût de la sécurité sociale, de l'éclatement du système des retraites (...) Mais cela, Bush le comprend-il ? »

Domtex réduit ses pertes

d'après la Presse canadienne

DOMINION TEXTILE a rapporté hier, pour le quatrième trimestre de son dernier exercice, une perte de 57,8 millions \$, soit 1,71 \$ par action, comparativement à une perte de 70,3 millions \$, soit 2,14 \$ au dernier trimestre de l'exercice précédent.

À 383,2 millions \$, les ventes du trimestre ont été de 7 % supérieures aux ventes 358,1 millions \$ durant la période correspondante, un an plus tôt.

Le bénéfice d'exploitation a bondi de 7,5 millions \$ en 1991 à 33,7 millions \$, cette année. Mais l'imputation d'une charge spéciale de 75 millions \$ correspondant à la réévaluation de certains éléments d'actifs a finalement entraîné une perte, a expliqué la compagnie dans un communiqué.

Cette charge spéciale « tient compte d'une éventuelle perte comptable sur la décision... de vendre Wayne-Tex, l'un des principaux fabricants de canevases de tapis et d'emballages agricoles aux États-Unis », a

précisé la compagnie dans un communiqué.

Pour l'exercice 1991-1992, la perte a été de 74,8 millions \$, soit 2,31 \$ par action, au regard de 128,8 millions \$, soit 4,07 \$ par action, au cours de l'exercice 1990-1991.

Les ventes sont passées de 1271,4 millions \$ en 1991 à 1373 millions \$ en 1992. Après une perte d'exploitation de 15 millions \$ en 1991, Dominion Textile a enregistré un bénéfice d'exploitation de 86 millions \$ durant l'exercice terminé le 30 juin 1992.

Ces résultats confirment « un redressement marqué, après l'une des pires récessions qu'a connues l'industrie textile », a noté la compagnie.

« Nous avons rétabli notre rentabilité en réduisant nos coûts et en capitalisant sur la forte reprise de nos principaux marchés en Amérique du Nord », a précisé M. Charles H. Hantho, président du conseil, président et chef de la direction.

Dominion a attribué une bonne part de son redressement aux marchés américains du denim, du fil et de certains produits industriels.

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLICS HEURE DE TOMBÉE

Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication (2) deux jours plus tard.

Publications du lundi:
Réservations avant midi (12h) le vendredi.

Publications du mardi:
Réservation avant 16h00 le vendredi.

Pierrette Rousseau,
Tél.: 286-1200 Fax: 286-8198

AVIS DE DISSOLUTION
SALON DE COIFFURE INTIME R.D.P. INC.
Prenez avis que la compagnie, SALON DE COIFFURE INTIME R.D.P. INC., demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

Montréal, le 10 août 1992.
ANNA ZAMPINI, avocate
9200, boul. Pie IX, Montréal, Québec, H1Z 4H7

AVIS est par les présentes donné que le contrat de vente en date du 13 juillet 1992 à LA BANQUE TORONTO-DOMINION de toutes dettes, présentes ou futures, payables à CENTRE DE PLOMBERIE JEAN LÉPINE INC. a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division d'enregistrement de L'ARRAIRE le 27ème jour de juillet 1992, sous le numéro 333697.

Ce 31ème jour de juillet 1992, LA BANQUE TORONTO-DOMINION.

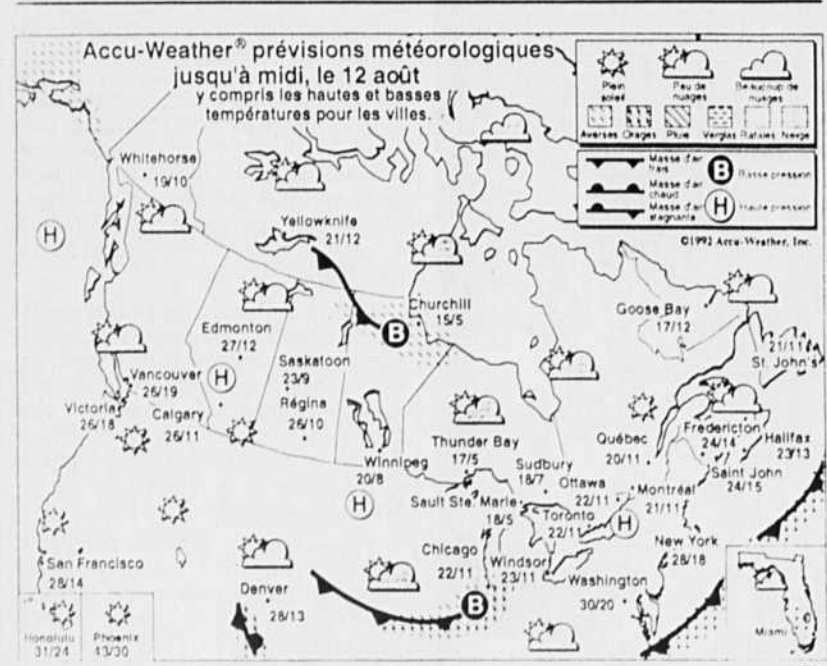
Province de Québec, district de Terrebonne, COUR DU QUÉBEC (CHAMBRE CIVILE), NO: 700-07-00026-910, PRODUITS ALIMENTAIRES GAIA INC. Demanderesse, vs. ROGER VALADE, défendeur. Le 20 août 1992, à 11h00 de l'après-midi, au no 103 rue des Marais, en la cité de Ste-Émilie de l'énergie, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets du défendeur, saisis en cette cause, consistant en: 1 véhicule automobile Volvo Jeta 1984, Conditions: ARGENT COMPTANT. Information: PATRICE SAUVÉ, huissier, AVELINE & ASS. HUISSIERS, C.P. 204, Ste-Adèle, Ste-Adèle, 4 août 1992.

Province de Québec, district de Montréal, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-021649-913, 144980 CANADA INC SERVICE DE PEINTURE STAR ENR. Partie défenderesse, GORDON SESTOCK CONSTRUCTION, Partie défenderesse. Le 26ème jour d'août 1992, à 10h30, au 10 325 St-Michel, Montréal, Qc, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de GORDON SESTOCK CONSTRUCTION, saisis en cette cause, consistant en: 1 camion de travail en bois, dessus couleur vert, 6' x 3' et acc., 1 ventilateur, 16 pouces bleu et blanc et accessoires, 1 calculateur de marque Mira Modèle 12177 et accessoires et autres. ARGENT COMPTANT. LORIS LUCIANI, huissier, 514-352-5172, de l'étude: MACERA ET ASS. HUISSIERS, 3700, de la Montagne, suite 100, Montréal, Qc, H3G 2A8.

PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE MONTRÉAL, COUR DU QUÉBEC, NO: 500-02-027405-906, SHELL CANADA LITEE. Demanderesse, vs. ROGER SAVARD ALUMINIUM INC. Défendeur. Le 20ème jour d'août 1992, à 10h30, au 1219 Valleyfield, Laval, district de Montréal, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de ROGER SAVARD ALUMINIUM INC. saisis en cette cause, consistant en: 1 bureau en bois 5 tiroirs et accessoires, 1 bureau en métal beige, 5 tiroirs et accessoires, 1 armoire en métal gris, 2 tiroirs et accessoires, et autres. CONDITIONS: ARGENT COMPTANT. FRANK ALBERTSON, huissier, ALBERTSON ET ASS. HUISSIERS, Montréal, le 30 juin 1992.

Service de PUBLICITÉ
842-9645

LA METEO



Une crête de haute pression linira de dégager la majeure partie de nos régions ce soir et cette nuit, laissant le chemin libre pour observer les perséides. Cependant, des vêtements chauds seront de mise puisque le mercure chutera sous la barre des dix degrés.

Seules les régions du centre et de la cédronne devront patienter encore une journée, puisque le dégagement s'effectuera plus lentement.

Ainsi, mercredi et jeudi, la majeure partie du Québec demeurera ensolleillée sous l'influence de la crête. Par contre, la circulation du nord-ouest qui persistera empêchera le mercure d'atteindre les normales de saison.

MONTRÉAL
Ensoleillé avec passages nuageux. Max.: 23. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 21.
LEVER DU SOLEIL: 5 h 51
COUCHER: 20 h 06

QUÉBEC
Abtibli et Témiscamingue: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 17. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 18.
Réservoirs Cabonga et Gouin: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 16. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 17.
Pontiac, Gatineau et Lièvre et Laurentides: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 18. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 19.
Ottawa, Hull, Cornwall: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 23. Demain: ensolleillé avec passages

nuageux. Max.: 21.
Québec, Trois-Rivières, Drummondville, Estrie et Beauce: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 19. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 20.
Lac-St-Jean, La Tuque, Réserve Faunique des Laurentides et Saguenay: ciel variable le matin. Dégagement graduel par la suite. Max.: 18. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 18.
Charlevoix, Rivière-du-Loup, Rimouski, Matapédia, Ste-Anne-des-Monts et Parc de la Gaspésie: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 18. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 18.
Gaspé et Parc Forillon: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 17. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 18.
Baie-Comeau, Sept-Îles, Basse Côte-Nord et Secteur de Hare St-Pierre: dégagement graduel. Max.: 17. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 17.
Secteur d'Anticosti et de Nalashquan: ciel variable. Max.: 15. Demain: ensolleillé avec passages nuageux. Max.: 15.
Secteur de Chevery et à l'est: brumeux avec un peu de brume le matin. Des éclaircies en après-midi. Max.: 15. Demain: dégagement graduel. Max.: 15.
Source: Environnement Canada

LE DEVOIR Service de PUBLICITÉ
842-9645

AVIS DE DISSOLUTION
2636-1790 QUÉBEC INC.
Prenez avis que la compagnie "2636-1790 Québec inc.", demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission de se dissoudre.

YVES BEAUDRY, ILL., M. Fic.

AVIS est donné que PRODUITS SANITAIRES SANIVAL LITEE, compagnie légalement constituée ayant son siège social au 8849, Promp d'Eau, Ville de Saint-Léonard, Province de Québec, H1P 3A6, a cédé et transféré à DISTRIBUTION RÉAL LAROCHE (1991) INC., à titre de garantie collatérale constante et continue, toutes ses créances recevables et dettes de livres présentes et futures, aux termes d'un TRANSPORT GÉNÉRAL DE CRÉANCES en date du 9 juillet 1992, lequel acte a été enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Montréal, le 13 juillet 1992, sous le numéro 4525326.

MONTRÉAL, le 7 août 1992.
MONDOR FOURNIER, avocats.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-04-002686-922
COUR SUPÉRIEURE
(Chambre de la famille)

PRÉSENT
PRONOTANNE-ADJOINT
DAME MARIE-YVANNE ULYSSE
Requérante
c.
MONSIEUR WESNER ULYSSE
ET
DAME EDMITA PIERRE
Intimés

ASSIGNATION
ORDRE est donné à MONSIEUR WESNER ULYSSE, ET MADAME EDMITA PIERRE, de comparaitre devant un Juge de la Cour supérieure siégeant dans et pour le district de Montréal, situé au 10e, rue St-Antoine, Montréal, Québec, salle 2.17, à 9h15 du matin, le 21 septembre 1992.

Une copie de la requête pour garde des enfants a été remise au greffe à l'intention de MONSIEUR WESNER ULYSSE ET MADAME EDMITA PIERRE, intimés.

MONTRÉAL
Date: 7 août 1992
MICHEL MARTIN, P.A.

Hydro-Québec
APPEL D'OFFRES
NSB-21784.A
pour 14 h, heures de Montréal le mardi 1er septembre 1992
Institut de recherche d'Hydro-Québec
Varannes

CONTRAT DE SERVICES SUR DEMANDE POUR TRAVAUX, DIVERS D'INSTALLATIONS, DE MODIFICATIONS ET D'AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS ET EXTÉRIEURS SUR DIFFÉRENTS BÂTIMENTS ET EMPLACEMENTS DU SITE

Admissibilité: Principale place d'affaires au Québec

Garantie de soumission: 150 000 \$

Prix du document: 25 \$ (taxes incluses)

Le document d'appel d'offres peut être consulté ou obtenu du lundi au vendredi de 8 h 30 à 12 h 30 et 13 h 30 à 16 h 00 à l'endroit suivant:

HYDRO-QUÉBEC FINANCES ET ADMINISTRATION
Direction Services administratifs
Service Approvisionnement et Services
75, boul. René-Lévesque ouest, 18e étage
Montréal (Québec) H2Z 1A4

Pour renseignements: (514) 289-2525

Le montant de 25 \$ est NON REMBOURSABLE et doit être payé sous forme de CHÈQUE ou de MANDAT à l'ordre d'Hydro-Québec.

La garantie de soumission devra être sous forme de chèque visé, de lettre de crédit irrévocable, de cautionnement fourni par une compagnie d'assurance ou d'obligations au porteur.

Seules les personnes physiques ou morales qui ont obtenu le document d'appel d'offres directement du bureau mentionné plus haut sont admises à soumissionner.

L'intéressé à soumissionner doit fournir son numéro de téléphone, de télécopieur et/ou de télécopieur lors de sa demande de document d'appel d'offres.

Hydro-Québec se réserve le droit de rejeter toute soumission.

Le chef de service, Approvisionnement et Services
Pierre Paul Roy

AVIS AUX CRÉANCIERS
AVIS est par les présentes donné que Bernard Lévesque, M.D., du 3585 rue Ste-Famille, Montréal (Qc) H2X 2L2, a déposé une cession le 6 août 1992 et que la première assemblée des créanciers sera tenue le 26 août 1992 à 11h00 au bureau du Séquestre Officiel, Complexe Guy Favreau, Niveau 00, Tour ouest, 200 ouest, boul. R. Lévesque, Chambre 07, Montréal (Qc). Pour avoir le droit de voter, les créanciers doivent déposer entre mes mains, avant l'assemblée, les preuves de réclamation et, au besoin, les procurations. APPEL & CIE, INC. synd. Solange Tremblay, M.B.A. synd. désignée. Appel & Cie, Inc., 1 Westmount Sq., Suite #200, Montréal (Qc) H3Z 2P9. Tél.: (514) 932-4115.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL
NO: 500-12-205954-922
COUR SUPÉRIEURE
FAMILLE
DIMITRIOS LOUKOPOULOS
Partie demanderesse
c.
ATHENA SEITANDOU
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à ATHENA SEITANDOU de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 St-Jacques Est, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de ATHENA SEITANDOU.
Lieu: MONTRÉAL
Date: 10 août 1992
GILBERT CHARADOS, P.A.

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE LONGUEUIL
NO: 505-12-009518-922
COUR SUPÉRIEURE
PRÉSENT
ROSAIRE CASTONGUAY
Partie demanderesse
vs.
MONIQUE LALONDE
Partie défenderesse
ASSIGNATION
ORDRE est donné à MADAME MONIQUE LALONDE de comparaitre au greffe de cette cour situé au 1111 St-Jacques Est, Montréal, Québec, salle 1.100, dans les trente (30) jours de la date de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir. Une copie de la déclaration en divorce a été remise au greffe à l'intention de MADAME MONIQUE LALONDE.
Lieu: LONGUEUIL
Date: 6 août 1992
YOLANDE GAUDETTE, P.A.C.S.

Avis public

Ville de Montréal

Service du greffe
1er AVIS
Avis en vertu de l'article 36a de la Charte de la Ville de Montréal.

Le chef de Division de la gestion du domaine public, Module voirie et circulation du Service des travaux publics, a approuvé, le 28 juillet 1992, en vertu de la résolution 80 05776 (modifiée) du Comité exécutif du 21 décembre 1988, lui déléguant ce pouvoir, la description de la rue suivante, afin que la Ville en devienne propriétaire en vertu de l'article 36a de la Charte:

"ruelle faisant partie du cadastre du Village de Hochelaga, division d'enregistrement de Montréal, située au sud-ouest de la rue Moreau, entre les rues Hochelaga et Sherbrooke, plus explicitement décrite comme suit:

une partie du lot cent quatre-vingt seize de la subdivision du lot originaire quatre-vingt (80-Pile 196 — (ruelle) du cadastre du Village de Hochelaga, de figure trapézoïdale; bornée vers le nord-est par les lots 80-269, 80-141, 80-145, 80-146-1, 80-146-2, 80-147-1, 80-147-2, 80-148-1, 80-148-2, 80-150-1, 80-150-2, 80-151-1, 80-151-2, 80-152-1, 80-152-2

parties des lots 80-142, 80-143, 80-144, 80-149 et une partie des lots 80-153, 80-154 et 80-155, vers le sud-est par une autre partie dudit lot 80-196 (ruelle) faisant partie de la rue Hochelaga, vers le sud-ouest par les lots 148-3348, 148-3157-2, 148-3145, 148-3143, 148-3121, 148-3119 et une partie des lots 148-1655 et 148-1656 (rue) vers le nord-ouest par une autre partie dudit lot 80-196 (ruelle) faisant partie de la rue Sherbrooke".

Cette ruelle est montrée au plan M-92 Hochelaga, accompagnée de la description technique appropriée du Service des travaux publics (DC 0323577).

Le droit à une indemnité eu égard à cette acquisition doit être exercé par requête devant le Tribunal d'expropriation dans l'année qui suit la troisième publication du présent avis.

Cet avis est le premier que la Ville est tenue de publier.

LÉON LABERGE
Greffier de la Ville
Hôtel de Ville,
Montréal, le 5 août 1992

avis public

Gouvernement du Québec
QUÉBEC
REQUÊTE R-3237-92

RÉGIE DU GAZ NATUREL
Gaz Métropolitain, inc. associée commanditée de la Société en commandite Gaz Métropolitain;

Requérante
REQUÊTE POUR FAIRE APPROUVER LES ENVELOPPES BUDGÉTAIRES ET LES TRAITEMENTS RÉGLEMENTAIRES NÉCESSAIRES À LA POURSUITE DU PROGRAMME D'AIDE À LA RÉALISATION D'ÉTUDES ÉNERGÉTIQUES ("PROGRAMME P.A.I.R.E.") ET À LA MODIFICATION DU PROGRAMME DE RABAIS À LA CONSOMMATION ("PROGRAMME P.R.C.")

(articles 19, 31 et 32 de la Loi sur la Régie du gaz naturel. LRQ c. R-8.02 (la "Loi").

AVIS PUBLIC est donné que le requérant, GAZ MÉTROPOLITAIN, Inc., distributeur de gaz au terme de la Loi sur la Régie du gaz naturel (L.R.Q., chapitre R-8.02) a, par la requête R-3237-92 du 8 juillet 1992, formulé la demande suivante à la Régie du gaz naturel:

- ACCUEILLIR la présente requête;
- APPROUVER:
 - la poursuite, à compter du 1er novembre 1992, du Programme P.A.I.R.E. produit à l'appui de la présente requête;
 - le traitement réglementaire proposé pour le Programme P.A.I.R.E. et, par conséquent, la réaffectation annuelle de la somme approximative de 2 000 000 \$ des fonds du Programme P.R.C. au Programme P.A.I.R.E.;
 - un budget additionnel annuel de 375 000 \$ devant être imputé en dépense d'exploitation;
 - la majoration de 5 000 \$ à 15 000 \$ de la limite de l'aide financière pouvant être accordée sous forme de subventions dans le cadre du Programme P.R.C. et, par conséquent, la réaffectation annuelle de la somme approximative de 2 000 000 \$ de rabais à la consommation en subventions.

Plus particulièrement la Requérante précise sa demande à l'allégué 11 de sa requête: "11. Le Programme P.A.I.R.E. vise à accorder à la clientèle potentielle de la Société une aide financière en vue de la réalisation d'études énergétiques des équipements de chauffe et de procédés afin de démontrer les avantages inhérents à l'utilisation du gaz naturel."

Copie de cette requête peut être obtenue en s'adressant au Greffe de la Régie du gaz naturel. Toute personne intéressée désirant intervenir ou faire des représentations auprès de la Régie, doit le faire par écrit en présentant le numéro de la requête et, en suivant la procédure suivante:

- dans son écrit, elle fait état de son intérêt et de l'objet de son intervention ainsi que de son intention de présenter une preuve et de faire entendre des témoins, le cas échéant;
- elle fait signifier copie de son intervention ou de ses représentations à la requérante;
- elle transmet au Greffe de la Régie du gaz naturel l'original de son intervention ou de ses représentations, ainsi que la preuve de signification à la requérante, le tout dans les dix (10) jours à compter de la date de la publication du présent avis.

L'audience de la cause sus-mentionnée se tiendra au siège social de la Régie du gaz naturel, à Montréal et débutera mardi, le 1er septembre 1992 à 9h30 a.m.

Montréal, le 7 août 1992.

Le Greffe de la Régie du gaz naturel
2100 rue Drummond, 2ème étage
Montréal, Québec
H3G 1X1
Téléphone: (514) 873-2452
Télécopieur: (514) 873-2070

Québec

Outremont

À l'assemblée générale tenue le 3 août 1992, le Conseil de la ville d'Outremont a adopté les règlements suivants:

1124-49 POURVOYANT ET RATIFIANT L'EXÉCUTION DE CERTAINS TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET D'AMÉLIORATION DANS LES LIMITES DE LA VILLE AINSI QU'À L'APPROPRIATION DES SOMMES NÉCESSAIRES À CETTE FIN À MÊME LES FONDS GÉNÉRAUX DE LA VILLE:

1165-2 MODIFIANT LE RÉGLEMENT NUMÉRO 1165 CONCERNANT LA PROTECTION DES NON-FUMEURS DANS CERTAINS LIEUX PUBLICS, EN AJOUTANT L'ARTICLE 11.1.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ces règlements au Bureau du Greffier de la ville d'Outremont.

Donné sous mon seing à Outremont (Québec) ce 13 août 1992.

Jocelyne Perreault, o.m.a.
Greffier de la Ville

APPEL D'OFFRES:
— Entretien et surveillance de l'opération des systèmes de chauffage.

Des soumissions cachetées dans des enveloppes adressées et fournies à cette fin et portant la mention décrite ci-haut, seront reçues jusqu'à midi (12 h), lundi le 24 août 1992, au bureau du Directeur Général.

Les soumissions devront être faites sur des formulaires officiels fournis par la Ville. Les soumissionnaires pourront se procurer ces formulaires ainsi que le Cahier des Charges et les enveloppes de retour gratuitement, au bureau de l'ingénieur municipal au 1311 av. St-Viateur, Outremont.

L'ouverture des soumissions aura lieu le même jour à 14 heures à la Salle du Conseil sise au 530 av. Davaar, Outremont.

La Ville ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

Jocelyne Perreault, o.m.a.
Greffier de la Ville
Le 12 août 1992.

Société d'énergie de la Baie James

PROJET SIÈGE SOCIAL
APPEL D'OFFRES NUMÉRO 92-0318
FOURNITURE PAR COMMANDE OUVERTE DE PAPIER POUR PHOTOPIEURS XÉROX ET OZALID

Prix du document: 25,00 \$ (Toutes taxes incluses)
Garantie de soumission: Aucune
Date et heure limites de réception des soumissions: Le mardi 25 août 1992 à 15 h 30 heure de Montréal

Les documents d'appel d'offres peuvent être achetés ou consultés sur place, du lundi au vendredi inclusivement, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30 à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction Approvisionnement
19e étage
500, boul. René-Lévesque ouest
MONTRÉAL (Québec)
H2Z 1Z9

Le paiement des documents s'effectue par chèque visé ou mandat fait à l'ordre de la Société d'Énergie de la Baie James et n'est pas remboursable. La Société d'Énergie de la Baie James n'accepte pas de paiement en argent comptant.

Seules les personnes, sociétés, compagnies ou sociétés en coparticipation ayant une place d'affaires au Québec et qui ont acheté le document d'appel d'offres de la Société d'Énergie de la Baie James peuvent soumissionner. Cette dernière n'est pas tenue d'accepter la plus basse ni aucune des autres soumissions.

Pour obtenir le document d'appel d'offres ou pour tout renseignement supplémentaire concernant le document d'appel d'offres, veuillez communiquer avec Mme Susie Léveillé au (514) 879-6700.

Richard Toupin
Chef de service Achats

LES MOTS CROISÉS

1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
1											
2											
3											
4											
5											
6											
7											
8											
9											
10											
11											
12											

Horizontalement

1— Qui peut être façonné. — Argent.
2— Je du Prince-Édouard. — Inflammation de l'uvée.
3— Sans cargaison. — Sorte.
4— De l'Aragon.
5— Dessin sur la peau. — Plate-forme flottante.
6— Qui concerne l'utérus. — Géant vorace.
7— Ricané. — Peuple thrace. — Idem.
8— Dieu des Vents. — Contrecoeur de cheminée.
9— Division de la Grèce. — Boeuf à bosse.
10— Aérien. — Rassisé.
11— Barbouillai. — Aluminium.
12— Lui. — Partie d'une chaussure. — Epeautre.

Verticalement

1— Action de filer. —

Pomme.
2— Qui est prêt.
3— Course de bateaux. — Partagé.
4— Meurtre.
5— Possédé. — Audition. — Greffa.
6— Accorte. — Pas un.
7— Béryllium. — Vieille.
8— Absence de valeur.
9— Crustacé voisin des cloportes. — Sainte. — Douze mois.
10— Vigoureux.
11— Pénible. — Pieu.
12— Coquine. — Rival.

Solution d'hier

1. INTERSECTION
2. MOUTIER EMUDE
3. BREUVAGE ILL
4. RD DAN NOTRE
5. IVERDIANTON
6. QUE ORLON OC
7. BATHYLAMBA
8. AINE BELIVIAN
9. STAROSTE ISS
10. STERIGER BRTO
11. O DURCIRA RTI
12. CREME ABOUSER

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Des vivres pour toutes les régions de Somalie

L'ONU négocie avec tous les clans rivaux la distribution de l'aide

DJIBOUTI (Reuter) — Les experts des Nations unies, engagés dans un combat pour alléger les souffrances des milliers de Somaliens touchés par la famine, ont déclaré hier que les vivres seraient distribués dans toutes les régions du pays par voie aérienne ou terrestre.

« La mission s'inquiète des souffrances et négocie avec tous les clans rivaux la distribution de l'aide alimentaire et le retour à un semblant d'ordre et de légalité », a expliqué à Reuter un responsable onusien.

« Notre plan couvrira chaque région de la Somalie », a déclaré le danois Peter Hansen, le chef de la mission. Il a précisé être en train d'élaborer « un système d'aide alimentaire par air et par terre ».

Peter Hansen et les 23 experts ONU qui l'accompagnent semblaient las et inquiets « à leur départ de Djibouti — où ils ont passé la nuit de lundi — avant de regagner la Somalie où ils devaient poursuivre leur tâche ».

Ils devaient se rendre hier à Bossasso, port du Nord du pays ravagé par les combats entre un groupe fondamentaliste musulman et la milice Majerteen, l'un des plus puissants clans de la région.

Mais Peter Hansen a affirmé qu'il suivrait le programme fixé, même si les fragiles cessez-le-feu conclus entre bandes rivales étaient violés.

Pour les experts des organisations humanitaires, la Somalie vit actuellement le pire désastre humanitaire du monde.

Sur une population de sept millions d'habitants, 4,5 millions de personnes sont menacés de mort par la famine.

Le ministre irlandais des Affaires étrangères, David Andrews, est arrivé à Mogadiscio pour une mission de reconnaissance.

Il s'est rendu hier dans des centres de nutrition pour enfants en bas-âge gérés par des organisations humanitaires religieuses.

Des membres de sa délégation ont expliqué qu'il tenait à constater lui-même la situation humanitaire en Somalie et à y évaluer les besoins, pour à son retour en rendre compte à ses partenaires de la CEE et aux Nations unies.

Lundi des sources proches de l'ONU avaient déclaré que les experts des Nations unies envisageaient de scinder le pays en quatre zones.

Cette éventualité a été discutée ce week-end à Kismayo avec les dirigeants des factions du Sud du pays, avait-on précisé de mêmes sources.

Le déploiement d'observateurs militaires dans le Sud-Ouest, près de la frontière kenyane, l'une des régions les plus dangereuses du pays, a également été envisagé.

Le Conseil de sécurité des Nations unies a soudainement décidé de prendre en main le dossier somalien il y a deux semaines, après que le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali, l'eût accusé de le traiter moins sérieusement que la « guerre de riches » qui déchire l'ex-Yugoslavie.

De son côté, la CEE a lancé hier à Bruxelles un appel en faveur du déclenchement immédiat d'une opération des Nations unies pour protéger l'acheminement et la distribution de l'aide alimentaire et médicale.

« Sans protection, l'action des organisations internationales et des ONG (organisations non-gouvernementales) est considérablement limitée. Pour la commission, l'intervention des Nations unies est maintenant extrêmement urgente », a déclaré la Commission européenne dans un communiqué.

La Somalie est plongée dans l'anarchie depuis le renversement du président Mohamed Siad Barré en janvier 1991 par des rebelles qui, depuis, se battent les uns contre les autres.

Israël et les États-Unis se réconcilient

Bush assure que les emprunts bancaires de l'État hébreu seront garantis et la supériorité de son armement sur ses voisins maintenue

WASHINGTON (AFP) — Les États-Unis et Israël ont scellé hier leur réconciliation à Kennebunkport, dans la résidence d'été du président George Bush, qui a insisté sur l'amitié indéfectible entre les deux États et le caractère stratégique de leur alliance face à un futur encore incertain.

Sous le chaud soleil du Maine, M. Bush et son invité, le premier ministre Yitzhak Rabin, ont tenu une conférence de presse commune qui a signalé la fin d'une zone de turbulences traversée par les relations israélo-américaines sous le gouvernement précédent du chef du Likoud Yitzhak Shamir.

« C'est une démonstration claire d'une nouvelle intimité dans les relations entre Israël et les États-Unis », a estimé un diplomate qui commentait sous le couvert de l'anonymat les 24 heures passées par M. Rabin dans la maison de vacances du président Bush.

Pour bien marquer cette nouvelle lune de miel, le président Bush a fait deux cadeaux de taille à l'État hébreu : il a donné son aval pour que le Trésor américain garantisse des emprunts d'Israël auprès des banques commerciales à hauteur de 10 milliards de dollars. Il a ensuite répété à plusieurs reprises que les États-Unis étaient déterminés à maintenir la supériorité qualitative de l'armement israélien sur celui de ses voisins arabes.

Sur ces deux questions, le président américain a pris le risque d'irriter le monde arabe et notamment les participants aux processus de paix qui doit reprendre dans deux semaines à Washington. Mais il l'a fait, fort de l'accord d'ores et déjà acquis de toutes les parties pour cette sixième session des négociations bilatérales qui doit durer un mois.

La question des garanties de crédit avait provoqué la crise la plus grave depuis celle du canal de Suez entre les États-Unis et Israël. M. Bush avait refusé de les accorder à M. Shamir pour marquer son opposition à la politique de colonisation à

cutrance dans les territoires arabes occupés.

Dès son accession au pouvoir, M. Rabin avait fait un geste en gelant partiellement la construction de logements pour les colons juifs dans les territoires. Cette initiative a été considérée comme une concession suffisante par les États-Unis, alors qu'elle était vue dans le monde arabe comme une demi-mesure loin de l'engagement à un gel complet de ces implantations.

« En donnant son accord aux garanties de crédit, le président Bush veut encourager le nouveau gouvernement israélien à aller de l'avant dans les négociations de paix et c'est comme cela qu'il va essayer de l'expliquer aux pays arabes », a encore estimé ce même diplomate.

L'octroi de la garantie du Trésor va certainement satisfaire les organisations juives américaines qui avaient reproché au président Bush de remettre en cause la sécurité même d'Israël — leur principal souci — en refusant un compromis avec le gouvernement Shamir.

En outre, le ton utilisé par le président américain a tout pour plaire à son auditoire juif moins de trois mois avant les élections présidentielles : cette rencontre ne valait pas seulement par ce qui a été décidé, a-t-il déclaré, mais par son esprit : « Il s'est agi d'une réunion de vieux amis et d'alliés stratégiques ».

MM. Bush et Rabin se sont mis à l'unisson pour expliquer que les « mêmes valeurs de démocratie » liaient les États-Unis et Israël, entouré, a souligné le président américain, de pays qui eux ne sont pas démocratiques.

De son côté, M. Rabin, qui a rappelé le soutien de son pays à la politique de fermeté des États-Unis face à Saddam Hussein, a estimé que l'avenir au Proche-Orient était encore « incertain ». Pour répondre dans ce domaine aux inquiétudes des milieux israéliens qui estiment que M. Rabin s'est engagé sur la voie dangereuse des concessions territoriales, M. Bush a répété que les États-Unis en-



Le nouveau premier ministre d'Israël, Yitzhak Rabin, s'est adressé à la presse aux côtés du président Bush hier après s'être vu offrir par le Trésor américain des garanties bancaires jusqu'à concurrence de dix milliards de dollars. Ces sommes sont destinées à l'établissement d'immigrants soviétiques en territoire hébreu.

tendaient maintenir la supériorité qualitative de l'armement israélien. Washington accorde chaque année 1,8 milliard de dollars d'aide financière dans le domaine militaire à Israël en plus de 1,2 milliards de dollars à des fins civiles.

Alors que les deux hommes s'exprimaient à Kennebunkport, les experts israéliens et américains paraissent à Washington la rencontre

hier entre M. Rabin et le secrétaire à la Défense Richard Cheney.

Le maintien de la supériorité stratégique israélienne, le prépositionnement de forces américaines en Israël, le droit de mouillage de la 6ème flotte à Haïfa, le contrôle de la prolifération des armes de destruction massives et des armements nucléaires au Proche-Orient sont au menu de ces entretiens.

La Bosnie attend une opération aérienne contre les Serbes

Toute intervention militaire occidentale serait injustifiée, selon le gouvernement de Belgrade

SARAJEVO (AFP et Reuter) — La Bosnie-Herzégovine demande toujours une opération aérienne internationale contre l'artillerie serbe et espère que l'intervention humanitaire envisagée à l'ONU n'est qu'un pas dans l'escalade, a déclaré hier le président bosniaque Alija Izetbegovic.

M. Izetbegovic a cependant reproché à la communauté internationale de ne pas avoir consulté le gouvernement de Sarajevo sur ses projets d'intervention et d'avoir ignoré ses avertissements sur l'existence de « camps de concentration » serbes.

« Nous n'avons pas renoncé à notre demande d'intervention militaire contre les concentrations d'artillerie lourde et je crois que la communauté internationale n'y a pas renoncé non plus », a déclaré le président bosnia-

depuis, à quinze reprises, lors de rencontres avec des hommes d'État étrangers et dans des lettres au Conseil de Sécurité des Nations Unies.

Pour établir la vérité sur ces camps, il a suggéré que des prisonniers en soient soustraits pour être interrogés à l'extérieur, au lieu d'être interrogés sur place en présence des gardiens.

D'après les informations dont dispose M. Izetbegovic, l'OTAN envisage d'ouvrir un corridor humanitaire de la mer Adriatique à Sarajevo, et de là à Gorazde (110 km par la route au Sud-Est de Sarajevo), un autre de Zagreb (Croatie) à la région de Cazin (à la frontière croato-bosniaque) et un autre qui reliait la Serbie à la Bosnie-Herzégovine.

Le président a estimé que non seulement Cazin (338 km au Nord-Ouest

tiendra, a-t-on appris hier de source proche du Conseil. La Chine, qui préside actuellement le Conseil, s'abstient, assurant son adoption.

Une première résolution autoriserait l'usage de la force pour faciliter l'acheminement de l'aide humanitaire à la Bosnie. Une seconde exigerait un libre accès à tous les camps de prisonniers de l'ex-Yugoslavie.

Le premier ministre serbe, Milan Panic, a déclaré dans un communiqué que rien ne dictait « le recours à une action militaire sous quelque prétexte que ce soit (...) au vu de notre ferme engagement à respecter les résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies ».

Peut-être signe que la pression internationale commence à faire son effet, l'ONU signale que les convois d'aide humanitaires destinés à la population civile bosniaque rencontrent moins de difficultés pour parvenir à destination.

« Nous sommes en mesure d'envoyer de plus en plus de vivres par la route », a déclaré à Genève le porte-parole du Haut Commissariat de l'ONU pour les réfugiés (HCR).

À Sarajevo, la nuit de lundi à hier a été relativement calme si on la compare aux violents affrontements de la semaine dernière entre forces croato-musulmanes et serbes.

Mais la relative accalmie dans les combats n'a pas mis fin à l'exode de milliers de réfugiés bosniaques qui fuient les opérations de « purification ethnique » menées par les Serbes.

Ainsi, environ 20 000 Bosniaques sont attendus cette semaine en Croatie où le gouvernement ne peut faire face à ceux qui s'y trouvent déjà depuis des mois.

Les autorités serbes de Bosnie, dit le HCR à Zagreb, ont remis à l'ONU une liste de plus de 5000 familles ayant « volontairement » exprimé le « désir » de partir de chez elles, d'abandonner leurs biens aux Serbes et de gagner la Croatie.

Concernant les camps de détention, le président de la « République serbe de Bosnie », Radovic Karadzic, a reconnu que « des irrégularités avaient été commises côté serbe ».

Mais connaître la vérité sur ces camps n'est pas aisée. L'homme politique britannique Paddy Ashdown en fait l'expérience. Invité par Radovic Karadzic, il n'a pu voir en 48 heures d'un parcours semé d'embûches administratives que deux camps, où manifestement tout avait été « préparé » pour sa visite.

En France, Jacques Chirac, président du RPR, a dit prôner des opérations aériennes ponctuelles pour neutraliser l'artillerie serbe en Bosnie-Herzégovine tandis que le premier secrétaire du Parti socialiste, Laurent Fabius, a proposé que les dirigeants serbes soient jugés pour crime contre l'humanité, après les révélations sur les camps de prisonniers.

Kaboul de nouveau dans la tourmente

ISLAMABAD (AFP) — Les combats et les bombardements entre forces moudjahidines rivales ont repris hier à Kaboul, au lendemain du déluge de feu qui s'est abattu sur la capitale afghane, faisant plusieurs centaines de morts et de blessés, indiquent des sources concordantes.

On apprend de source sûre à Kaboul que d'importants renforts seraient acheminés de Mazar-I-Sharif, la grande ville du Nord, pour soutenir les forces gouvernementales. Quelque 30 000 hommes appartenant à la coalition progouvernementale, qui regroupe notamment les chiites du centre, les miliciens ouzbeks et les Tadjiks du Nord, feraient route vers la capitale.

Les combats, apparemment d'une moindre intensité que la veille, opposent les forces du parti islamiste fondamentaliste Hezb-i-Islami de Gulbuddin Hekmatyar, retranchées au Sud de la ville, et celles du gouvernement, qui en contrôlent la majeure partie.

Selon des sources proches du Hezb-i-Islami, l'aviation gouvernementale continuait hier à pilonner les positions de ce parti au Sud de la capitale. Les bombardements ont également repris sur la ville même. Deux avions ont été abattus lundi non loin des bases du Hezb, dont les éléments faisaient mouvement hier vers une garnison gouvernementale située dans le Sud de Kaboul.

De son côté, le gouvernement, dans un message diffusé par Radio-Kaboul, a vivement condamné « l'attaque sauvage » lancée par les forces du Hezb contre la capitale. « Des instructions ont été données au ministre de la Défense (Ahmed Shah Masoud) pour mettre fin à cette brutale agression », précise le message.

Selon un porte-parole du ministère afghan de la Défense cité par Radio-Téhéran, les tirs d'obus et de roquettes sur la capitale afghane ont fait lundi plus d'un millier de morts et de blessés et provoqué la fuite de la po-

pulation vers les campagnes. Le chiffre d'un millier de victimes a été confirmé par des sources du Hezb.

Plusieurs centaines de maisons ont été détruites. Un obus est tombé dans le jardin de l'ambassade de France et une roquette sur le toit du bureau de l'AFP, sans faire de victime. L'hôpital de la Croix-Rouge a également été touché et un dépôt de médicaments a été incendié.

Kaboul présentait hier matin l'aspect d'une ville désertée par ses habitants, selon des témoins. Des chars et des véhicules blindés ont pris position dans les secteurs névralgiques.

La situation sanitaire est extrêmement précaire. Les hôpitaux sont saturés de blessés et manquent de médecins. Selon le Comité international de la Croix-Rouge (CICR) à Genève, 38 blessés sont morts lundi avant de pouvoir être soignés. Plus de la moitié des blessés admis à l'hôpital du CICR sont des civils, dont une moitié d'enfants. Selon le CICR, la situation à Kaboul est la pire depuis 1988.

Le département d'État américain et le Secrétaire général de l'ONU, M. Boutros Boutros-Ghali, ont lancé un appel à l'arrêt des combats.

M. Mangal Hussein, conseiller politique de M. Gulbuddin Hekmatyar, a déclaré à l'AFP que « l'intensité des combats à Kaboul est sans précédent en 14 années de guerre ». Il a indiqué que son parti continuerait son offensive tant que la coalition gouvernementale n'aurait pas satisfait aux exigences du Hezb, le retrait des milices ouzbèkes de la capitale et l'organisation d'élections dans les trois mois.

Le Hezb-i-Islami juge que les milices ouzbèkes, dont le revirement au début de l'année a provoqué la chute du régime de M. Najibullah, ont été trop compromises avec les communistes et que leur présence, ainsi que celle d'anciens cadres communistes au sein du gouvernement, reviennent à perpétuer l'ancien système.

Les inspecteurs de l'ONU sortent de Bagdad

BAGDAD (Reuter et AFP) — Les inspecteurs des Nations unies ont poursuivi hier leur chasse aux secrets militaires irakiens et un responsable de l'ONU a annoncé qu'ils travailleraient pendant trois jours hors de Bagdad.

La poursuite des inspections hors de la capitale irakienne réduit les risques d'affrontement entre les Nations unies et l'Irak, qui a annoncé son refus de laisser perquisitionner ses ministères. Ces derniers se trouvent tous à Bagdad.

Les 22 membres de la mission conduite par le Russe Nikita Smidovitch ont quitté leur hôtel de Bagdad dans des véhicules 4x4 escortés par des membres de la sécurité irakienne.

Cette mission de l'ONU est la première à pénétrer en Irak depuis l'ins-

tière de l'Agriculture, auquel les Irakiens avaient refusé l'accès pendant trois semaines.

Cette crise entre l'Irak et l'ONU a été la plus grave depuis que Bagdad a accepté de démanteler ses armes de destruction massive conformément aux modalités du cessez-le-feu, mettant fin à la Guerre du Golfe, il y a un an et demi.

Le gouvernement irakien avait annoncé jeudi qu'il interdirait désormais aux inspecteurs de l'ONU l'accès de ses ministères, estimant que de telles visites violaient sa souveraineté nationale.

Les États-Unis ont immédiatement réagi en s'engageant à faire respecter le droit de visite des inspecteurs sur tous les sites soupçonnés de cacher des armements.

Boipatong : irrégularités policières

JOHANNESBURG (AFP) — La bande retraçant les communications radio entre policiers le jour du massacre de Boipatong, qui fit 45 morts le 17 juin, a été effacée « accidentellement », a affirmé un officier de police qui témoignait hier devant la Commission d'enquête présidée par le juge Richard Goldstone.

Elle a été effacée le 18 juin, à la suite d'un « problème technique », a indiqué le major Christo Davidson, chargé d'enquêter sur les accusations selon lesquelles les forces de l'ordre auraient été complices du massacre.

Un avocat du Congrès national africain (ANC), M. Arthur Chaskelton, a mis en doute cette explication, estimant que la bande avait été volontairement effacée.

Au lendemain des événements, la police avait pour sa part affirmé qu'au soir du 17 juin, elle avait reçu un appel téléphonique l'avertissant de graves incidents à Sebokeng, un township situé à dix kilomètres de Boipatong. Le temps de se rendre compte que les violences se passaient à Boipatong et non à Sebokeng, il fut trop tard pour intervenir, selon la version qu'elle avait alors fournie.

Le major Davidson a d'autre part affirmé que trois véhicules blindés de la police se trouvaient bien dans la zone au moment du massacre mais qu'ils n'étaient entrés à Boipatong qu'après les violences.

Plusieurs témoins ont témoigné ces jours derniers devant la Commission Goldstone qu'ils avaient vu des véhicules blindés escorter les assaillants et que certains des assaillants étaient descendus des véhicules. Le major Davidson a rejeté ces accusations.

Par ailleurs, la police a annoncé hier qu'un de ses membres avait été suspendu dans le cadre d'une enquête sur le meurtre d'un jeune noir à Boipatong, le 20 juin, jour de la visite avortée du président Frederik de Klerk dans le township.

Le jeune homme avait été tué peu après que M. de Klerk eut été contraint par une foule en colère de quitter les lieux. Le départ précipité du chef de l'État avait été suivi d'une fusillade déclenchée sans avertissement.

CARTES D'AFFAIRES

ROBIC
AGENTS DE BREVETS ET MARQUES
PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE
55 St-Jacques, Montréal, Québec H2Y 3K2
Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 98 R-0-B-1-C
La maîtrise des intangibles



Le président bosniaque Alija Izetbegovic.

LES ANNONCES CLASSÉES 286-1200

Index des principales rubriques

- 100-199 IMMOBILIER RESIDENTIEL
Achat-vente-échange
100 Visites libres
101 Propriétés à vendre
102 Condominiums et co-propriétés
103 Propriétés à revenus
115 Extérieur de Montréal
120 Laurentides
121 Cantons de l'Est
125 Hors-frontières
130 Maisons de campagne
132 Chalets
134 Terres - fermes
135 Terrains
150 Transactions diverses
151 Services immobiliers
Location
160 App. et log. à louer
164 Condominiums à louer
165 Propriétés à louer
175 Maisons de campagne à louer
176 Chalets à louer
200-299 IMMOBILIER COMMERCIAL
Achat-vente-échange
201 Propriétés commerciales
203 Propriétés industrielles
205 Espaces commerciaux
210 Commerces à vendre
215 Terrains commerciaux
220 Entrepôts (vente-location)
230 Gestion immobilière
Location
251 Bureaux à louer
259 Espaces comm. et ind. à louer
275 Locaux à louer
300-399 MARCHANDISES
301 Créateurs d'art
303 Antiquités
314 Bureautique
315 Téléphonie
MARCHANDISES (suite)
318 Mobilier de bureau et acc.
320 Ameublement
335 Bois de foyer
350 Animaux
400-499 OFFRES D'EMPLOI
401 Postes cadre et professionnel
402 Éducation
405 Santé + serv. communautaires
408 Secteur culturel
410 Bureaux
415 Secteur informatique
420 Secteur vente
435 Restaurants et hôtellerie
440 Services domestiques
455 Emplois partiels + saisonniers
500-599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
501 Occasions d'affaires
508 Services financiers
510 Comptabilité
512 Déclaration d'impôts
515 Informatique et bureautique
520 Préparation de C.V.
522 Traitement de texte
523 Traduction, rédaction
529 Services professionnels
530 Cours
540 Santé
542 Massothérapie
543 Psychothérapie
544 Croissance personnelle
546 Cartomancie, astrologie
550 Voyages
555 Garderie
560 Entretien, rénovation
564 Décoration intérieure
570 Terrassement, paysagistes
575 Déménagement
600-699 VÉHICULES
675 Bateaux, yachts, voiliers
695 Automobiles

LES ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00

Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.

Téléphone: 286-1200

Télex: 286-8198

Pour placer votre annonce par le poste: C.P. 6033, succ. Place d'Armes Montréal, H2C 3Y6

160 Appartements-logements à louer

ROSEMONT

2 1/2 IDÉAL POUR 2e et 3e ÂGE

Près du centre d'achat Pie-IX

Chauffage et électricité payés

MEUBLE À NEUF

Ascenseur, facilité de transport

Tranquillité Sécurité absolue

3965, Bélanger 722-0574

13-08-92

160 Appartements-logements à louer

802 ST-DENIS, 6 1/2 étages, chauffé, 2e, 6755-688-0998, 663-0366

A 15 MIN. CENTRE-VILLE

Près métro Verdun, 5 1/2 ét., frai, frai, frai, 769-6655 Claude

ADAM, 3e, 3 1/2, frai, pent., poêle/frigo, près parc, 3505, Sor. 523-2702

AHUNIC, 4 1/2, condo, luxe, garage, calme ou vente, 333-9479, 336-0930

AHUNIC, 3 1/2, meublé ou non, frai, pent., lib. int. 725-7757

AHUNIC, près métro Clématis, 6 1/2, ménage frai fait, PRIX A DISCUTER, 388-3276

ATWATER, près René-Lévesque, luxueux lit pit, toilet., stat. int., Jenn-Air, réfrigérateur, lav/séch., Jacuzzi, 1er août, 6805, Norma, 482-8381 ou 482-9001

AUBAINE 1800 Dr. Penfield 3 1/2 - 4 1/2 - Penthouse 937-6719, 932-2593

BOUL. ST-JOSEPH E., 4 1/2 chauffé, boîtes, balcon, métro, 7505, 521-4498

BOUL. ST-JOSEPH: Coquets, jolis 5 1/2 étages, garage chauffé, 521-9469

BRIGHTON, 5 1/2, grand, clair, tranquille, chauffé, tout équipé, près de centre d'achat, U de M, hôpital, 739-1056

C.D.N., près U de M, bien situé, Spacieux duplex 6 1/2, 9755, 4 1/2 étages, Meublé ou non, face parc, confort, 733-8653

C.D.N., Brighton, grand 7 1/2, repeint, tout, 2e, 2 1/2, 175, 48-0005

C.D.N., 3 1/2, 4 1/2, 4655 chauffé près U de M, 341-3162

CENTRE-SUD, 4 ét., équipé, très clair, 3005, 269-5729, 528-9419

CENTRE-SUD, chamant 6 1/2 (près de Radio-Québec), 58 avec jardin fermé, Mur de briques, système d'alarme, 7905, 981-1130

CHATEAU LAUZANNE 2111 Duplex, 3 1/2, avec mezzanine, piscine, sauna, sun deck, garage, métr., 933-3302

CHEMIN COTE ST-CATHERINE, 8 1/2, magnifique, victorien, propre, semi-meublé, garage, 8505, 871-7194

COTE ST-CATHERINE, près U de M, haut duplex, 7 1/2, 2 1/2, soleil, 10255, 341-4296

DE LANAUVER/BEAUBIEN, 4 pièces, 2 douces, 3255, 724-6251

DE LORIMER 864A, 4 1/2 non chauffé, poêle/frigo/lav/séch. Libre 3005, 625-6439, 1500\$/mois

DES ÉCOLES (coin), haut 6 1/2, chauffé, équipé, 7505, 725-9040

DISCRIMINATION INTERDITE

La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne capable de payer le loyer et de respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap

164 Condominiums à louer

CENTRE-EST, condo neu, grand 5 1/2, frigo, balcon, entrées lav/séch, 681-8344

COURS LE ROYER -500 p.c.a., foyer, meublé, 1 ou 2 ans, 6505/mois -penthouse, 1 c.c., terrasse, 9505/mois -penthouse, 2 c.c., c., meublé, meublé, 1300\$/mois

JUDITH MASSE, 844-2123 ENTREPRISES J. MASSE INC.

GRAND CONDO de luxe au coeur du centre-ville, 3300 p.c.a., 2 garages, 2405, 494-2344, lib. après 13 août

ILE DES SOEURS 2 c.c., 2 1/2, 5 électrom., air clim., libre, nég. 769-7190, 748-9122

ILE DES SOEURS MAISON DE VILLE chauffée, 3 c.c., s/sol fini, garage, foyer, poêle, frigo, (voas., 12785/mois, libre 1er sept, 765-0385

LONGUEUIL, Colectivité Nouvelle, 5 1/2 (2 niveaux), foyer, terrasse, mezzanine, 2 puits de lumière, libre 1er sept, 458-1779

LONGUEUIL, luxueux condo, 4 1/2 dans un décor beau, 646-6066

SHERBROOKE/VISITATION, 5 1/2, r.d.c., meublé, calme, clair, tapis m/m, s/d'alarme, stores verticaux, p/patio, stat., lav/séch, poêle/frigo inclus, 6505, 528-1749, 522-7341

VILLE ST-LAURENT, 4 1/2, 5 1/2, garage int., piscine, sauna, tourbillon, 856-6666

165 Propriétés à louer

BOIS DE FLIONS, burg, chauffé, éclairé, meublé ou non, piscine, Vue sur rivière, 8755/mois, 621-5234

ILE PERROT, bord de l'eau, maison de 15 pi en bois, comp. meublé, 11 pi, 3 s/bains, car, chaudière, 2 patios, s/jeux, bar, sun deck, garage, espaces de rangement, vue magnifique, 10005

LONGUEUIL, coin, près métro, centre comm. et écoles, 8 pi, 3 foyers, 2 s/bains dont 1 avec toilet., s/avag, gr. espaces de rangement pouvant servir atelier, jardin clôture, ent. meublé et équipé, Pour 12 à 15 mois à partir de 1er août, 1000\$/mois

LONGUEUIL, 524-3034

1400 p.c.a. ou bureau individuel Aménagé à neuf, climatisé, rez-de-ch., stat. disp. 1200-3034

PIE-IX et BELAIR, 524 p.c.a. neuf, c. idéal professionnel, 327-2525, 453-0394

PLACE D'ARMES, espaces à louer pour professionnels (3000 p.c.a. environ) les bureaux sont déjà aménagés et il y a possibilité d'avoir accès à certains services tels que réception, photocopier, téléphone, vaute, etc. Pour renseignements, 282-1287

SHERBROOKE/PARL Lafontaine, r. de ch., 7 pièces, 1500 p.c.a., chaudière, accès à piscine intérieure, prêt raisonnable, 287-8521 heures d'office. Repose de loi

TOUR DU PARC (Place de la Cité), 10 pièces, 1500 p.c.a., chaudière et climatisé, accès à piscine intérieure, prêt raisonnable, 287-8521 heures d'office. Repose de loi

UN PARADIS de la chose à MACASA, bord du Lac Chouard 22 août, Jour, 629-6195, 812-27-6054

170 Hors-frontières à louer

CHAMBRE A LOUER dans luxueux chambre avec jardin situé à 1 heure de Paris (Fr. abordable), 392-0329

175 Chalets à louer

A LA CONCEPTION: près du Mont-Tremblant, maison contemporaine, 6 pièces, salon avec toit cathédrale, foyer, site exceptionnel, paysager, 2300 p.c.a., piscine, mois, salon, année, 881-1229-9495

PARADIS de la chose à MACASA, bord du Lac Chouard 22 août, Jour, 629-6195, 812-27-6054

176 Chalets à louer

LAC D'ARGENT, bord de l'eau, chalet, 2 chambres, meublé, 1-297-4889

LAC DES SABLES (STE-AGATHE) Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager, Sem/mois, 258-0179

180 A partager

V.M.R., grand 4 1/2, 3005 chauffé, Femme seul, idéal étudiant, 739-6630

185 Chambres et pensions

ILE PERROT, bord de l'eau, pour professionnels seulement (cf. requête), chambre dans maison de luxe en pierre, 11 pi, 2 s/bains, auto, chaudière, 2 patios, sundeck, gar. privé, espace de rangement, vue magnifique, une vraie aubaine, 300\$/mois + services, 453-8534

NOUVEAU A LONGUEUIL Belles chambres pour pers. âgées près hôpital P-Boucher, tous services, 466-7304

ÉTUDIANTES, chambre à louer dans maison entièrement rénovée, près métro, adj. Outremont, après 17h, 277-7374

186 Maisons de ventes, retraite

LACHINE chambre et pension pour pers. âgées, atmosphère familiale, abordable, 634-8695, 981-6618

205 Esp. commerc. industriels

BATIMENT industriel (récent), 20 000 p.c.a. incluant bureau, stationnement, près du Stade Olympique, 2289 Lafontaine, 254-7571, R. Poulin

LOCAL Indust. à louer, près futur site Hôp. Hôtel-Dieu, R.D.P. 648-1595

ST-LÉONARD, 1 bloc du Métropolitain, boîte 22 000 p.c.a., garage 600V, vue, 6000\$/mois, 384-8191, 429-7670

287 Commerces à louer

GARAGE commercial de 760 p.c.a., à louer sur boul. Labelle, Ste-Rose, Laval, 686-8612

301 Oeuvres d'art

ATELIER carrosserie maison, tout équipé, tel. commercial, Pour faire autre, agent s'occupe, 661-1184

BAR AVEC PERMIS: en opération, complètement rénové, rue St-Denis, excellent bar, bas prix (7 ans), 1-819-842-2722

BONNE OPPORTUNITÉ, au centre du boul. St-Laurent, épicerie avec équipement et marchandises. MANUEL: 849-3426

BOUTIQUE cadeaux à vendre, St-Jean-sur-Richelieu, 1348-8878

DEPANNEUR, fond commerce 50 000\$ avec inventaire St-Jérôme, 438-8442

DEPANNEUR St-Hippolyte, lav. privé, essence, 2 logements, 164 000\$ inventaire incl., 1-565-2979

FRANCHISE disponible, région de Montréal, spécialité "fondus". Formules standardisées. Profumat disponible. Pour de plus amples informations, Susanne, 639-6421

MOTEL, Laurentides, très bien situé, vente, prévue, 819-322-2836

RESTAURANT DE PRESTIGE *salle à manger* *clientèle établie* *très bon revenu* 325-6462

RESTAURANT pizzeria, bon secteur, Ville St-Laurent, 695-9145

RESTAURANT, mets de santé, dans centre d'achat très achalandé, 300 000\$/annuel, Demandez 165 000\$, 985-5168

VOUS cherchez une cour de recyclage? A vendre ou à louer, achat et vente d'auto, 12 pi, 2000\$, prêt front. U.S. 246-4255, Pas financement

220 Entrepôts (vente-location)

ATTENTION! Vimont, Laval, entrepôt commercial, 55 X 35, à louer. Tél: 663-4245 SOIR: 669-0508

IDÉAL ENTREPRISE 10 p.c.a. à louer ou centre-ville, avec manutention et service de transport. 934-1700

LOCAL INDUSTRIEL A Chambly, 9500 p.c.a. avec lit déchargement et mezzanine, grande porte garage, 80 000 p.c.a., cour, portée, clôture, éclairée, prêt, out. 658-5384

RÉFRIGÉRÉ OU SEC, Anjou-Jany Est, 7150 p.c.a. dont 1725 bureau, 2600 réfrigéré, 420 congélateur, France Simoneau, 418-867-2940

251 Bureaux à louer

1400 p.c.a. ou bureau individuel Aménagé à neuf, climatisé, rez-de-ch., stat. disp. 1200-3034

PIE-IX et BELAIR, 524 p.c.a. neuf, c. idéal professionnel, 327-2525, 453-0394

PLACE D'ARMES, espaces à louer pour professionnels (3000 p.c.a. environ) les bureaux sont déjà aménagés et il y a possibilité d'avoir accès à certains services tels que réception, photocopier, téléphone, vaute, etc. Pour renseignements, 282-1287

SHERBROOKE/PARL Lafontaine, r. de ch., 7 pièces, 1500 p.c.a., chaudière, accès à piscine intérieure, prêt raisonnable, 287-8521 heures d'office. Repose de loi

TOUR DU PARC (Place de la Cité), 10 pièces, 1500 p.c.a., chaudière et climatisé, accès à piscine intérieure, prêt raisonnable, 287-8521 heures d'office. Repose de loi

UN PARADIS de la chose à MACASA, bord du Lac Chouard 22 août, Jour, 629-6195, 812-27-6054

170 Hors-frontières à louer

CHAMBRE A LOUER dans luxueux chambre avec jardin situé à 1 heure de Paris (Fr. abordable), 392-0329

175 Chalets à louer

A LA CONCEPTION: près du Mont-Tremblant, maison contemporaine, 6 pièces, salon avec toit cathédrale, foyer, site exceptionnel, paysager, 2300 p.c.a., piscine, mois, salon, année, 881-1229-9495

PARADIS de la chose à MACASA, bord du Lac Chouard 22 août, Jour, 629-6195, 812-27-6054

176 Chalets à louer

LAC D'ARGENT, bord de l'eau, chalet, 2 chambres, meublé, 1-297-4889

LAC DES SABLES (STE-AGATHE) Luxueux 6 pièces, foyer, tout équipé, gr. terrain paysager, Sem/mois, 258-0179

180 A partager

V.M.R., grand 4 1/2, 3005 chauffé, Femme seul, idéal étudiant, 739-6630

185 Chambres et pensions

ILE PERROT, bord de l'eau, pour professionnels seulement (cf. requête), chambre dans maison de luxe en pierre, 11 pi, 2 s/bains, auto, chaudière, 2 patios, sundeck, gar. privé, espace de rangement, vue magnifique, 10005

NOUVEAU A LONGUEUIL Belles chambres pour pers. âgées près hôpital P-Boucher, tous services, 466-7304

ÉTUDIANTES, chambre à louer dans maison entièrement rénovée, près métro, adj. Outremont, après 17h, 277-7374

186 Maisons de ventes, retraite

LACHINE chambre et pension pour pers. âgées, atmosphère familiale, abordable, 634-8695, 981-6618

205 Esp. commerc. industriels

BATIMENT industriel (récent), 20 000 p.c.a. incluant bureau, stationnement, près du Stade Olympique, 2289 Lafontaine, 254-7571, R. Poulin

LOCAL Indust. à louer, près futur site Hôp. Hôtel-Dieu, R.D.P. 648-1595

ST-LÉONARD, 1 bloc du Métropolitain, boîte 22 000 p.c.a., garage 600V, vue, 6000\$/mois, 384-8191, 429-7670

287 Commerces à louer

GARAGE commercial de 760 p.c.a., à louer sur boul. Labelle, Ste-Rose, Laval, 686-8612

301 Oeuvres d'art

ATELIER carrosserie maison, tout équipé, tel. commercial, Pour faire autre, agent s'occupe, 661-1184

BAR AVEC PERMIS: en opération, complètement rénové, rue St-Denis, excellent bar, bas prix (7 ans), 1-819-842-2722

BONNE OPPORTUNITÉ, au centre du boul. St-Laurent, épicerie avec équipement et marchandises. MANUEL: 849-3426

BOUTIQUE cadeaux à vendre, St-Jean-sur-Richelieu, 1348-8878

DEPANNEUR, fond commerce 50 000\$ avec inventaire St-Jérôme, 438-8442

DEPANNEUR St-Hippolyte, lav. privé, essence, 2 logements, 164 000\$ inventaire incl., 1-565-2979

FRANCHISE disponible, région de Montréal, spécialité "fondus". Formules standardisées. Profumat disponible. Pour de plus amples informations, Susanne, 639-6421

MOTEL, Laurentides, très bien situé, vente, prévue, 819-322-2836

RESTAURANT DE PRESTIGE *salle à manger* *clientèle établie* *très bon revenu* 325-6462

RESTAURANT pizzeria, bon secteur, Ville St-Laurent, 695-9145

RESTAURANT, mets de santé, dans centre d'achat très achalandé, 300 000\$/annuel, Demandez 165 000\$, 985-5168

VOUS cherchez une cour de recyclage? A vendre ou à louer, achat et vente d'auto, 12 pi, 2000\$, prêt front. U.S. 246-4255, Pas financement

220 Entrepôts (vente-location)

ATTENTION! Vimont, Laval, entrepôt commercial, 55 X 35, à louer. Tél: 663-4245 SOIR: 669-0508

IDÉAL ENTREPRISE 10 p.c.a. à louer ou centre-ville, avec manutention et service de transport. 934-1700

LOCAL INDUSTRIEL A Chambly, 9500 p.c.a. avec lit déchargement et mezzanine, grande porte garage, 80 000 p.c.a., cour, portée, clôture, éclairée, prêt, out. 658-5384

RÉFRIGÉRÉ OU SEC, Anjou-Jany Est, 7150 p.c.a. dont 1725 bureau, 2600 réfrigéré, 420 congélateur, France Simoneau, 418-867-2940

251 Bureaux à louer

1400 p.c.a. ou bureau individuel Aménagé à neuf, climatisé, rez-de-ch., stat. disp. 1200-3034

PIE-IX et BELAIR, 524 p.c.a. neuf, c. idéal professionnel, 327-2525, 453-0394

PLACE D'ARMES, espaces à louer pour professionnels (3000 p.c.a. environ) les bureaux sont déjà aménagés et il y a possibilité d'avoir accès à certains services tels que réception, photocopier, téléphone, vaute, etc. Pour renseignements, 282-1287

SHERBROOKE/PARL Lafontaine, r. de ch., 7 pièces, 1500 p.c.a., chaudière, accès à piscine intérieure, prêt raisonnable, 287-8521 heures d'office. Repose de loi

TOUR DU PARC (Place de la Cité), 10 pièces, 1500 p.c.a., chaudière et climatisé, accès à piscine intérieure, prêt raisonnable, 287-8521 heures d'office. Repose de loi

UN PARADIS de la chose à MACASA, bord du Lac Chouard 22 août, Jour, 629-6195, 812-27-6054

170 Hors-frontières à louer

CHAMBRE A LOUER dans luxueux chambre avec jardin situé à 1 heure de Paris (Fr. abordable), 392-0329

175 Chalets à louer

A LA CONCEPTION: près du Mont-Tremblant, maison contemporaine, 6 pièces, salon avec toit cathédrale, foyer, site

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le Costa Rica est devenu le Chili d'Amérique centrale — 1

Sylvie Dugas

collaboration spéciale

LE COSTA RICA d'aujourd'hui est devenu le Chili d'Amérique centrale. Succédant à Oscar Arias, prix Nobel de la paix 1987, l'actuel gouvernement social-chrétien de Rafael Angel Calderon a procédé à la réforme du système productif afin d'insérer le pays dans l'économie mondiale. Cependant, tout en affichant des résultats éditants au niveau macro-économique, le présent régime a creusé davantage le fossé de la pauvreté.

« Le pays est aux portes de la prospérité, assure le président de la République. « Le Costa Rica vit une révolution pacifique qui valorise le secteur privé comme moteur de la croissance et le marché comme instrument de l'assignation des ressources. » Depuis la prise de pouvoir de Calderon en 1990, l'inflation a diminué de 27 % à 25 % et devrait plafonner à 16 % cette année. Le déficit interne n'affectera que 1 % du PIB en 1992, alors qu'il en grugeait 7,4 % en 1989. Le problème de la dette est sous contrôle : les arriérés d'une dette internationale de 2 milliards \$ ont été mis à jour. Attirés par les taux d'intérêt élevés de 1991, les capitaux ont afflué vers cette démocratie sans armée. Le pays a donc pu effectuer une réévaluation à la hausse du coton et baisser les taux d'intérêt, terminant le cycle inflationnaire des mini-dévaluations.

Une économie assainie

« Les réserves monétaires internationales ayant doublé, le Costa Rica fait bonne figure devant les organismes internationaux prêteurs. Cela lui a permis de renouveler son endettement avec le Fonds monétaire international et de compter sur l'appui de la Banque mondiale (50 M \$) et les prêts de la Banque interaméricaine de développement (10 M \$).

Grâce à la stabilité économique

héritée de la réforme libérale, le pays courtise maintenant les États-Unis pour conclure avec George Bush un accord de libre commerce, s'assurer de nouveaux investissements et obtenir une réduction de la dette de 200 millions \$. Après avoir signé des traités de libre-échange avec la Colombie, le Venezuela et le Mexique, le Costa Rica tente enfin de faire bloc avec ses voisins d'Amérique centrale, en reconstituant le Marché commun centro-américain.

À la suite du discours optimiste du Président en mai dernier, les membres de l'opposition ont mis en doute la performance économique du pays. Car le gouvernement Calderon pourrait affronter de dures épreuves. Pour faciliter son entrée dans le commerce mondial, le Costa Rica a développé une fructueuse stratégie de diversification des exportations. Les exportations vers l'Europe et les États-Unis ont bel et bien augmenté de 25 % et 20 % respectivement, mais les importations aussi, dû à la réduction tarifaire appliquée, ce qui a approfondi davantage le déficit commercial.

D'autre part, les produits d'exportation traditionnels traversent une crise dramatique. Le café, qui représentait autrefois la principale source de revenu, est passé au troisième rang, après la culture de la banane et le tourisme, en raison de la baisse du prix international motivée par un excès d'offre. L'Institut national du café, pour protester devant la communauté mondiale contre la chute drastique des prix depuis un an, a interrompu « symboliquement » pendant quelques semaines l'exportation du grain. Les 83 000 producteurs de café alarmés, parmi lesquels se trouvent de nombreux petits agriculteurs, ont dû réclamer au gouvernement un fonds de 50 millions \$ pour assurer leur survie.

Le Costa Rica est également le second producteur de bananes au monde, après l'Équateur. Le quart de ses revenus d'exportation pro-



Le président Rafael Angel Calderon le soir de son élection le 4 février 1990.

PHOTO AP

vient de ce fruit, représentant plus de 400 millions \$ en 1991 et générant près de 23 000 emplois. Les quotas que la Communauté économique européenne (CÉE) s'approprie à imposer à l'Amérique latine, pour protéger ses ex-colonies africaines, pourraient faire baisser les ventes costaricaines de 30 % et causer des pertes de l'ordre de 125 millions \$. Accompagné des présidents du Panama et du Honduras, Rafael Angel Calderon

a effectué une tournée en Europe pour plaider l'ouverture commerciale aux fruits costaricains. Il a aussi porté la cause devant les instances du GATT.

Depuis l'arrivée du choléra au Costa Rica en mai dernier, la psychose s'est emparée de consommateurs de fruits de mer. Malgré les exhortations du ministère de la Santé à consommer sans danger les produits de la mer, les pêcheurs bouffés par la

population accumulent des pertes volumineuses, s'ajoutant à la baisse du prix international.

Un fossé plus grand

Des déséquilibres sociaux ont été engendrés par l'austérité financière du pays, en vertu de la hausse des impôts, des prix de l'eau et de l'électricité. « Les secteurs les plus faibles économiquement, commente Helios Fallas, ministre de la Planification,

ont été les plus affectés par les mesures restrictives du gouvernement. » L'application de programmes d'ajustements structurels néolibéraux, en abolissant l'aide aux petits producteurs agricoles, a favorisé une classe d'entrepreneurs déjà privilégiée, celle dédiée au tourisme et à l'exportation de produits non-traditionnels.

Selon l'économiste Otton Solis, « ces secteurs les plus dynamiques de l'économie, non seulement ne paient pas d'impôts, mais reçoivent des subsides substantiels. Ce sont les secteurs à faible croissance qui doivent payer pour soutenir l'État. Le pays exerce donc, en contradiction avec les principes néolibéraux, un interventionnisme sélectif important dont bénéficient un nombre réduit de grandes entreprises, surtout étrangères. »

D'autre part, le chômage a grimpé de 1 %, suite à la mise à pied de milliers de fonctionnaires de l'État. Les salaires des secteurs public et privé n'ont pas été ajustés au coût de la vie, abaissant le pouvoir d'achat des employés. Les travailleurs du secteur informel se sont multipliés. Les sommes réservées au soutien des indigents ont été détournées pour faire face aux dommages causés par les tremblements de terre et les inondations de 1991, haussant l'indice de pauvreté de 20 % à 25 % en un an.

Il semble également que la contraction des dépenses publiques ait affecté la qualité de l'éducation et des soins de santé du Costa Rica. Les professeurs, qui ne gagnent que 350 \$ par mois, ont dû revendiquer lors des grèves d'avril le maintien de leur régime de pension. De plus, une étude gouvernementale constate que « la détérioration graduelle des services de santé, vu les limites budgétaires du ministère a permis le retour de maladies épidémiques apportées par l'immigration centro-américaine des années 80. Les quelques cas de choléra déclarés ont cependant été rapidement contrôlés.

La protection de l'environnement au Costa Rica est un leurre

Sylvie Dugas

collaboration spéciale

DES PLAGES sablonneuses sous un soleil éclatant et des forêts luxuriantes arrosées de pluies tropicales, voilà les images que nous évoque le Costa Rica. Pourtant, la sécheresse sévit sur les rives du Pacifique et les inondations déferlent sur celles de l'Atlantique. Ce petit coin de paradis risque un jour de se flétrir si la déforestation et la pollution entraînée par le tourisme massif continuent à ce rythme.

Il y a dix ans, le gouvernement a créé des zones protégées pour préserver la biodiversité : 22 parcs nationaux et 13 réserves forestières couvrent 24 % de la superficie totale du pays. Le Costa Rica s'était également fait le promoteur de l'écotourisme, un tourisme respectant l'environnement humain et naturel. Mais le soutien gouvernemental aux complexes touristiques gigantesques a détourné le pays de sa vocation première.

L'écotourisme

« L'État a bifurqué du projet initial pour exploiter le tourisme massif, explique Carlos Marin, de l'Association pour la conservation de la nature. La parcellisation de terrains par des conglomerats touristiques étrangers et l'exploitation de complexes de grande envergure, affectant les réserves naturelles, contredisent le « nouvel ordre écologique » inauguré par le président Calderon en 1990. »

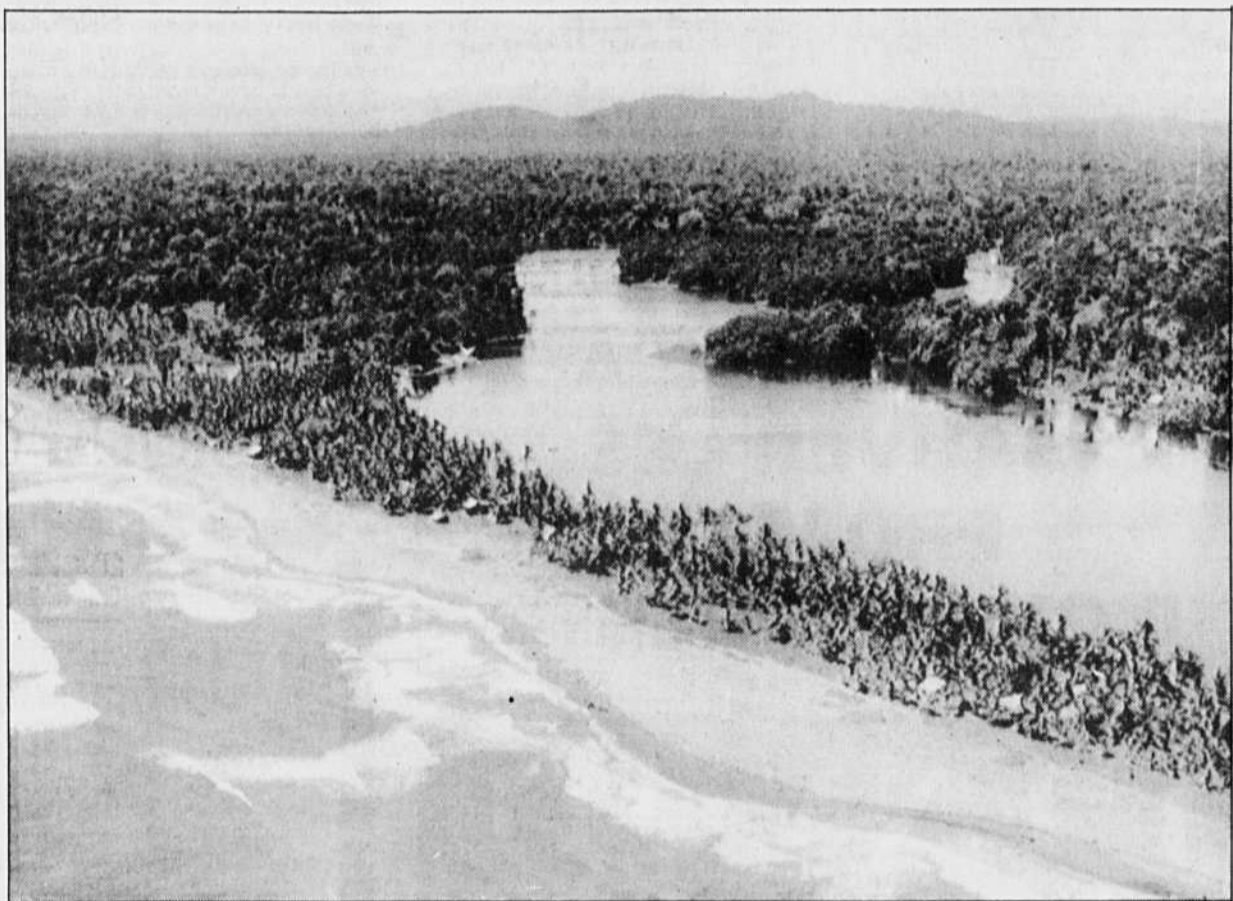
La construction d'un immense site touristique à la Playa Tambor par une compagnie espagnole est sous les feux de l'actualité. Le groupe Barcelo a en effet pris d'assaut une petite baie au bord de l'océan Pacifique, détournant une rivière qui érige maintenant les terres avoisinantes. « Malgré le procès en cours, le projet se poursuit avec le consentement implicite des instances concernées, violant les lois existantes. »

Le parc national Manuel Antonio, qui reçoit près de 1000 visiteurs par jour durant la belle saison, pourrait fermer ses portes à cause de la pollution touristique. C'est un cri d'alarme que lance le directeur du Parc, Jose Antonio Salazar, qui déplore le développement de cabines en bordure de la mer. « Les déchets laissés dans le parc et les égouts se déversant dans l'estuaire de Quepos contaminent la région, certaines espèces animales sont menacées. » Il semble que 80 % des hôteliers admettent leur commerce sans permis approprié.

Pour donner un nouveau souffle à l'écotourisme et venir en aide aux habitants de la province de Limon et de la Péninsule d'Osa, la Fondation d'habitants Costa Rica-Canada a récemment signé une convention avec le ministère du Tourisme et l'Union nationale des coopératives (UNACOOP). Cette entente prévoit l'octroi de subventions de plus de 100 millions \$ pour la construction de maisons, avec cabines touristiques attenantes, destinées aux familles à bas et moyens revenus. « Le véritable écotourisme, affirme Luis Perez, de UNACOOP, est celui qui intègre les habitants locaux dans le développement touristique, tout en permettant aux visiteurs de s'intégrer harmonieusement dans la communauté et la nature. »

Reforestation

« À ce jour, on estime que 40 000 hec-



Le parc national de Tortuguero, à la frontière avec le Nicaragua, fait partie d'un ensemble de parcs à protéger.

PHOTO AP

tares de forêts sont coupés chaque année, alors que seulement la moitié de ce territoire est reboisé. Rappelons qu'en 1970, on coupait environ 60 000 hectares par an. Le ministère des Ressources naturelles, de l'Énergie et des Mines consacre actuellement 5 millions \$ à la reforestation. Mais une plantation d'arbres requérant 10 à 15 ans de croissance avant d'atteindre la maturité, le Costa Rica pourrait être, dans quelques années, forcé d'importer le bois de construction.

Le spectacle des plaines et des montagnes de Guanacaste, une région consacrée à l'élevage, est désolant. Durant six mois, de novembre à mai, pas une goutte de pluie ne vient rafraîchir le sol jauni et crevassé par la chaleur. Partout, des incendies crépitent. Le feu a été mis soit par des cultivateurs ignorants, soit par des étrangers qui font table rase de la végétation existante pour replanter du bois d'oeuvre exotique.

Sarah Medina, commerçante et Rafael Angel Porras, éleveur, tous deux de la péninsule de Nicoya, ont uni leurs efforts pour alerter le gouvernement. « Des compagnies étrangères se portent acquéreuses de milliers d'hectares pour reboiser. Au paravant, ils brûlent des kilomètres de terres, tuant végétaux et animaux sans discrimination. Ils ont déjà en main les contrats de vente du bois de coupe. La région risque à court terme de devenir un désert. » La chaleur devenue intense déclenche même des cystites chez les travailleurs, qui ne peuvent plus trouver refuge à l'ombre des arbres. De plus, le ministère de l'Agriculture et de l'Élevage a recensé lui-même près de 800 boeufs morts en raison du manque d'eau.

Dans les officines étatiques, on s'efforce de remédier à la situation en concoctant une nouvelle loi de conservation. Mais l'octroi de bons forestiers, de prêts à bas intérêt et d'exemptions de taxes aux reboiseurs a donné suite à des abus criants. Certaines grandes compagnies, rasant la forêt vierge, auraient

vendu le bois à profit et réclamé ensuite des exemptions pour le reboisement. Bref, il semble que les deux tiers des coupes effectuées sur le territoire costaricain soient illégales.

« Les lois existent au Costa Rica mais ne sont pas respectées », affirme l'agronome Arturo Trejos Nunez, qui depuis 30 ans, lutte pour protéger les forêts contre la destruction organisée. « L'État donne 1000 \$ par hectare à ceux qui reboisent le terrain. Mais ceux-ci plantent les arbres sur des terres planes dédiées à l'agriculture, au lieu des collines ou des montagnes. »

Nunez a rédigé la Loi forestière de 1969, qui oblige les propriétaires à laisser 10 mètres de boisé de chaque côté des cours d'eau, pour éviter l'érosion. Cependant, le Tribunal international de l'eau de la Haye vient de condamner la compagnie bananière Standard Fruit pour les dommages environnementaux causés à la Valle de la Estrella. La condamnation, de caractère oral, recommande à la compagnie « d'éliminer l'usage des produits chimiques toxiques et de reboiser les rives de la rivière Estrella pour empêcher l'érosion et le déversement de sédiments en mer, détrui-

sant l'un des récifs coralliens les plus riches du monde. »

Selon Gilbert Rojas, biologiste à la Corporation bananière nationale, « Un impôt écologique de 2 \$ par caisse de banane est prélevé chez les compagnies, totalisant une somme de 1 500 000 \$ l'an. Pourtant, le ministère de la Santé, qui administre l'argent, n'a rien fait jusqu'à maintenant. »

Misère et narcotrafic

La région bananière des Caraïbes sillonnée de rivières se jetant à la mer, est victime de continues inondations. En août 91 et en mai dernier, le courant de la rivière Estrella a emporté deux fois le pont qui longe la côte. Depuis un an, les pluies diluviennes ont succédé au tremblement de terre d'avril 1991, qui a ravagé les récoltes des petits et grands producteurs. Les bananeraies ont d'ailleurs perdu dans l'aventure environ 47 millions \$.

Les habitants de la province de Limon ont peine à se relever des dégâts provoqués par les catastrophes naturelles. La reconstruction des ponts, des aqueducs, des conduits d'eau s'est faite peu à peu, mais la

réparation des hôpitaux, des écoles et des habitations traîne encore. Selon les estimations officielles, 11 000 demeures ont été endommagées par la secousse tellurique de 7,4° à l'échelle Richter, qui a causé la mort de 54 personnes. Il semble que près de 1000 maisons aient été reconstruites, laissant dans des conditions précaires de nombreux citoyens.

À la suite d'orages abondants, les rues de Puerto Limon ont été inondées lors du débordement des égouts. « Le gouvernement oublie la population de Limon », ont scandé des centaines de manifestants insatisfaits, que la police anti-émeute a dispersés en quelques jours. Mais la vague de protestation a de profondes racines. Quelques mois avant, les habitants de la zone bananière de Sixaola, en bordure du Panama, avaient bloqué la voie routière pour revendiquer des routes praticables, de l'eau potable, l'électricité et le téléphone dans toute la zone, des postes de santé et des écoles au personnel compétent.

« La région est demeurée abandonnée depuis le tremblement de

terre, malgré les 300 millions \$ par an que les impôts bananiers rapportent à l'État », clame Max Arauz, organisateur de la grève. De fait, les Indiens des montagnes de Talamanca ont été marginalisés en raison de l'absence de chemin de pénétration. Pour se procurer du tabac ou des vivres, ils doivent payer le double du prix normal.

« Entraînés par des Colombiens, certains Indiens sont devenus chefs de bandes narcotraficantes et font travailler dans les plantations plusieurs de leurs, soutient Carlos Mena, membre de la Croix-Rouge et correspondant au quotidien de San José, La Nación. Le trafic de drogue est désormais établi au Costa Rica. Les livraisons se font par voies maritimes, aériennes ou terrestres, sur les côtes pacifique et caraïbienne. »

Les États-Unis ont aussi remis aux autorités costaricaines un avion spécialement conçu pour combattre le narcotrafic. Malgré ses succès, économiques, le Costa Rica n'a pu enrayer ce fléau du XXe siècle, que l'abandon et les conditions de vie intolérables ont motivé.

Cet été, Le Devoir vous accompagne en vacances...



Cet été, Le Devoir sera disponible dans la plupart des lieux de villégiature au Québec.

Pour connaître la liste de nos points de vente dans la région que vous visiterez cet été, n'hésitez pas à nous rejoindre.

LE DEVOIR SERVICE À LA CLIENTÈLE

de 9h à 16h30, du lundi au vendredi

Montréal : (514) 844-5738
Extérieur de Montréal : 1-800-463-7559

Bonnes Vacances !

DONNEZ DÈS AUJOURD'HUI!



AUGMENTEZ VOS CHANCES DE LUTTER CONTRE L'ENNEMI NUMÉRO 1

Juste un petit coup d'

440 boul. René-Lévesque Ouest, bureau 1400
Montréal (Québec) H2Z 1V7
Tél.: (514) 871-1551 ou 1-800-361-7650 (Siège social)
Télé.: (514) 871-1464

CULTURE ET SOCIÉTÉ

CINÉMA

ASTRE I: (849-3456) — *3 ninjas* 1 h, 2 h 45, 4 h 30, 6 h 15, 9 h 45 II: *Death Becomes Her* 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 III: *Raising Cain* 1 h 10, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 10, 9 h 15 IV: *Honey I Blew Up the Kid* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h — *Unlawful Entry* 9 h 15

BERRI I: (849-3456) — *La mort vous va si bien* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 III: *Impardonnable* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 30 III: *Tirelire combine et cie* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 30 — *Unité spéciale* 7 h 15, 9 h 15 IV: *Obsession fatale* 1 h 45, 4 h 7, 9 h 15 V: *Une liane en jupons* 1 h 30, 4 h 30, 7 h 30, 9 h 30

BONAVENTURE I: (849-3456) — *Unlawful Entry* 7 h 10 — *Universal Soldier* 9 h 25 — *Tirelire combine et cie* 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10: *Playboys* 1 h 40, 4 h 7, 9 h 15: *Impardonnable* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 30 4: *Buffy Vampire Slayer* 1 h 35, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 5: *Liane en jupons* 1 h 30, 4 h 7, 9 h 15 6: *La mort vous va si bien* 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 45

BROSSARD I: (849-3456) — *Liane en jupons* 7 h 10, 9 h 30 III: *Impardonnable* 7 h 10, 9 h 30 III: *Obsession fatale* 7 h 15, 9 h 30

CARREFOUR LAVAL I: (849-3456) — *Unlawful Entry* 7 h 10 — *Universal Soldier* 9 h 25 — *Tirelire combine et cie* 1 h 30, 3 h 20, 5 h 10: *Playboys* 1 h 40, 4 h 7, 9 h 15: *Impardonnable* 1 h 30, 4 h 15, 7 h 30, 9 h 30 4: *Buffy Vampire Slayer* 1 h 35, 3 h 35, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 5: *Liane en jupons* 1 h 30, 4 h 7, 9 h 15 6: *La mort vous va si bien* 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 45

CENTRE EATON I: (849-3456) — *Unlawful Entry* 7 h 10, 9 h 30 III: *Impardonnable* 7 h 10, 9 h 30 III: *Obsession fatale* 7 h 15, 9 h 30

CINÉMA ÉGYPTIEN I: 1455 Peel, Mtl (849-3456) — *Buffy Vampire Slayer* 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 12: *Unlawful Entry* 2 h, 4 h 15, 7 h 15, 9 h 30 3:

Mo-Money 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30
CINÉMA FESTIVAL: 35 Milton (849-7277) —

CINÉMA JEAN-TALON: Mtl — *The Hand that Rocks the Cradle* 7 h 10, 9 h 30
CINÉMA LANGELIER I: *Buffy the Vampire Slayer* 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05, 11 h 05, 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, 11 h 10, 1 h 15, 3 h 15, 5 h 15, 7 h 15, 9 h 15 IV: *Le retour de Batman* mar. 1 h 05, 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30 V: *Raising Cain* mar. 1 h 05, 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05, lun. mer. jeu. 3 h 05, 5 h 05, 7 h 05, 9 h 05 VI: *Basic Instinct* mar. 1 h 05, 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30 VII: *Universal Soldier* mar. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, lun. mer. jeu. 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 VIII: *Death Becomes Her* mar. 1 h, 3 h 40, 7 h, 9 h 40, lun. mer. jeu. 3 h 40, 7 h, 9 h 40, 11 h 40 IX: *Blade of a Sad Café* mar. 1 h, 3 h 5, 7 h 10, 9 h 20, lun. mer. jeu. 3 h 5, 7 h 10, 9 h 20

CINÉMA MÉGAS I: — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 3 h, 5 h, 7 h, 9 h — *2: Pinocchio* 1 h, 3 h, 5 h — *Basic Instinct* 7 h, 9 h 30 3: *Rock 'N Nonne* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 30 4: *Le retour de Batman* 1 h, 3 h 30, 7 h, 9 h 30

CINÉMA PARALLÈLE: 3682 boul. St-Laurent, Mtl (843-6001) —

CINÉMA PARIS: Mtl (875-7284) — *Casablanca* 3 h — *A Woman's Tale* 5 h — *Mississippi Masala* 7 h — *Hearts of Darkness: a Filmmaker's Apocalypse* 9 h 30

CINÉMA POINTE-CLAIRE I: 6361 Trans-Canada (849-3456) — *Mo-Money* 2 h, 4 h, 7 h, 9 h, 11 h 30 2: *Unlawful Entry* 7 h 10, 9 h 30 3: *Buffy Vampire Slayer* 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30 4: *Le monde de cool* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h 15, 9 h 15

CINÉMA QUÉBEC

CINÉMA LIDO: — *Impardonnable* 13 h, 18 h 45, 21 h 15 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 13 h, 19 h, 21 h 15 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 13 h, 19 h, 21 h 15 — *Basic Instinct* 1 h 05 — *Une liane en jupons* 13 h — *Unité spéciale* 19 h, 21 h 05 — *Indochine* 12 h 30, 19 h 45

LE CLAP: (650-CLAP) — *The Player* lun. et mar. 17 h, mer. jeu. 15 h. *Léolo* 21 h 45 — *Basic Instinct* 16 h 15, 21 h 45

GALERIES CAPITALE I: (628-2455) — *Le monde de cool* 12 h 50, 2 h 55, 5 h, 7 h 15, 9 h 15 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 45, 2 h 50, 4 h 55, 7 h 15 — *Boomerang* 4 h 05, 7 h 10, 9 h 40 — *Pinocchio* 12 h 15, 2 h 15 — *Unlawful Entry* 1 h, 3 h 40, 7 h 9 h 30 — *Indochine* 12 h 10, 3 h 05, 6 h 10, 9 h 10 — *Rock 'N Nonne* 12 h 40, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 30

PLACE CHAREST: (529-9745) — *La mort vous va si bien* 13 h 15, 16 h, 19 h 10, 21 h 40 — *Impardonnable* 12 h 50, 16 h, 19 h, 21 h 40 — *Tirelire, combine et cie* 12 h 30, 14 h 35, 19 h, 21 h 40 — *Basic Instinct* 19 h 15 — *Basic Instinct* 21 h 30 — *Le retour de Batman* 13 h 30, 16 h 20, 19 h 05, 21 h 45 — *Horizons lointains* 13 h 35, 17 h, 20 h — *Une liane en jupons* 13 h, 16 h 15, 19 h 10, 21 h 45 — *Unité spéciale* 12 h 40, 15 h 30, 19 h, 21 h 30 — *Obsession fatale* 13 h 30, 16 h 30, 19 h 30, 21 h 55

PLACE QUÉBEC I: (525-4524) — *Le monde selon Wayne* 7 h 25 — *Le monde de cool* 9 h 15 — *Indochine* 2 h 15, 5 h 15, 8 h 15

STE-FOY I: (656-0592) — *Whispers in the Dark* 7 h 15, 9 h 30 2: *Raising Cain* 7 h 25, 9 h 25 — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 7 h 30, 9 h 30, 11 h 30, 1 h 30, 3 h 30, 5 h 30, 7 h 30, 9 h 30

GOETHE-INSTITUT MONTRÉAL: (499-0159) — **GREENFIELD I:** (671-6129) — *3 ninjas* 1 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 2: *Whispers in the Dark* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h 10 3: *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Antarctica* version française: 10 h 30, 11 h 30, 13 h 20, 14 h 15, 15 h 10, 16 h 05, 17 h, 18 h 20 30, version anglaise: 12 h 25, 18 h 30 — *Les Rolling Stones* 21 h 30 (jusqu'à 13 sept. tous les jours)

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Stranger Among Us* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h

LAVAL: (688-7776) — 1: *Pinocchio* 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h 30, 24 h, 26 h, 28 h, 30 h, 32 h, 34 h, 36 h, 38 h, 40 h, 42 h, 44 h, 46 h, 48 h, 50 h, 52 h, 54 h, 56 h, 58 h, 60 h, 62 h, 64 h, 66 h, 68 h, 70 h, 72 h, 74 h, 76 h, 78 h, 80 h, 82 h, 84 h, 86 h, 88 h, 90 h, 92 h, 94 h, 96 h, 98 h, 100 h

ARTISTE et VOLEUR: V.F. DE CANVAS

PARISIEN: 866-3856 12:30-3:00-5:00-9:00 1:00-4:30-8:00

CENTRE LAVAL: 688-7776 12:40-2:50-4:40-10:30 OUCHIE-TARD ven-sam 12:00

PARISIEN: 866-3856 12:35-2:45-4:55-7:05-9:15

LOEWIS: 861-7437 1:00-3:00-5:10-7:00-9:10

DORVAL: 631-8588 1:00-3:00-5:10-7:00-9:10

Stranger Among Us 6 h 30, 9 h, 2: *Whispers in the Dark* 7 h 10, 9 h 30

CINÉPLEX I: (849-3456) — *A League of their Own* mar. 1 h, 3 h 40, 7 h, lun. mer. jeu. 3 h 40, 7 h — *Howards End* 9 h 20 — *2: Fraction de seconde* 3 h 40, 9 h 20 — *Alien* 3 mar. 1 h 10, 7 h 10, lun. mer. jeu. 7 h 10 02: *Houseshelter* mar. 1 h 05, 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25, lun. mer. jeu. 3 h 10, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 25 IV: *Le retour de Batman* mar. 1 h 05, 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30 V: *Raising Cain* mar. 1 h 05, 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30 VI: *Basic Instinct* mar. 1 h 05, 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30, lun. mer. jeu. 3 h 30, 7 h 05, 9 h 30 VII: *Universal Soldier* mar. 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10, lun. mer. jeu. 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10 VIII: *Death Becomes Her* mar. 1 h, 3 h 40, 7 h, 9 h 40, lun. mer. jeu. 3 h 40, 7 h, 9 h 40, 11 h 40 IX: *Blade of a Sad Café* mar. 1 h, 3 h 5, 7 h 10, 9 h 20, lun. mer. jeu. 3 h 5, 7 h 10, 9 h 20

COMPLEXE DES JARDINS I: (849-3456) — *Playboys* 1 h 30, 4 h 30, 7 h, 9 h 30 II: *Leolo* 2 h, 5 h, 7 h 20, 9 h 40 III: *Reine Blanche* 2 h 15, 4 h 40, 7 h 05, 9 h 30 IV: *Fleur de poison* 1 h 30, 3 h 25, 5 h 20, 7 h 15, 9 h 15

COMPLEXE GUY-FAVREAU / O.N.F.: 200 ouest Boul. René-Lévesque, Mtl (283-8229) — *Le chemin de Damas* 18 h, 20 h (11 au 13 août)

CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRAPHIQUE: (849-3876) — *Le carrosse d'or* 20 h 30

CRÉMAZIE: (849-FILM) — *Le rituel de la joie* 8 h

DAUPHIN I: (849-3456) — *Horizons lointains* 8 h 30 11: *The Player* 18 h 20

CINÉMA DÉCARIE I: (849-3456) — *Death Becomes Her* 7 h, 9 h 25 II: *Raising Cain* 7 h 35, 9 h 35

DORVAL I: (631-8586) — *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h 10 II: *3 ninjas* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 20, 11 h 30, 1 h 35, 3 h 35, 5 h 35, 7 h 35, 9 h 35 IV: *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30, 2 h 30, 4 h 30, 6 h 30, 8 h 30, 10 h 30, 12 h 30

DU PLATEAU I: (521-7870) — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 3 h, 5 h, 7 h, 9 h 2: *Rock 'N Nonne* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 10

FAMOUS PLAYERS POINTE-CLAIRE I: — *Batman Returns* 8 h 15, 9 h 15 — *Boomerang* 1 h 30, 3 h 40 2: *Patriot Games* 5 h 20, 9 h 05 *Pinocchio* 12 h 15, 2 h 15, 4 h 15 3: *Sister Act* 12 h 40, 2 h 45, 4 h 55, 7 h 20, 9 h 30 — 4: *3 ninjas* 1 h, 3 h 05, 5 h 10, 7 h 15, 9 h 25 5: *Whispers in the Dark* 12 h, 2 h 40, 4 h 40, 7 h, 9 h 20 — 6: *A Stranger Among Us* 1 h 40, 4 h 10, 6 h 40, 9 h 10 — 7: *Honey I Blew Up the Kid* 12 h, 2 h 15, 4 h 30, 6 h 45, 9 h 8: *Unlawful Entry* 12 h 30, 3 h 20, 6 h 10, 9 h

FAUBOURG STE-CATHERINE I: (849-3456) — *Death Becomes Her* 1 h 30, 3 h 45, 7 h, 9 h 15 2: *Whispers in the Dark* 12 h 45, 2 h 45, 4 h 45, 7 h, 9 h 10 3: *Chérie j'ai gonflé le bébé* 1 h 10, 3 h 10, 5 h 10, 7 h 10, 9 h 20

IMAX: Vieux Port de Montréal (496-4629) — *Antarctica* version française: 10 h 30, 11 h 30, 13 h 20, 14 h 15, 15 h 10, 16 h 05, 17 h, 18 h 20 30, version anglaise: 12 h 25, 18 h 30 — *Les Rolling Stones* 21 h 30 (jusqu'à 13 sept. tous les jours)

IMPÉRIAL: (288-7102) — *Stranger Among Us* 1 h 30, 4 h, 6 h 30, 9 h

LAVAL: (688-7776) — 1: *Pinocchio* 2 h, 4 h, 6 h, 8 h, 10 h, 12 h, 14 h, 16 h, 18 h, 20 h, 22 h 30, 24 h, 26 h, 28 h, 30 h, 32 h, 34 h, 36 h, 38 h, 40 h, 42 h, 44 h, 46 h, 48 h, 50 h, 52 h, 54 h, 56 h, 58 h, 60 h, 62 h, 64 h, 66 h, 68 h, 70 h, 72 h, 74 h, 76 h, 78 h, 80 h, 82 h, 84 h, 86 h, 88 h, 90 h, 92 h, 94 h, 96 h, 98 h, 100 h

ARTISTE et VOLEUR: V.F. DE CANVAS

PARISIEN: 866-3856 12:30-3:00-5:00-9:00 1:00-4:30-8:00

CENTRE LAVAL: 688-7776 12:40-2:50-4:40-10:30 OUCHIE-TARD ven-sam 12:00

PARISIEN: 866-3856 12:35-2:45-4:55-7:05-9:15

LOEWIS: 861-7437 1:00-3:00-5:10-7:00-9:10

DORVAL: 631-8588 1:00-3:00-5:10-7:00-9:10

Blew Up the Kid 12 h 50, 2 h 50, 4 h 50, 9 h 30 — *Jeux de guerre* 6 h 50 — 9: *Whispers in the Dark* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 40, 7 h, 9 h 10 10: *Stranger Among Us* 12 h 10, 2 h 30, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30 11: *Boomerang* 1 h 30, 4 h 10, 6 h 50, 9 h 20 12: *Artiste et voleur* 12 h 40, 2 h 50, 4 h 50, 7 h 10, 9 h 30

LAVAL 2000 I: (849-3456) — *Unité spéciale* 7 h 05, 9 h 20 2: *Obsession fatale* 7 h 05, 9 h 20

LOEWIS I: (861-7437) — *Whispers in the Dark* 12 h 30, 2 h 50, 5 h 10, 7 h 20, 9 h 35 II: *Batman Returns* 12 h, 3 h, 5 h, 7 h, 9 h III: *Sister Act* 12 h 15, 2 h 30, 4 h 45, 7 h, 9 h 15 IV: *Cool World* 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30, jeu. 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30, jeu. 12 h 20, 2 h 40, 5 h, 7 h 15, 9 h 30 V: *Canvas* 1 h, 3 h, 5 h 10, 7 h, 9 h 10

QUIMETSCOPE: (525-8600) — Salle 1: *Maurice* 19 h — *Rendez-vous* 21 h 30 — Salle 2: *The Fourth Man* 19 h 15 — *Lacenaire* 21 h 15

PALACE I: — *Unlawful Entry* 12 h 30, 3 h 15, 6 h 20, 9 h 10 II: *3 ninjas* 12 h 50, 2 h 50, 5 h, 7 h, 9 h III: *Honey I Blew Up the Kid* 12 h 20, 2 h 30, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 IV: *Boomerang* 1 h 15, 3 h 50, 6 h 20

SUR SCÈNE

ARÈNE MAURICE RICHARD: Montréal (255-4222) — Montréal, ville internationale: Orchestre symphonique des Jeunes musicales, dir. Eduardo Mata, solistes: duo Morel-Nemish, pianistes, œuvres de Gougeon, Brahms et Bruch, le 12 août à 20h.

LES BEAUX ESPRITS: 2073 St-Denis, Montréal (844-0882) — Respectables, les 12-13 août à 22h30

BIDDLE'S JAZZ AND RIBS: 2060 rue Aylmer, Montréal (842-8656) — Le Quatuor de Johnny Scott et Geoffrey Lapp, en permanence, lun. mar. 19h, à 24h, mer. au ven. 17h 30 à 22h — Le Trio de Charlie Biddle, en permanence du mer. au ven. à compter de 22h, sam. à compter de 21h 30 — Billy Georgette, pianiste/ chanteur, lun. mar. de 17h à 19h — Trio Billy Georgette, sam. de 18h à 21h 30 — Le Trio de Bernard Primeau, les dim. de 18h 30 à 24h.

BISTRO ST-GABRIEL: 420 St-Gabriel, Montréal (878-3561) — Scario, chanoine, les 12-13 août

LA BUTTE ST-JACQUES: 50 St-Jacques, Montréal (748-7288) — « Toujours l'amour » revue théâtrale dans un m. en s. de Robert Maltais, du 6 août au 5 sept., les jeu. ven. sam. à 21h.

CHRIST CHURCH CATHEDRAL: Ste-Catherine/Université, Montréal — Récital d'été, Olga Gross, pianiste, œuvres de Haydn, Janacek et Chopin, le 12 août à 12h30.

IMAGES DU FUTUR: Vieux-Port, Montréal (849-1234) — Exposition internationale, Art Nouvelles Technologies et Communication, ouvert tous les jours, du 15 mai au 20 sept. 92, de 10h à 23h, dim. jusqu'à 21h.

LA LICORNE: 4559 Papineau, Montréal (523-2246) — Moment présent le Quintet Extasium, du 12 au 15 août

LE CIRQUE: 2112 St-Denis, Montréal (867-7658) — Snack'n Jazz tous les lun. et mar. à 21h, avec C. Pappas et L. Soulier.

MAISON TRESTLER: Chemin de la Commune, Dorval — Musica Camerata, trio Grinshaw, œuvres de Schumann, Contant et Dvorak, le 13 août à 20h.

ORATOIRE ST-JOSEPH: 3800 chemin Reine-Marie, Montréal (733-8211) — Les Concerts Spirituels présentent un récital d'orgue avec Scott Bradford, œuvres de Beoly, Langlais, Bach, Belkin et Reubek, le 12 août à 20h.

RESTO-BAR DES GOUVERNEURS: 458 Place Jacques-Cartier, Montréal (861-0188) — John McGale en spectacle, les mer. à 21h — L'Ensemble de Dave Turner, les jeu. à 20h30, les ven. et sam. à 21h30.

THÉÂTRE BISCUIT: 221 ouest St-Paul, Vieux Montréal (845-7308) — « Opéra fou » spectacle de marionnettes, conception et m. en s. Vladimir Ageev, sam. et dim. à 15h.

30, 9 h 25 V: *Lethal Weapon* 3 h 45, 9 h 20 — *Pinocchio* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10: *Patriot Games* 12 h 45, 3 h 30, 6 h 20, 9 h.

PARADIS I: (354-3110) — mer. jeu. *Lucky Luke* 1 h, 7 h 10 — *Prince Lazare* 1 h 05 — *La belle et le bête* 1 h 15, 3 h 10, 4 h 45 — *Le cobaye* 2 h 55 — *Babe, le bambino* 3 h, 9 h 10 — *Le monde selon Wayne* 5 h 05, 8 h 45 — *Beethoven* 5 h 20 — *Les somnambules* 5 h 55 — *Maitresse de maison* 7 h — *Basic Instinct* 9 h

PARISIEN I: (866-3856) — *Chérie j'ai gonflé le bébé* 12 h 30, 2 h 40, 4 h 50, 7 h, 9 h 10 II: *Artiste et voleur* 12 h 50, 3 h, 5 h 05, 7 h 15, 9 h 25 III: *Rock 'N Nonne* 12 h 40, 2 h 50, 5 h, 7 h 10, 9 h 20 IV: *Docteur Pédrot* 1 h, 3 h 05, 5 h 15, 7 h 20, 9 h 30 V:

Télé : les horizons sont bouchés !

Les jeunes réalisateurs n'arrivent plus à percer

Pasquale Turbide
Collaboration spéciale

LE TAUX DE CHÔMAGE chez les jeunes atteint des sommets au Québec. On frise les 13 %, un record. C'est loin d'être le meilleur moment pour se chercher un emploi. Surtout si on a moins de 35 ans et que ce qui nous intéresse dans la vie, c'est de réaliser des émissions de télévision.

Les structures télévisuelles n'acceptent pas facilement les transfusions de jeune sang. À l'exception de Musique Plus, où la moyenne tourne autour des 30 ans, les réalisateurs de télévision flirtent souvent avec la cinquantaine. Jean-Louis Boudou, 34 ans, réalisateur à Radio-Canada, est une des exceptions qui confirment la règle. Il se sent bien seul : « Je connais plein de réalisateurs qui prennent leur retraite et ils ne sont pas remplacés. Quand ils le sont, c'est par des gens de la boîte, pas par du sang neuf. » Même son de cloche à Télé-Métropole : « On est pas près d'engager des jeunes, il n'y a même pas assez de travail pour ceux qui sont là depuis des années », soupire le président du syndicat des réalisateurs, Pierre Laberge.

Le paysage télévisuel québécois vit des moments difficiles : l'arrivée du réseau Quatre-Saisons a contribué à fragmenter l'assiette publicitaire, les marges de profit ont fondu, sans parler des contrecoups de la récession, qui ont frappé les réseaux de plein fouet. L'argent se fait rare autant pour les réseaux privés que publics. Dans ce contexte, l'embauche des jeunes réalisateurs et scénaristes ne constitue certainement pas la priorité des réseaux.

Le programme de formation de jeunes réalisateurs de Radio-Canada, entrepris en 1988, a dû être mis sur la glace faute de fonds. Et, comme dans plusieurs secteurs, les emplois autrefois permanents sont devenus précaires, comme le reconnaît Alain Chabot, responsable de l'embauche des réalisateurs à la télévision d'État : « Depuis cinq ans, les compressions budgétaires nous ont obligés à modifier nos politiques. On n'engage pas de la même façon. Aujourd'hui, c'est beaucoup plus à contrat, pour de courtes périodes. »

Le jeune créateur qui décide malgré tout de percer le milieu très fermé de la télévision québécoise devra choisir : entrer par la petite porte, servir le café et espérer se faire remarquer, ou tenter de réaliser ses propres projets, pour ensuite tenter de les monnayer auprès des réseaux qui, la plupart du temps,

n'en voudront pas de toute façon. Dans les deux cas, la route est longue et difficile.

Brigitte Nadeau, 24 ans, a terminé l'édition 1990-91 de *La Course Europe-Asie* en deuxième place. À son retour, l'année dernière, elle a dû retomber sur terre assez rapidement : « Pendant la course, tu flottes un peu, c'est toi qui mènes... Quand tu reviens, c'est dur de constater que tu n'auras jamais la même liberté d'action, qu'il va falloir que tu fisses dans le projet d'un autre. » Comme la télé l'intéressait, mais qu'elle n'avait vraiment pas envie de se couler dans le moule des grands réseaux, elle a fini par s'acheter une caméra et est partie en Birmanie pour y tourner un documentaire. Elle est revenue, plusieurs semaines plus tard, avec plusieurs dizaines de cassettes vidéo, mais sans argent pour financer le montage de son film. En refusant les contraintes des grands réseaux, Brigitte Nadeau a dû accepter d'entrer dans le cercle infernal des demandes de subventions et des présentations de projets. « Je suis devenue une spécialiste du montage de dossiers. Je présente quatre projets en même temps, pour essayer d'obtenir du financement. »

La Course, destination monde est une des rares instances qui laisse la chance aux aspirants réalisateurs et journalistes d'exprimer leurs pulsions créatrices. C'est ce qui explique, d'ailleurs, l'extrême popularité du concours auprès des jeunes. 450 dossiers défilent chaque année devant les yeux du jury, qui doit choisir les huit privilégiés qui pourront parcourir le monde pendant six mois. « Au début, je suis restée surprise par le nombre de jeunes qui comptaient là-dessus pour se lancer. Mais, au fond, c'est pas très étonnant, il n'y a rien d'autre qui s'offre à eux », constate Brigitte Nadeau.

La Course, c'est l'exception plutôt que la règle. Les réseaux de télévision n'offrent presque rien pour encourager la relève en création télévisuelle. Seule Radio-Québec a réussi, l'année dernière, à mettre sur pied le projet *16-26*, destiné aux jeunes auteurs de télévision. 16 courts métrages de 26 minutes ont été réalisés et diffusés sur les ondes de *L'Autre télévision*. Les jeunes scénaristes ont répondu avec enthousiasme : on a dû choisir parmi 1500 synopsis.

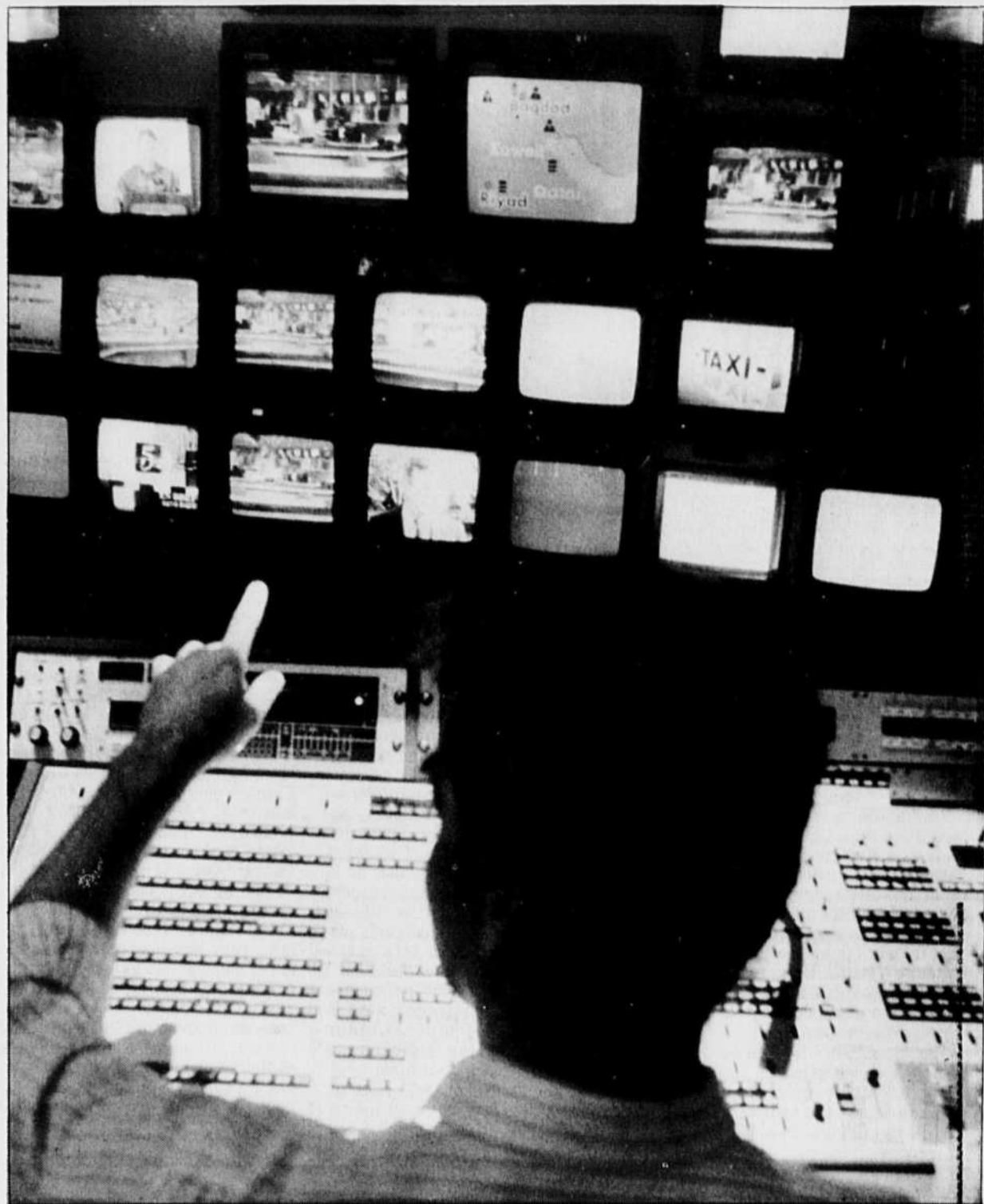
Devant le quasi désert offert par les réseaux de télévision, les jeunes créateurs doivent nécessairement se tourner vers les programmes gouvernementaux. Si le Conseil des arts est encore jugé assez réceptif aux

demandes monétaires des jeunes vidéastes et scénaristes, ailleurs, c'est la disette. En 1989, la Société générale d'initiative culturelle a bien instauré le programme *Jeunes créateurs*, destiné à encourager la relève en matière de scénarisation. Sylvain Côté, directeur du programme, espère pouvoir bientôt coproduire des oeuvres de jeunes auteurs d'ici avec des réseaux de télévision français. Mais, avec un budget de seulement 600 000 \$ et des rumeurs persistantes de coupures budgétaires, il avoue ne pas savoir s'il aura toujours un emploi l'an prochain...

À Téléfilm Canada, l'organisme fédéral qui subventionne des productions comme *Scoop* et *Les Filles de Caleb*, aucun programme officiel d'encouragement de la relève télévisuelle n'a été mis en place. « Téléfilm, c'est les grosses ligues. C'est pas une école, ni un endroit pour se former », souligne Monique Gignac, chef du service de développement des projets.

La persévérance et la patience sont donc de rigueur pour défoncer les portes closes de nos réseaux de télévision. Personne ne le sait mieux que Ségolène Roederer, du *Vidéographe*, une agence de production et de distribution de vidéos indépendantes. Elle tente par tous les moyens de faire sortir la vidéo indépendante du réseau underground des galeries d'art et des cinémas d'art et d'essai. « La vidéo indépendante, c'est aussi des documentaires de grande qualité et de très bons courts métrages réalisés par de jeunes auteurs d'ici, vous savez... Des produits qui pourraient être diffusés sur nos réseaux de télévision », explique-t-elle, un peu découragée.

Mme Roederer voudrait bien faire accéder la vidéo indépendante à monsieur et madame tout-le-monde, par le biais des grands réseaux de télévision ; idéalement, pendant une heure de grande écoute. Pour le moment, elle rêve en couleurs et elle le sait bien. Elle rencontre souvent les cadres de Radio-Canada et de Télé-Métropole pour les convaincre d'acheter quelques courts métrages ou documentaires. Invariablement, on lui ressort les mêmes excuses. « C'est bon, mais ça ne rentre pas dans les créneaux... Il n'y a pas de place sur la grille... C'est pas assez grand public... » Selon elle, cependant, avant de décider de ce que les gens veulent voir sur leurs écrans, il faudrait d'abord cesser de les prendre pour des imbéciles : « Le public ne peut pas savoir s'il aime ça ou pas, on ne lui donne jamais l'occasion de juger. » Patricia Leclerc, di-



La régie de la salle des nouvelles à TM.

PHOTO JACQUES NADEAU

rectrice des acquisitions à Radio-Canada, le reconnaît, mais souligne que les réseaux n'ont pas le choix : « On est une télé publique, mais qui doit aussi rapporter de l'argent. C'est évident qu'on ne programmera pas des intermèdes trop avant-gardistes à 10 heures, juste avant le *Téléjournal*... Des plans pour que les gens changent de poste... » Les réseaux publics, qui se doivent en temps normal d'encourager l'innovation, reconnaissent qu'ils ont dû mettre un frein : « On a dû stabiliser notre image au cours des dernières années, ce n'était plus le temps d'être élitiste ou trop innovateur, il fallait se rendre accessible », convient Victor Harrouch, agent de coproductions et d'acquisitions à Radio-Québec.

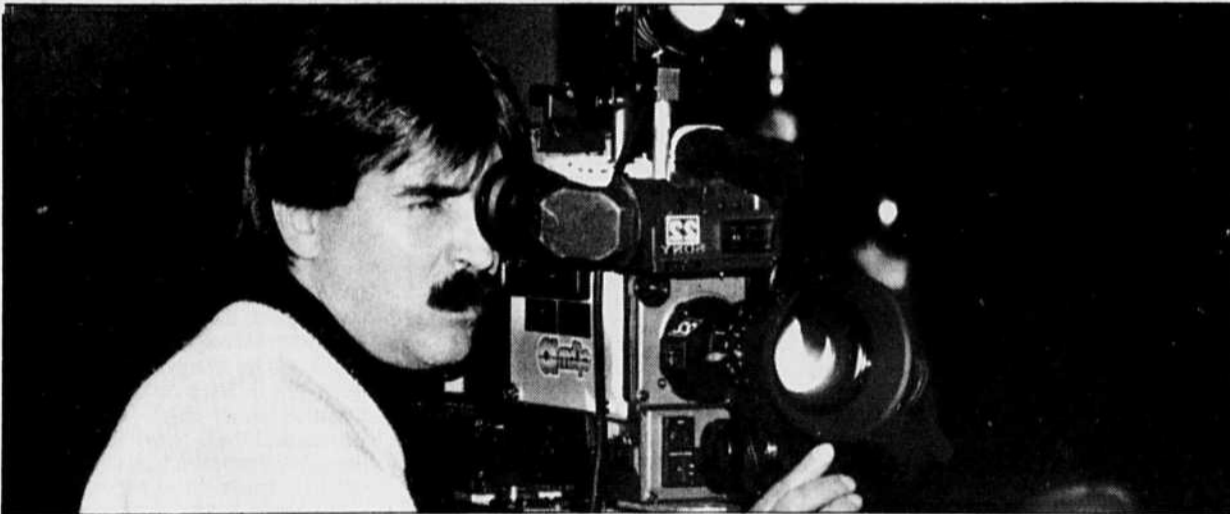
Le milieu du journalisme télévisuel est soumis aux mêmes contraintes, lorsque vient le temps d'embaucher de jeunes journalistes. Même si Lina Allard, directrice des actualités et des affaires publiques à Radio-Canada, souligne que 20 % des effectifs de la salle des nouvelles de Radio-Canada ont moins de 35 ans, elle convient qu'il n'y a pas vraiment de place pour réfléchir à la place des jeunes en information, et à ce qu'ils pourraient nous apporter de neuf. On a pas le temps.

Comme les autres jeunes intéressés à travailler dans les réseaux de télé, les jeunes journalistes doivent vite apprendre à rentrer dans le rang. Certains, pourtant, arrivent à imposer leur vision des choses. Ainsi, Patrick Masbourian, 22 ans, a terminé *La Course Europe-Asie* en troisième place, l'année dernière. Il y a deux mois, le chef de la salle de nouvelles de Télévision Quatre-Saisons lui a demandé de réaliser des petits reportages sur Montréal et ses gens, dans le cadre du bulletin de nouvelles de 17 h 30. Il jouit d'une très grande liberté quant au choix des sujets et à la façon de les traiter. Il se sent très privilégié : « Je peux pas faire tout ce que je veux, mais pas loin... »

Malgré les difficultés d'accès, malgré la sursaturation du milieu, les jeunes sont légion à vouloir investir les forteresses télévisuelles. Les départements de communication de l'UQAM et de l'Université Concordia acceptent chaque année plus de 250 étudiants, dont une bonne partie se spécialiseront en télévision. Sans compter des dizaines de futurs journalistes qui espèrent pouvoir gagner leur vie à l'intérieur des salles de nouvelles de télévision. Comment les réseaux arriveront-ils à absorber

tout ce beau monde ? Personne ne le sait et les universités ne donnent aucun signe de vouloir limiter l'accès à leurs programmes de communication. Au contraire, il est probable qu'une nouvelle école, spécialisée dans la formation de futurs artisans de la télévision et du cinéma, voit le jour d'ici 1993. L'Institut national de la télévision et du son (INIS) accueillera dès l'an prochain une quinzaine de jeunes scénaristes et réalisateurs prometteurs pour leur offrir un programme de perfectionnement qui leur permettrait de se frotter au milieu professionnel. « On veut prendre la crème de la crème, explique Pierre Curzi, secrétaire général par intérim de l'INIS... Vaut mieux en prendre moins et tout faire pour essayer que ces gens-là entrent vraiment dans l'industrie ». Pour le moment, les critères de sélection n'ont pas encore été déterminés.

La majorité des jeunes qui voudront travailler comme réalisateurs ou scénaristes pour les réseaux de télévision québécois devront en faire leur deuil. Comme l'affirme Jean-Louis Boudou : « C'est pas vrai que tout le monde qui étudie en télé ou en cinéma va se retrouver réalisateur... » Engagez-vous, qu'ils disaient...



Un caméraman du réseau TVA.

PHOTO JACQUES GRENIER

TÉLÉVISION

Rolande Allard-Lacerte

Le monde clés en main

CHANGER LE MONDE. Vaste opération à laquelle aspirent et oeuvrent les jeunes de toutes les époques. Sauf que cela n'est plus la peine aujourd'hui. Le monde change, il change tout seul et vertigineusement.

Sans dessus dessous, le monde, comme si les plaques tectoniques et les forces politiques ne traînaient plus les bouleversements majeurs ou mineurs des continents et des peuples sous la croûte terrestre et dans des officines feutrées mais à l'air libre.

Même plus une mappemonde qui vaille. Bientôt on devra nous proposer des cartes et globes terrestres en pièces détachées, comme on vend des maisons dites « évolutives », avec des frontières en pointillé qui bougent, qu'on efface et redessine ; avec des noms gommés et redonnés, tel ce Congo-Zaïre-Congo, ou à imaginer ; des pays qui tanguent, naissent et disparaissent, de quoi rendre dingues les cartographes et faire perdre la carte à certains grands reporters.

Plutôt que de jouer les apprentis arpentiers, s'affaire à trier les pays neufs des pays en gestation, reconstituer le puzzle géant avec ses éléments en trop ou manquants,

pourquoi ne pas prendre des instantanés de ce monde vu à travers un kaléidoscope ? En faire le tour faute de pouvoir le changer.

Le monde clé en main, c'est l'alléchant marché que Radio-Canada propose à huit jeunes garçons et filles choisis parmi plusieurs centaines de candidats enthousiastes. Fébriles, pleins d'appétit, prêts à tout ils vont partir d'ici peu, le bagage léger et la caméra au poing, pour un périple de 182 jours.

Dans quelques semaines ils et elles vont se heurter aux embûches, souffrir quelques accrocs à leurs rêves : les cors aux pieds, l'avion raté, la turista, le vol de leur barda, la fatigue, le stress, le bon sujet vainement cherché et l'autre qui échappe au dernier moment ; se buter à la subjectivité et parfois aussi à l'incompréhension des juges.

Sans oublier le mal du pays qui nous a valu, l'an dernier, la lancinante plainte du gars qui s'ennuie de Maniwaki.

Les concurrents de la *Course Destination monde* dont les noms seront dévoilés aujourd'hui à Radio-Canada auront peut-être, au retour, la rare chance de Boudou, Fol, Masbourian, Amar, Borovchik et



d'autres dont j'oublie les noms, qui ont gardé le pied à l'étrier et continuent de nous faire partager leur vision du monde.

Au pas de course ils et elles vont aller au-devant d'univers pas toujours exotiques, oniriques et idylliques mais faire le plus souvent face à un monde à feu, à sang et à faim.

La Terre est bleue comme une orange à l'extérieur mais rouge comme une sanguine à l'intérieur.

Ed Sullivan show

LA LUMIÈRE de certaines étoiles éteintes — *Ed Sullivan show* et ses stars, par exemple — nous parvient encore. À bord de la Toupie à remonter le temps du magicien

Mandrake CBS a présenté, en *patchwork*, « The very best of Ed Sullivan show ».

Animateur qui ne sautait pas au plafond ni se roulaît par terre, jouant plutôt l'empoté avec sa « grey stone face » vissée à même les épaules, Ed Sullivan a fait défiler pendant plus de vingt ans, pour d'innombrables tours de piste, les Beatles, les Rolling Stones, Elvis Presley, Joan Sutherland, Julie Andrews, Rod Skelton et des centaines d'autres chanteurs, contortionnistes, acrobates, imitateurs — les inévitables — et même Fidel Castro !

Pour illustrer la censure qui sévissait à l'époque, cette anecdote : Priés de modifier le texte d'une chanson « Let's spend the night together » les Rolling Stones avaient docilement obtempéré et chanté « Let's spend some time together ».

Cochonnailles

CHRISTOPHE DECHAVANNE, après avoir tenu l'antenne pendant quatre ans, tire sa révérence. Révérence c'est beaucoup dire car on ne pouvait imaginer émission plus irrévérencieuse que *Ciel, mon mardi* ! (TV5). Provocateur ou modérateur, le Grand Tisonnier a présidé à

d'innombrables débats et foires d'empoigne. Sauf qu'il a raté sa sortie.

Le *Bloc-note* fourre-tout était trivial, insignifiant et en dessous de tout. Y ont figuré deux « tarlas » qui se sont disputé le championnat français du cri du cochon. Véritable Sainte-Perpétue *made in France*.

L'un d'eux en habit du dimanche, cravaté, imitait le cri du cochon en train de bouffer puis de sauter une clôture électrifiée pour aller rejoindre la truie en moins de trois. L'autre (c'est le nouveau champion) a imité le cochon en train de se faire égorger à l'abattoir.

À propos de truie et cochon, *Jeopardy* (T.M.) a abordé le sujet plus délicatement. L'animateur Réal Giguère, se frottant les mains avec les gestes onctueux d'un chanoine, en réponse appelant la question d'un concurrent a parlé de... « la copine du cochon » ! Suave, non ?

L'Espagne francophone

200 MILLIONS d'hommes, 40 peuples répartis sur cinq continents, c'est *L'Espace francophone* (TV5). Éloquente intervention de Gaston Miron en réponse aux propos de Max

Gallo admettant que « l'espace francophone s'est rétréci ». Le poète a évoqué nos deux siècles de luttes linguistiques et demandé aux Français de ne pas abdiquer : « La France, c'est le coeur battant de la francophonie ».

Max Gallo a trouvé ce témoignage « émouvant, remarquable, réaliste, pertinent ; il nous charge de responsabilités que nous devons assumer ». De son côté, s'avouant « Ému, très ému », Jean d'Ormesson a rappelé que la langue c'est l'essentiel du patrimoine : « Qu'est-ce qui fait une nation ? D'abord la volonté d'être ensemble et tout de suite après : la langue ».

RENCONTRE INSPIRÉE avec feu Henri Guillemin qui certains dénigreurs appelaient « le concierge de nos lettres ». Au moment de l'entrevue (TV5) l'historien et écrivain, l'esprit toujours vif et l'œil malicieux, s'avouait heureux de pouvoir encore, même vieillissant, s'indigner. Il citait Hugo : « Assister au mal sans protester c'est assister le mal ».

CULTURE ET SOCIÉTÉ

Nouveau défi au Canal famille: une émission littéraire pour les 9 à 12 ans



Vincent Bilodeau et Fanny Lauzier animent *Livrofolie*.

PHOTO DAVID SANDERS

Paule des Rivières

IL N'Y A PAS QUE Radio-Canada qui aura son émission littéraire à l'automne. Le Canal Famille présente, à compter du 7 septembre, *Livrofolie*, consacrée aux livres et destinée aux jeunes de 9 à 12 ans.

Les animateurs Fanny Lauzier — la vedette de *La grenouille et la baleine* — et Vincent Bilodeau accueillent chaque lundi des jeunes qui aiment lire. Ils recevront également des personnalités auxquelles les jeunes peuvent s'identifier et qui parleront de leurs passions littéraires. Le bédéiste Tristan Demers (créateur de *Gargouille*) était par exemple l'invité à l'émission pilote que le réseau a préparée cet été.

Les animateurs présenteront également des extraits de classiques joués par des comédiens d'ici, en guise de départ à la discussion. Ainsi, les téléspectateurs entendront parler

de *L'avare* de Molière, du *Grand Meaulnes* d'Alain Fournier, du *Comte de Monte-Cristo* d'Alexandre Dumas, de *Moby Dick* de Melville, du *Livre de la jungle* de Kipling, et de bien d'autres encore. Au moins un classique pour chacune des 13 émissions.

Les concepteurs de *Livrofolie* ne se sont pas limités aux dernières parutions, et c'est là la principale originalité de la série. Il s'agit ici avant tout de communiquer le plaisir de la lecture aux jeunes et, dans cet esprit, il serait dommage de se priver des piliers de la littérature, inégalés jusqu'à ce jour. Ceci dit, il sera également question de nouveautés.

À chaque semaine, un jeune fera la critique d'un ouvrage qu'il aura lu la semaine précédente. *Livrofolie* tentera de présenter le plus grand nombre de genres possibles, n'excluant rien, ni les romans à l'eau de rose de style « Arlequin », ni les romans policiers, ni les bandes dessinées.

Comme il ne faut pas alourdir l'émission, Fanny Lauzier arpentera à l'occasion les rues de Montréal, pour connaître l'opinion des adolescents sur tel ou tel livre.

Livrofolie est une des trois nouvelles émissions québécoises de Canal Famille pour l'automne. Marcel Sabourin et l'ACPAV en assurent la production, André Guérard la réalisation et le journaliste et animateur Pierre Olivier la scénarisation.

« Ce ne sera pas du tout lourd », résume Marie-Claude Roussin, de Canal Famille. Il ne faut en effet pas faire peur aux jeunes en les assomant d'entrevues longues et grises, éloignées de tout ce qu'ils affectionnent. C'est pourquoi il y aura beaucoup de mouvement et beaucoup de rires à *Livrofolie*. Et pour montrer qu'il croit en l'émission, le réseau Canal Famille l'a placée à 17 h, une heure de grande écoute pour les jeunes.



PHOTO JACQUES NADEAU

La 7e édition des *Cent jours d'art contemporain de Montréal* offre sept expositions différentes et plus de 80 œuvres de 22 artistes. Jusqu'au 1er novembre au Centre international d'art contemporain.

La plus belle invention suisse depuis les trous dans le gruyère

Sarcloret

En spectacle au Bistrot St-Gabriel, ce soir, jeudi et vendredi, à 21 h 30.

Sylvain Cormier

AU BAROMÈTRE DE l'insatisfaction, la soirée de samedi aura battu tous les records. Partout, des coûts interrompus. Au Stade Olympique, Axl Rose s'est retiré avant que les spectateurs ne commencent à prendre leur pied, d'où les déséquilibres hormonaux qui en ont résulté. À la Place du 350e, le couvre-feu de minuit a empêché les gars de Blue Rodeo de donner un dernier coup d'étrier aux milliers de Montréalais qu'ils avaient si amoureuxment mené au bord de l'extase. À New Glasgow, dans le cadre des *Rendez-vous doux* de musique folk qui annonçaient pourtant d'agréables ébats champêtres, le chansonnier suisse Sarcloret a lui aussi été bien frustré, lui qui aime tant que ses chansons émeuvent, dérangent, pénètrent, émoustillent, excitent, et qui s'est retrouvé, comme il l'avouait le surlendemain en entrevue, « à baisser tout seul devant les monocles et les matantes de Patrick Normand », qu'il a eu la malchance de précéder sur scène.

Ça faisait des années que ça ne lui était pas arrivé, probablement depuis l'époque où il « faisait la manche en jouant de la guitare dans les trams », il y a une bonne quinzaine d'années. Sur, ses trois albums et sa compilation ne se sont jamais vendus, et les radios ne l'ont jamais fait tourner, mais en spectacle, c'est autre chose: il est sur son terrain, presque dans son lit, et si le public n'est pas nécessairement nombreux, il est presque toujours extraordinairement réceptif et connaisseur. Sarcloret, que Renaud décrit comme « la plus belle invention suisse-romande depuis l'invention du trou de gruyère », est habitué de jouer devant des gens qui connaissent ses chansons par cœur.

Même au Québec. Il est venu souvent, au Festival d'été de Québec, au *Coup de coeur francophone*, en tournée dans les petites boîtes, menant « une carrière à bas bruit », mais en laissant à chaque passage des ilots de fans gagnés au bouche à oreille, et des amitiés indéfectibles avec ceux qui lui ressemblent: Plume Latraverse, Jim Corcoran, et surtout Richard Desjardins, auquel il voue une admiration sans bornes. « Il a un piano qui le rend magnifique chanteur. Ce que j'aime dans le monde poétique de Richard Desjardins, par exemple, quand il chante *Ton dos*

parfait comme un désert quand la tempête a passé sur mon corps, c'est qu'il y a désert et tempête, des éléments de cosmogonie générale qu'on pourrait trouver chez Michel Rivard, mais aussi des et corps, des éléments de réalité. C'est la tension entre les éléments qui est intéressante.

L'affaire de Sarcloret — Sarcloret pour les potes — c'est ça, un peu comme Desjardins, Brassens, Plume, Bobby Lapointe: la chanson française intelligente pour adultes consentants, avec une langue riche et juteuse, qui a de la densité et des odeurs, comme dans la vraie vie. Généralement, le parfum est délicat et raffiné, comme dans sa merveilleuse *Comparaison*: « T'es belle comme un camion de briques / Comme un train électrique / Dans la vitrine de chez Weber (...) T'es belle comme du blé qui pousse / Comme le petit Larousse / À la page des avions ». Mais ici et là, quand il le faut, ça pue le vieux fromage suisse, comme dans *La saga des crottes de nez*, et c'est très bien comme ça: « Eh! Vous les gonzesses / Quand les mecs ne voient que vos roberts (...) Dites-leur... / Mangez vos crottes de nez / Reniflez vos pêts sous l'édrédon / Pour penser qu'à baiser / P'têt bien qu'y faut être un peu con ».

Le problème, c'est que les médias ne savent pas quoi faire avec lui et



PHOTO FRANCIS TRAUNIG

Sarcloret, dit Sarclo, pour les intimes.

ses drôles de chansons. « Ça les dégoûte, un personnage qu'ils ne savent pas cerner. On ne sait pas si je suis triste ou gai, drôle ou sérieux, subversif ou bourgeois, musicien ou stand-up comic... Les gens aiment bien ressembler à un timbre-poste dans le showbiz. Avoir une image qui colle bien. Moi, je ne tiens pas sur un timbre-poste. » Forcément, en désespoir de cause, les médias se rabattent comme des mouches sur les

mots qui sentent le plus fort, d'où cette fâcheuse tendance à résumer Sarcloret en deux mots: poète scato. Ça énerve un peu le chanteur genevois, mais, de la même façon qu'on interdirait Brassens à la radio pour ce que l'on appelait ses *gros mots*, c'est aussi bon signe: « C'est simple, il y a des petits mots pour dire des petits trucs et il y a des gros mots pour dire des gros trucs. Dieu, par exemple, c'est un très gros mot. Les gens sont

tellement habitués à ce que les artistes remplissent leurs textes d'une mystique éthérée, que lorsque quel qu'un dit merde la moindre fois dans ses chansons, ça dévalue les autres. »

« Ça, c'est le côté emmerdant, mais le côté merveilleux, c'est que, par exemple, quand je fais une chanson un peu surréaliste, où je vais chercher des images qui dérangent, un peu grossières, je vois rire les gens, et tout d'un coup, leur rire est étranglé par la pertinence d'une observation, par la tristesse d'un mot, par le tranchant d'une image. Leur rire se mue en une attention que j'aime beaucoup. Une attention plus compliquée, plus exigeante que l'attention confortable et sereine qu'ils avaient depuis le départ. J'essaie de faire en sorte que les gens soient toujours un peu déplacés par ce que je fais. Je voudrais qu'ils ne soient pas tout à fait sur le milieu de leur chaise quand ils m'écoutent. »

En spectacle, nulle réduction n'est possible, et l'on découvre que le propos essentiel de Sarcloret, c'est l'amour, qu'il injecte de métaphores fraîches et savoureuses. « On vit une fin de siècle où les images vulgarisent l'amour physique et le verbe ne dévoile jamais l'amour qu'on peut ressentir. Le travail de la chanson, c'est de donner à s'émouvoir aux gens au travers de mots qu'elle rythme. Les mots *bancs publics* ne seront jamais plus les mêmes depuis *Les bancs publics* de Brassens. Cette sonorité qu'on donne aux choses par les chansons est importante. Comme corpus d'émotions, la chanson doit nous apporter l'amour intelligent dont on a besoin pour le 21e siècle. » Sarcloret, pendant trois soirs au Bistrot St-Gabriel. Pour ne pas aimer idiot.

EN BREF...

Une Caisse pour les artistes

L'UNION DES artistes est sur le point de mettre sur pied une Caisse d'économie Desjardins des artistes, qui sera administrée par des artistes et adaptée à leurs besoins financiers particuliers. Après avoir étudié diverses options, l'UDA a conclu qu'une coopérative d'épargne et de crédit permettrait la souplesse indispensable au statut de l'artiste, souvent un pigiste sans salaire fixe. Du même coup, estime l'UDA, une telle caisse remplira une fonction d'éducation économique auprès des artistes, qui n'ont pas nécessairement l'amour des chiffres et qui se font parfois avoir.

Les Écossais à McGill

L'UNIVERSITÉ MCGILL ne pouvait laisser passer le Festival écossais sans y mettre son grain de sel. Son département d'histoire organise deux jours de débats qui permettront à des universitaires canadiens et écossais de discuter de l'influence des colons écossais sur la

société canadienne française. Cette conférence se tiendra les 17 et 18 août. L'incontournable joueur de cornemuse inaugurerait l'événement, le lundi à 9 h.

De Barcelone à Montréal

APRÈS AVOIR joué au Gala des Jeux Olympiques de Barcelone, l'Orchestre mondial des Jeunes musicales se produira les 12 et 13 août prochains à l'Aréna Maurice Richard. Les musiciens de l'Orchestre ont entre 17 et 23 ans et proviennent de 41 pays. L'Orchestre, qui voyage de pays en pays, fait maintenant escale au Canada. La semaine prochaine, l'on pourra entendre une œuvre de Denis Gougeon, commandée spécialement pour le 350e anniversaire de Montréal. Le 12, l'Orchestre interprétera le concerto pour deux pianos et orchestre opus 88a de Bruch et la 2e symphonie de Brahms. Le lendemain, les jeunes joueront la version complète du *Tricorne* de Manuel de Falla ainsi que la 8e symphonie de Beethoven. Eduardo Mata dirige l'Orchestre.

Les mercredis du Marché Bonsecours

AFIN DE mousser les visites des

expositions du Marché Bonsecours, la Corporation des Fêtes du 350e anniversaire de Montréal a décidé d'abolir le prix d'entrée, les mercredis, jusqu'au 12 octobre. Les autres jours, il en coûte 8 \$ pour visiter les expositions. Bell Canada s'est allié à cette initiative du mercredi. Quatre expositions majeures et d'autres, temporaires, sur des thèmes se rapportant à la ville, sont présentées de 10 h à 20 h.

Les Chiliens aussi

LA COMMUNAUTÉ chilienne de

NOS CHOIX TÉLÉ

Les années sandwichs

La deuxième guerre mondiale n'a pas fini de faire couler encre et pellicule. Heureusement, les traitements se suivent et ne se ressemblent pas. Ce drame traite d'un jeune juif accueilli par un brocanteur. Tout en demi-teinte. Tout en finesse. Radio-Canada, 20h

Adrienne Clarkson presents

Le réalisateur Norwan Jewison dresse un portrait du cinéma canadien. CBC, 20h

Montréal voulait elle aussi souligner le 350e anniversaire de la Ville. Elle convie les Montréalais à une série de spectacles qui auront lieu à l'Université du Québec à Montréal, du 23 août au 5 septembre. Musique, poésie, théâtre et cinéma, rien ne sera oublié, sans parler du grand spectacle de musique et danse chiliennes, lors du gala du 5 septembre.

Un opéra à la télévision

LES PASSIONNÉS d'opéra — du

moins ceux qui sont disposés à sortir des entiers battus — ne voudront pas rater la première, pour la télévision, de l'opéra *The Ghosts of Versailles*, présentée pour la première fois au Metropolitan Opera de New York, en 1991, sous la direction de James Levine. Cet opéra bouffe, que l'on doit aux Américains John Corigliano et William Hoffma, sera présenté le 14 septembre au réseau PBS. Les

auteurs présentent leur vision de la Révolution française. En fait, ce sont les fantômes de la cour de Louis XIV qui rôdent dans l'opéra. Les auteurs se sont largement inspirés des opéras de Beaumarchais. D'ailleurs, des personnages du *Barbier de Séville*, du *Mariage de Figaro* et de *La mère coupable* apparaissent dans leur opéra.

LES FESTIVALS

ARÉNA MAURICE RICHARD

Montréal, ville internationale: L'Orchestre mondial des Jeunes Musicales, dir. Eduardo Mata, solistes: duo Morel-Nemish, pianistes, œuvres de Gougeon, Brahms et Bruch, ce soir à 20h.

CATHÉDRALE CHRIST CHURCH

Ste-Catherine/Université, récital-midi, Olga Gross, pianiste, œuvres de Haydn, Janacek et Chopin, aujourd'hui à 12h.30

DOMAINE FORGET

Saint-Irénée, Charlevoix. Dale Bartlett et ses amis: David Ellis, violon-

celle, John Gomez et Claude Richard, violon, œuvres de Brahms et Franck, ce soir

ORATOIRE SAINT-JOSEPH

3800 chemin Reine-Marie. Les Concerts Spirituels présentent un récital d'orgue, Scott Bradford interprète des œuvres de Böllly, Langlais, Bach, Belkin et Reubke, ce soir à 20h.

PLACE DU 350e

Place Berri, Berri/Ste-Catherine. — Grande Scène: Dynamo Théâtre, acrobates, clowns, mimes, à 12h.30; Gaston Mandeville, à 20h.30 — Petite scène: Diane de Kerkhove, duo de jazz, à 17h.

— Pascale Pontoreau

DES IDÉES, DES ÉVÉNEMENTS

Dites-moi au moins que j'exagère...

Osé Domond

UN NOIR déambule nonchalamment dans un magasin à rayons.

Il se promène avec un sac sous le bras. Il met trop longtemps à se choisir des chaussettes.

Il porte des chaussures de marche usées. Il circule en culottes courtes. Vêtu d'un chandail un peu fripé. Il n'est pas tiré à quatre épingles.

C'est suspect, faut le surveiller de près. On appelle les gardiens de sécurité d'urgence. Pour le pincer, pour le fouiller.

Il a certainement piqué quelque chose.

Telle est la conclusion que j'ai tirée de l'humiliation et de l'affront dont j'ai été victime le 5 août 1992, vers 17 h 45. Ce malheureux incident a eu lieu au magasin M situé au Centre commercial Carrefour Laval. En effet, il y avait au moins une soixantaine de personnes au magasin, tous à la recherche d'une aubaine dans la vente de faillite. Je fus l'un d'eux, tout à fait pareil à eux à la seule différence que je fais partie d'une minorité visible.

Une voix s'est faite entendre au haut-parleur du magasin, demandant : « Agent de sécurité au rayon des hommes ». Mais, jamais il ne m'a effleuré l'esprit qu'il pouvait s'agir de moi. J'ai continué tranquillement mon magasinage comme tout le monde. Donc, je n'ai prêté aucune attention particulière à cet appel. J'ai continué donc de comparer les chaussettes sans me soucier de rien jusqu'au moment où deux agents de sécurité surgis de nulle part, l'un en face de moi et l'autre derrière moi, m'ont assiégré. Littéralement assiégré comme un vulgaire criminel.

Celui qui se trouvait devant moi n'y allait pas par quatre chemins : « Open your bag ! » Incrédulé j'ai demandé : « What ! ? » Il m'a répondu : « I said, open your bag ». Très surpris, je croyais encore qu'il s'agissait d'une plaisanterie de mauvais goût. Alors, j'ai calmement déposé mon sac sur le tas de chaussettes tout en lui disant : « Open it yourself ». Du premier coup, il refusa mais, comme moi aussi je refusai, il décida donc de l'ouvrir.

Il fouilla mon sac de fond en comble très minutieusement. Il y avait une paire de chaussettes achetées et payées au comptant au magasin Transit, une bouteille de rhum Barbancourt achetée et payée au comptant à la Commission des alcools et 10 rouleaux de films achetés et payés au comptant au magasin Astral Photo. Il y avait dans mon sac tous les reçus que l'agent de sécurité a bien pris le soin de vérifier. Cette vérification, une fois terminée, l'agent de sécurité m'a paru très embarrassé et s'est empressé de s'excuser. Malheureusement, j'étais trop irrité pour accepter de telles excuses. Je me sentais humilié comme je ne l'ai jamais été dans ma vie. C'est la première fois que je me trouvais dans une telle situation.

J'ai insisté auprès de l'agent de sécurité pour rencontrer quelqu'un qui faisait partie de l'administration du magasin. Sa première

Qu'est-ce qui me donnait cette allure de malfaiteur, de criminel, de délinquant ?

réaction fut de me rappeler que le magasin était en faillite et qu'il n'y avait pas d'administrateurs sur place. Alors, je lui ai demandé de me présenter la personne qui lui avait demandé d'aller vérifier au rayon des hommes. Une jeune femme s'est présentée et je m'aperçus tout de suite qu'elle se trouvait justement à environ une dizaine de mètres des lieux de l'incident. Je lui ai demandé sur quoi elle s'est basée pour suspecter que je serais un voleur potentiel. Elle m'a répondu : « C'est une erreur. J'ai demandé à l'agent de fouiller un homme qui portait un chandail mauve et qui se trouvait dans ton coin. » La vérité, c'est qu'il n'y avait personne qui portait un chandail mauve dans mon coin. J'ai alors demandé à l'agent est-ce que porte un chandail mauve et il m'a répondu : « Dans le coin qu'on m'avait désigné, il n'y avait personne d'autre que vous ». Vérifiez par vous-même la contradiction ! De un, cette jeune femme se trouvait assez près de

la scène de l'incident pour distinguer facilement le bleu du mauve et, comme elle suivait les démarches des agents de sécurité de près, elle aurait pu leur faire signe qu'ils se sont trompés de personne; et de deux, l'agent disait clairement que j'étais seul dans le coin qu'elle avait désigné. Donc, si ne me feront pas avalé qu'ils se sont trompés de personne.

La jeune femme m'a laissé entendre que « l'agent de sécurité se réserve le droit de fouiller n'importe qui n'importe quand ». Il ne m'est pas venu à l'idée de lui demander combien de personnes on a fouillé de la sorte pendant la journée et pour quels motifs. Mais, je doute que la loi autorise de tels comportements sans raison valable surtout quand la scène se passe en public et que la dignité de la personne peut être atteinte. En vraie démocratie, je serais en droit de demander une juste réparation pour le tort causé à ma réputation.

Non satisfait de la réponse de cette jeune femme, j'avais insisté pour rencontrer quelqu'un d'autre de l'administration. On m'a conduit à une autre caisse. Après trois minutes d'attente, une autre femme s'est présentée pour me raconter plus ou moins la même charabia. A part l'agent de sécurité, personne ne s'est senti obligé de me donner une explication et encore moins de me présenter des excuses.

Je suis parti de là frustré. Outré. Humilié. Blessé dans mon amour propre. Je me sentais réduit à ma plus simple expression. A mon arrivée à la maison, toujours sous le coup du choc et de l'émotion, je n'arrêtais pas de me demander qu'est-ce qui me donnait cette allure de malfaiteur, de criminel et de délinquant.

Jusqu'en novembre 1987, je fus président de SOS Racisme. Dans les différentes relations que j'entretenais avec les autorités gouvernementales et les directeurs d'opinion, on semblait me dire que les groupes minoritaires avaient tendance à dramatiser outre mesure certaines situations.

Pendant cinq longues années, j'ai gardé le silence, espérant que quelque chose viendrait me prouver que j'avais tort de soup-

çonner qu'il y avait un racisme latent qui n'attendait que le moment de se manifester. J'espérais sincèrement réaliser que j'avais eu tort de réagir instinctivement à ces événements à saveur raciste.

Je mène une vie rangée et tranquille. Obligé de travailler à Toronto et choisissant de vivre à Montréal parce que les portes donnant accès à l'emploi sont fermées aux minorités ethniques au Québec et parce que je m'entête à m'attacher à cette province dont la culture et la langue paraissent se rapprocher des miennes. Or, voilà qu'on me sert en plein visage une de ces gifles dont on se souvient toujours.

Bon nombre de mes compatriotes encaissent en silence tous ces affronts sans oser soupiner de peur de se faire dire que, s'ils ne sont pas contents, ils n'ont qu'à retourner chez eux. Que dire de tous ces individus qui se présentent comme nos représentants officiels et qui n'osent aborder le problème de front de peur de tomber dans la disgrâce et de rater leur chance hypothétique d'accéder à une promotion sociale, politique ou économique ?

Au nom de tous les jeunes, au nom de tous les chauffeurs de taxis, au nom de tous ceux qui se cherchent un logement et qui ne comprennent pas pourquoi le logement est toujours à louer mais qu'on leur en refuse l'accès sans raison apparente, pour tous les travailleurs qualifiés qui n'arrivent pas à se décrocher un emploi parce qu'ils n'ont pas la bonne couleur, pour tous ceux qui en ont assez de l'hypocrisie gouvernementale faisant la promotion de l'harmonie sans tenir compte des barrières systémiques et des préjugés qui entravent les relations intercommunautaires, pour tous ceux qui souffrent en silence de ces abus de pouvoir, ces humiliations et qui n'osent pas en parler... je dis : assez !

S'agissait-il d'un cauchemar ou bien ai-je bien vécu toute cette infamie, en l'an de grâce 1992, dans la belle province où il fait si bon vivre et où l'on se souvient, et à Montréal, ville ouverte en pleine célébration de son 350e anniversaire !

Dites-moi au moins que j'exagère.

Mariez-le mariez-le pas

Pierre Beaucage
Anthropologue,
Université de Montréal

PETIT dimanche après-midi maussade. L'occasion rêvée pour écouter le radio en bricolant à la maison. Avec l'esprit en ballade grâce à « Double Expresso », dont l'animatrice parle toujours avec passion des films que je n'ai pas souvent le temps d'aller voir.

Et puis crac ! Le charme est rompu. Le thème : un film à succès, tiré d'un livre à succès : *Jamais sans ma fille*. La recette est bien connue et a servi à je ne sais combien de téléfilms. Un méchant-Iranien (Ah, ces maudits Arabes et consorts avec leur chantage pétrolier !) file tout doux sous la houlette d'une all-American housewife. Un jour le traître la ramène chez lui et elle découvre l'horreur du tchador et des coquilles-dimension-tiers-monde. Le gentil mari devient un monstre de machisme et la belle étrangère séquestrée n'aura plus qu'une obsession : l'évasion. Qu'elle réussira finalement, en ramenant sa fillette aux USA.

Bien sûr, ni le roman ni le film ne sont de Mme Minou Petrowski. Bien sûr, on ne peut demander à un critique de cinéma de nous faire pour chaque film une analyse politique qui expliquerait pourquoi les cinéastes hollywoodiens choisissent de détourner l'attention des problèmes nord-américains en cultivant le racisme et la xénophobie (À ce niveau, le film date un peu; je me suis laissé dire que dans le prochain remake, le mari sera irakien). Mais voilà que Mme Petrowski en remet de son cru, en débâtant les stéréotypes racistes les plus grossiers. Le film illustre un principe général, celui de l'« atavisme ». « On ne peut pas mélanger les races, les Blancs avec les Noirs ». « Tôt ou tard ça ressort : c'est dans les gènes, c'est dans le sang ». Et Me Petrowski termine avec une moralité : « Mesdemoiselles, lisez ce livre et allez voir ce film, surtout, si vous avez un petit ami étranger... »

Tirons au clair certaines choses, madame. L'« atavisme », dont vous parlez, n'existe pas plus que la bosse des mathématiques. Ce « concept » fut élaboré au 19e siècle, à l'époque où on palpat les crânes pour en déduire les caractéristiques intellectuelles et psychologiques des individus. L'hérédité, le concept moderne, c'est tout autre chose, et tout groupe humain transmet un vaste éventail de caractéristiques physiques, en brassage permanent. Du fait de l'université de la règle D'innombrables études ont montré que tous les groupes humains portent en eux un potentiel de violence et de coopération, de routine et de créativité.

C'est sur ce potentiel que s'élaborent les diverses cultures, au cours de processus historiques toujours inachevés. Un peuple, à une période de son histoire, exaltera et cherchera à développer les vertus guerrières des hommes et la soumission des femmes; un autre (ou le même, quelques siècles plus tôt ou plus tard), encouragera la contemplation, la réussite financière, ou l'hédonisme. À chaque moment, chacun croira que ce sont les valeurs de son groupe (qu'il a assimilées depuis sa tendre enfance) qui définissent la normalité, la « nature humaine », et se dira, en regardant les autres : « Comment peut-on être Persan ? »

Cette reconnaissance de la relativité des cultures n'a rien à voir avec un culte de l'exotique et n'implique pas qu'un être humain puisse changer de culture comme on change de vêtement. Au contraire, l'adaptation à des valeurs et coutumes différentes de celles qui nous ont été inculquées est toujours un processus long et laborieux, ou même, pour certains, impossible.

Montréal, qu'on a pu croire exempte de la violence raciale semble prête à s'engager dans le cycle infernal des autres grandes villes nord-américaines : crise, chômage, abandon scolaire, délinquance, violence raciale. Que de jeunes décrocheurs du centre-sud se laissent manipuler par quelque caïd du Ku Klux Klan et en viennent à penser que « le problème icitte, c'est les nègres pis les latinos », on peut le comprendre, sans l'accepter. Ce qu'on ne saurait ni comprendre, ni accepter, c'est qu'une émission culturelle de notre radio d'État se fasse le véhicule des stéréotypes les plus éculés, encourageant la formation d'un « racisme bon ton » qui, à part l'accent, est le même que l'autre.

En terminant, mesdemoiselles, « si vous avez un petit ami étranger », mariez-le ou ne le mariez pas, ça vous regarde. Mais surtout ne prenez pas votre décision en fonction des phobies de Mme Petrowski. Servez-vous plus tôt de votre bon sens... et ce, même si votre petit ami est un Canayen pure laine, pardon : un Québécois de souche.

Les législations linguistiques dans le monde

1) Le cas du Québec n'est pas unique

Daniel Baril

Journaliste indépendant

MORDECAI RICHLER promettait, il y a quelques mois, de ridiculiser à la face du monde la « mentalité tribale » du Québec qui se refléterait, entre autres, dans son supposé unilinguisme officiel. Plus récemment, Pierre Marc Johnson déclarait que les lois 101 et 178 pouvaient être un obstacle aux investissements étrangers au Québec parce que, selon lui, de telles lois n'existent pas ailleurs.

Pourtant, un simple coup d'oeil sur ces lois nous montre que le Québec n'est pas unilingue que le Canada n'est bilingue *from coast to coast*. Un simple coup d'oeil sur quelques pays très près de notre nous montre par ailleurs que le Québec est loin d'être le seul État à avoir légiféré dans le domaine de la langue d'usage et du commerce.

Le Québec est un État bilingue

Sur 147 États souverains, on en compte pas moins de 110 qui ont des dispositions constitutionnelles en matière linguistique (1). Un très grand nombre d'États « provinciaux » ont aussi adopté diverses dispositions concernant la protection de la langue. Rien qu'aux États-Unis, 17 États ont à ce jour déclaré l'anglais comme seule langue officielle pour se protéger de la « menace » hispanophone (2).

Par contre, malgré le principe général de l'unilinguisme français affirmé dans la Charte de la langue française (loi 101), le Québec est un État bilingue dans tous les domaines de l'usage officiel de la langue. On entend par usage officiel d'une langue les do-

maines relevant de la compétence exclusive de l'État, soit la législation, la justice, l'administration publique et l'enseignement public. L'usage non officiel désigne quant à lui l'usage privé ou commercial. Cette distinction est plutôt ignorée au Québec alors qu'elle a cours dans tous les autres pays.

Analysée sous cet angle, la loi 101 apparaît comme une loi concédant dans les faits le bilinguisme officiel au Québec. Il n'y a en effet aucun domaine de l'usage officiel où le français ne soit exclusif.

Devant les tribunaux et pour la législation, le français et l'anglais ont le même statut suite à un premier jugement de la Cour suprême en 1979. La loi 101 prévoyait déjà que les textes de lois devaient être produits en anglais et que les jugements des tribunaux et autres organismes quasi judiciaires pouvaient l'être.

Pour ce qui est de l'administration publique et de l'enseignement public, la loi 101 accorde à l'Office de la langue française le pouvoir de reconnaître les municipalités, les institutions de santé et les commissions scolaires pouvant adopter l'anglais comme langue d'usage. Un second jugement de la Cour suprême en 1984 imposait par ailleurs la « clause Canada » donnant le droit à toute personne ayant fait ses études primaires en anglais au Canada de faire instruire ses enfants en anglais dans les écoles publiques du Québec.

En comparaison, la France apparaît comme un véritable État unilingue. Il va de soi par exemple que l'école publique soit uniformément française, même si 18 % de la population appartiennent à d'autres cultures. Il n'y a pas non plus de traduction bretonne ou basque des lois de l'Assemblée Nationale française.

Même dans l'usage non officiel comme l'affichage commercial, certains pays ont des lois plus sévères que notre loi 101. C'est le cas notamment de la Colombie et du Mexique. Dès 1960, la Colombie adoptait une loi obligeant exclusivement l'espagnol pour tous les documents officiels ainsi que pour toute enseigne commerciale destinée au public.

Unilinguisme dans l'affichage en Colombie et au Mexico

Le décret de 1980 stipule que « l'usage correct de la langue espagnole interdit l'utilisation des mots étrangers dans les documents ainsi que l'emploi de constructions grammaticales étrangères au caractère de la langue espagnole ». La loi indique aussi que « les titres, écritures, enseignes, slogans publicitaires », de même que « la dénomination de toute entreprise industrielle (originellement constituée en Colombie)... la dénomination d'hôtels, de restaurants, de commerces ou services destinés au public » seront rédigés uniquement en espagnol (3).

C'est donc dire que des dénominations espagnoles équivalent par exemple à Silencieux Speedy Muffler ou à General Motors du Canada, lesquelles sont permises par la loi 101, seraient interdites en Colombie.

Pour sa part le Mexique a commencé à limiter l'usage des langues étrangères dans le commerce à partir de 1975. La première législation dans ce domaine proscrivait toute autre langue que l'espagnol sur les produits fabriqués au Mexique. En 1976, cette mesure fut étendue aux annonces commerciales du district de Mexico. Ce règlement a été renforcé il y a trois ans par le gouvernement fédéral qui exige dorénavant que toute entreprise désirant faire de la publicité ob-

tienne préalablement un permis.

Ce permis sera refusé si le contenu de l'annonce « incite à la violence, est contraire à la morale et aux bonnes moeurs, encourage la discrimination sociale ou est rédigé dans une autre langue que l'espagnol » (4). Si des mots étrangers apparaissent dans les raisons sociales, ils doivent être écrits en phonétique espagnole. La loi mexicaine est elle aussi plus restrictive que la loi 101; notre législation exempte de l'unilinguisme français les messages religieux, politiques, idéologiques ou humanitaires d'organismes à but non lucratif, ce qui n'est pas le cas de la loi mexicaine.

De plus, contrairement à la loi 101, le règlement du district de Mexico a la portée d'une loi d'ordre public. Sa surveillance incombe au Commissariat de police qui peut saisir les affiches illégales. Les peines sont également très sévères et peuvent aller jusqu'à une amende équivalant à 1000 jours de travail au salaire minimum en vigueur.

À l'ambassade du Mexique à Ottawa, on justifie cette réglementation pour préserver l'espagnol de la pénétration anglaise et on considère que la situation est comparable à celle du Québec (5).

- (1) Joseph-G. Turi, *Le droit linguistique ou la naissance d'une nouvelle science juridique*, Institut international de droit linguistique comparée, Montréal, 1988.
- (2) « Les États-Unis ont aussi leur mouvement de protection de l'anglais », Maurice Girard, *La Presse*, 19 février 1990.
- (3) Jacques Leclair, *La guerre des langues dans l'affichage*, VLB éditeur, Montréal, 1989.
- (4) « L'espagnol, seule langue d'affichage à Mexico », *LE DEVOIR*, 13 septembre 1988.
- (5) *Mexico impose l'unilinguisme*, Jean-Pierre Proulx, *LE DEVOIR*, 12 septembre 1988.

Les nouveaux détracteurs de l'art contemporain

Charles Gullbert

Ex-critique au journal Voir (section arts visuels) et professeur de français au cégep du Vieux-Montréal

DEPUIS quelques mois, on a pu lire, dans les journaux, des lettres ouvertes de prétendus critiques et amateurs d'art dénonçant « le rejet presque total des peintres figuratifs québécois » et, mieux encore, « le puissant lobby des arts non-figuratifs ». (C'est que qu'écrivait Michelle Sauriol dans *LE DEVOIR* du 22 juillet 1992)

Rares sont les artistes, conservateurs, fonctionnaires ou directeurs de grandes galeries qui ont voulu s'engager dans ce débat qui est non seulement dépassé mais faussé au départ (les catégories art figuratif — art non-figuratif étant de moins en moins étanches).

Quoi qu'il en soit, les personnes affirmant qu'on méprise l'art figuratif dans les musées, les grandes galeries ou les universités, n'ont pas dû sortir de chez eux depuis une trentaine d'années ! Ils devraient avoir honte de colporter de telles faussetés.

Les artistes québécois reconnus par les institutions qui font des oeuvres figuratives

pullulent. Nommons seulement, en peinture, Betty Goodwin, Sylvie Bouchard, Pierre Dorion, Carol Wainio, Luc Béland, Michel Lagacé, Thomas Corriveau, Suzelle Levasseur, Françoise Sullivan; en sculpture, Michel Goulet, Louise Viger, Andrew Dutkewych, Gilles Mihalcean, Stephen Scoufield, David Moore, Michel Saulnier, Céline Surprenant. Où est donc « ce mur infranchissable pour les peintres et sculpteurs figuratifs » ?

Ce n'est pas l'art figuratif qui défend les plaignants. Dépassés par les événements, ils prennent plutôt la défense d'un art sclérosé.

Continuant sur leur lancée, les véhéments dénonciateurs de l'art abstrait rejettent du revers de la main tout ce qui est installation, art photographique ou art vidéo. Ce mouvement est d'autant plus étrange que les artistes explorant ces médiums présentent majoritairement des oeuvres figuratives (pensons à Raymonde April, Roberto Pelle-

grinuzzi, Geneviève Cadieux, Angela Grauerholz, Gabor Szilasi, Michel Lamotte, Sylvie Readman, Daniel Dion, Martha Fleming et Lyne Lapointe, etc.).

Ce n'est donc pas la figuration que défendent les plaignants. Dépassés par les événements, ils revendiquent un art sclérosé.

Il semble de bon ton, ces temps-ci, de débattre des complots ici et là, et surtout dans les jurys du ministère des Affaires culturelles qui seraient, selon madame Sauriol, « contrôlés par des artistes et des fonctionnaires *compromis* par le même esthétisme abstrait, conceptuelle et installationniste ». Comment expliquer, alors, que la plupart des artistes figuratifs ci-haut mentionnés ont déjà reçu une bourse de ce ministère ? Simple partie de contrôle du système ?

J'ai tenu à montrer que la figuration est bien présente dans l'art québécois contemporain pour remettre les pendules à l'heure. Il faudrait aussi expliquer à madame Sauriol et aux autres plaignants qu'en art, le maniérisme n'a plus sa place : on n'a pas de camp à choisir. Aujourd'hui, une oeuvre abstraite peut aussi bien témoigner de son temps qu'une oeuvre figurative, et tout spectateur normalement constitué peut passer de l'une à l'autre sans sentir de secousses

telluriques. Il ne s'agit pas de compromis mais d'ouverture d'esprit.

Au Québec, les arts visuels sont bouillonnants d'énergie, de dynamisme, de créativité. Il règne, dans cette discipline, une liberté inédite, inouïe. Borduas est mort, madame Sauriol. Borduas est vivant.

Il ne faudrait pas que tous ceux qui n'ont pas le succès souhaité se mettent à crier publiquement au scandale.

Je veux être bien clair. Je ne dis pas que tout est parfait dans le milieu des arts visuels au Québec ni qu'il faille se taire. Loin de là. On doit déjà déplorer l'absence de débat vivant et la rareté des commentaires rigoureux (les critiques intelligentes étant souvent mielleuses pour faire contrepois aux sottises des incompetents). Cependant, on ne doit pas commencer à tirer sur tout ce qui bouge et n'importe comment sous prétexte qu'on est mécontent. Le lobby des artistes abstraits est une pure invention. Je me risquerais même à dire que, dans les années 80, on les a un peu négligés...

Vous devriez calmer votre hantise de l'art abstrait, madame Sauriol, et retomber sur terre. Pour ce faire, je vous propose de visiter régulièrement les musées d'ici et d'ailleurs. La curiosité est encore le meilleur moyen de soigner l'amertume.

L'équipe du DEVOIR LA RÉDACTION Journalistes : à l'information générale : Jean Chartier, Yves d'Avignon, Jean-Denis Lamoureux, Louis-G. L'Heureux, Bernard Rivier, Laurent Soumis; Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle : Michel Béland (directeur), Paule des Rivières, Marie Laurier, Robert Lévesque, Nathalie Petrowski, Odile Tremblay (Le Plaisir des livres); à l'information économique : Robert Durisac, Catherine Leconte, Jean-Pierre Legault, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information politique : Josée Boileau, Pierre O'Neill (partis politiques), Gilles Lesage (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire à Québec), Chantal Hébert (correspondante parlementaire à Ottawa), Jocelyn Coulon (politique internationale), François Brousseau (éditorialiste politique internationale et responsable de la page idées et événements); aux affaires sociales : Paul Cauchon (questions sociales), Caroline Montpetit (enseignement primaire et secondaire), Isabelle Paré (enseignement supérieur), Louis-G. Francoeur (environnement), Sylvain Blanchard (relations de travail), Clément Trudel (affaires juridiques), Suzanne Marchand (adjointe à la direction), Marie-Josée Hudon, Jean Sébastien (commis), Danielle Cantara, Thérèse Champagne, Monique Isabelle, Christiane Vaillant (clavistes), Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction), Isabelle Baril (secrétaire à la direction). LA DOCUMENTATION Gilles Paré (directeur), Manon Scott, Sylvie Scott, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa). LA PUBLICITÉ Lise Millette (directrice), Jacqueline Avril, Francine Gingras, Johanne Guilbeau, Lucie Crocix, Chris-

tiane Legault, Lise Major (publicitaires), Marie-France Turgeon, Micheline Turgeon (maquettistes); Johanne Brunet (secrétaire). L'ADMINISTRATION Nicole Carmel (coordonnatrice des services comptables); Florine Cormier, Céline Furoy, Jean-Guy Lacas, Marie-France Légaré, Raymond Matte, Nathalie Perrier, Danielle Ponton, Danielle Ross, Linda Thériault (secrétaire à l'administration), Raymond Guay (responsable du financement privé). LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE Christiane Benjamin (directrice), Monique Corbeil (adjointe), Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Olivier Zaida, Rachel Leclerc-Venne, Jean-Marc Ste-Marie (superviseur aux promotions des abonnements), Louise Paquette. LES ANNONCES CLASSÉES ET LES AVIS PUBLICS Yves Williams (superviseur), Françoise Blanc, Manon Blanchette, Dominique Charbonnier, Marlène Côté, Françoise Colombe, France Grenier, Josée Lapointe, Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Ruelland. LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire Limitée, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par Imprimerie Dumont, 7743, rue Bourdeau, une division de l'Imprimerie Québec Inc., 612, rue Saint-Jacques, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR. LE DEVOIR est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Quebecor Inc., située au 775, boul. Lebeau, St-Laurent. Envoi de publication - Enregistrement no 0858. Dépôt légal : Bibliothèque nationale du Québec. Téléphone général (514) 844-3361; Abonnements : (514) 844-5738. LE DEVOIR (USD = 003708) is published daily by L'Imprimerie Populaire, Limitée, 211, rue du St-Sacrement, Montréal, Québec H2Y 1X1. Subscription rate per year is \$ 439.00 US\$. Second Class Postage paid at Champlain, N.Y. US POSTMASTER: send address changes to: Insa, P.O. Box 1518, Champlain, N.Y. 12919-1518.

ÉDITORIAL

Les mains vides

EN SUS de confirmer la déroute totale de sa stratégie des derniers deux ans, le premier ministre du Québec, M. Bourassa, vient de neutraliser les efforts de son seul allié véritable autour de la table, le premier ministre du Canada, M. Mulroney. Aux olympiques du masochisme, le gouvernement du Québec serait un favori.

M. Bourassa avait posé deux conditions à son retour à la table de négociations, il vient de les bafouer toutes deux. Il n'y reviendrait, disait-il depuis 1990, que si les pourparlers multilatéraux présentaient « une garantie de succès »; or ces pourparlers auront le risque d'échec le plus élevé de l'histoire canadienne.

Il n'y reviendrait, scandait-il aussi depuis 1990, que s'il était pleinement assuré d'une adhésion canadienne à l'accord de Meech; or ses homologues ont écarté l'accord à tel point que c'est une honte d'entendre le premier ministre du Québec s'en dire satisfait « en substance ». (Petit exemple, il se contente aujourd'hui d'une clause de société distincte inscrite dans une clause Canada, ce qui donnerait le pouvoir au Canada anglais de modifier la clause sans l'accord du Québec, grâce à la formule générale d'amendement. Peut-on être plus irresponsable dans le compromis?) Pour bien marquer sa reddition, plusieurs de ses homologues et le ministre fédéral au dossier, M. Clark, ont au surplus rappelé lundi que M. Bourassa n'obtiendrait cet ersatz de Meech que s'il consentait à l'encadrer dans le résultat de la ronde Canada. On lui propose un sous-Meech, conditionnel, et il applaudit, et il tend l'autre joue.

De tous les leviers dont il s'était doté dans le rapport de forces Québec-Canada, M. Bourassa n'en a conservé qu'un, l'échéancier référendaire. Mis en appétit par le festin de lundi, ses vis-à-vis vont y voir. Ils ont bien noté que le premier ministre du Québec parle déjà d'un report éventuel du référendum comme d'une « question spéculative ». Ils spéculeront.

Ayant cédé quant au processus, il ne reste à M. Bourassa qu'à céder quant au fond. Tout est en place pour qu'il le fasse. Il vient d'entrer dans la dynamique de l'accord du 7 juillet, d'adopter la base d'autrui en délaissant la sienne propre.

D'une part, il a pleinement accepté le nouveau cadre de négociations à dix-sept interlocuteurs — y compris les gouvernements des territoires et les représentants d'associations autochtones — dont la présence est une ratification tacite du nouvel ordre constitutionnel que prépare le Canada anglais, et une banalisation du statut du Québec au sein de la fédération.

D'autre part, comme il l'a expliqué lui-même au sortir de la réunion de lundi, il réduit aujourd'hui son rôle à s'assurer que « les droits historiques du Québec ne soient affectés d'aucune façon ». Autrement dit, le Québec n'a plus de demandes historiques, il n'a que de vieux remparts à protéger.

Ce revirement est majeur. Car l'accord du 7 juillet met le Québec au pied du mur. Il cristallise et résume la pente naturelle du Canada : trente ans de né-

gociations sur la loi fondamentale du pays trouveraient leur conclusion dans la mention symbolique d'une « distinction » québécoise que la majorité pourrait un jour effacer de la Constitution, et dans un Sénat réformé dont la nouvelle autorité se construirait en se substituant à celle des provinces. Devant cet ultimatum dont il semblait avoir refusé les prémisses la semaine dernière, M. Bourassa aurait dû se présenter au lac Mousseau lundi avec une contre-proposition québécoise contenant au moins les exigences historiques du Québec, notamment au chapitre de la répartition des compétences. Mais il est arrivé les mains vides, il l'a confirmé en point de presse. Et il a accepté de reprendre les pourparlers officiels en considérant comme des « ouvertures au Québec » les hypothèses de variantes sur un futur Sénat que le Québec n'a jamais voulu, réformé ou autrement. Le Québec accepte

Il vaut mieux des offres fédérales que la régression pilotée par M. Bourassa

donc pleinement de négocier à partir du terrain du Canada anglais.

Et à qui M. Bourassa fait-il confiance, pour que cette défaite graduelle se transforme en la victoire finale d'une « offre » canadienne acceptable au Québec? À Roy Romanow, grand artisan de l'isolement du Québec en 1981. Aux Wells, Filmon et McKenna, grands artisans de l'impasse de Meech. À Robert Rae, grand artisan de l'accord du 7 juillet, dont l'apparente naïveté donne aujourd'hui des fruits inespérés, puisqu'elle a mis M. Bourassa au pas. À des leaders provinciaux dont l'alliance a constamment fait défaut au Québec dans les moments cruciaux. Et dont le seul objectif stratégique, dans l'étreinte des pourparlers à 17, est d'empêcher le gouvernement fédéral de proposer unilatéralement une solution, et d'en appeler directement aux citoyens.

Rien d'étonnant à ce que le premier ministre du Canada ait hésité à convoquer la conférence officielle que ces larrons demandent. En y consentant, comme il se prépare à le faire, il risque de bousiller sa propre marge de manœuvre, de ne plus pouvoir rappeler à temps le Parlement pour y faire adopter une résolution constitutionnelle, et de s'interdire un référendum pancanadien. S'il avait refusé de tenir cette réunion, toutefois, il s'assurait de provoquer une émeute dans les capitales provinciales. Il serait devenu l'odieux saboteur du beau multilogue qui s'engageait au lac Mousseau, avec la participation inespérée et quasiment enthousiaste du gouvernement du Québec.

C'est ainsi que M. Bourassa vient de lier les mains du premier ministre du Canada, le seul interlocuteur qui fait parfois sienne la vision québécoise, autour de cette table piégée.

Où nos négociateurs avaient-ils la tête? À choisir entre une « offre » émanant de leaders provinciaux pour la plupart peu crédibles, et une « offre » fédérale, il est évident que la proposition la plus équilibrée que pourrait éventuellement recevoir le Québec serait celle du gouvernement Mulroney, où les ministres québécois se sont souvent montrés plus exigeants que le gouvernement du Québec lui-même. Le premier ministre du Québec aurait normalement dû faciliter la tâche de son allié, empêcher l'accord du 7 juillet d'aller plus loin. Malheureusement en rupture, M. Bourassa a pourtant préféré se laisser embarquer dans une dernière ronde de pourparlers dont il disait, il y a deux ans, qu'ils étaient désormais « totalement discrédités ».

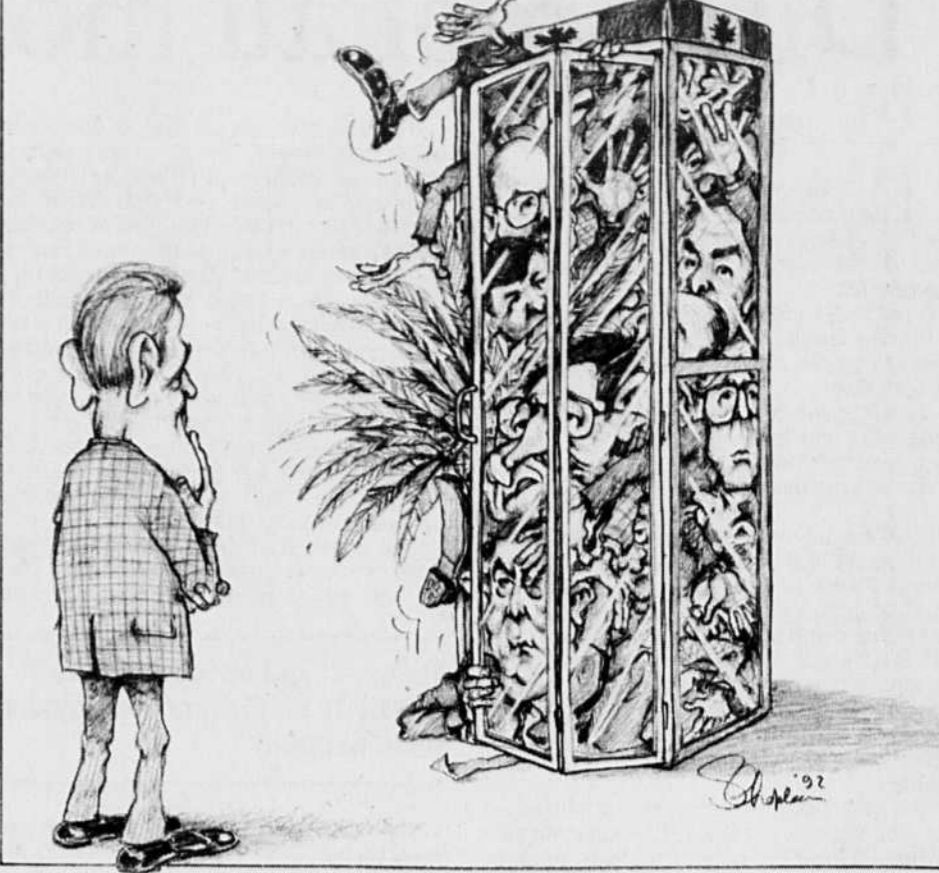
On en est là. Ceux qui signent des pétitions pour le respect de la loi 150, pour la tenue d'un référendum sur la souveraineté à défaut d'offres satisfaisantes du Canada, devraient cesser de rêver. Le premier ministre du Québec a déjà sacrifié la moitié la plus percutante de la loi, en assurant le Canada qu'il ne proposerait jamais la souveraineté aux Québécois. Par son refus de présenter une contre-proposition, il vient d'indiquer au Canada anglais qu'il écarte aussi toute forme de re-fédération qui reposerait sur la dualité Québec-Canada. Il renoncera au reste de la loi 150, comme il vient de renoncer aux garanties qu'il réclamait depuis deux ans. Sa façon d'invoquer, pour retourner à table, le « climat économique » — comme si tout l'Occident n'avait pas le même problème — annonce assez ce recul final, sa préférence pour la temporisation éternelle.

Dans ces conditions, il faudrait commencer à sortir des ornières et penser peut-être le bien du Québec autrement. Si c'est un déblocage que l'on cherche, des offres fédérales auraient plus de chances d'y mener rapidement. M. Mulroney n'a politiquement plus rien à perdre, son gouvernement est en chute libre, son dernier geste de réforme pourrait être audacieux. Il n'aurait d'autre choix, pour espérer un ralliement qui doit commencer par le Québec, que de faire aux Canadiens une proposition suffisamment « québécoise » pour qu'elle passe la rampe ici. Si les Canadiens l'acceptaient, leurs politiciens devraient bien s'en accommoder. S'ils la répudiaient, la voie du Québec serait tracée.

Pour l'instant, les stratèges fédéraux croient l'opposition des autres provinces trop féroce pour se lancer dans une telle opération. Mais la conférence constitutionnelle de la semaine prochaine va tourner au cul-de-sac. Malgré toutes les compromissions auxquelles M. Bourassa semble prêt aujourd'hui pour obtenir un accord, il ne pourra jamais obtenir de ses compères un ensemble acceptable au Québec, une solution porteuse du statut qu'il cherche au sein de la fédération. Ce sera le retour à la case impasse et quelqu'un, qu'on imagine mieux désormais en Mulroney qu'en Bourassa, devra bien la briser.

LISE BISSONNETTE

UN RECORD "GUINNESS" ?
PAS 11, MAIS 17, OUI! 17 SUR LA MÊME LONGUEUR D'ONDE.
RÉUSSIRONT-ILS ?



Esther Dufour

Ma petite Somalie

C'EST ARRIVÉ il y a quelques jours. Deux minutes d'images sur la Somalie. Ma petite Somalie personnelle est remontée d'un seul coup, brusquement. Mais je ne suis pas certaine que je veuille vous en parler.

Ensuite il y a eu vingt minutes d'images sur Sylvie Fréchette. Je pense aux choix politiques et informatifs. Je me demande à quelle mode s'accroche notre solidarité internationalement politique. Malheurs à vendre! Ensuite c'est au tour des enfants de Saint-Petersbourg seuls et dans la rue. On « zappe » sur la misère. Quelle consommation d'horreurs! Ma petite Somalie ne me quitte pas.

C'est le 20 novembre 1989 que l'Assemblée générale des Nations unies a adopté la convention relative aux droits de l'enfant. Elle est entrée en vigueur le 2 septembre 1990. Ils n'ont pas l'air de s'en souvenir.

Ensuite c'est « la petite émeute » de Montréal. J'écoute M. Doré. « Il ne faut pas dramatiser. Ça aurait pu être pire. C'était quand même pas Saint-Hubert. Ils auraient pu démolir les bureaux de la Régie. Notre escouade a fait du bon travail. On a maîtrisé le tout en moins de deux heures... » On dédramatise, on rassure, on contrôle. L'expérience et la sagesse m'ont toujours beaucoup fascinée. Ma petite Somalie ne me lâche pas.

Dire que je suis encore impressionnée quand un jeune renverse une poubelle dans un parc, qu'il démolit un arbre, qu'il vandalise au vieux port de Chicoutimi ou dans le parc Rosaire-Gauthier ou même dans le petit village de Saint-Honoré ou à Alma.

Au Québec, arriver à saisir le portrait de la réalité des jeunes n'est pas une chose évidente. C'est un portrait diffus, fractionné comme si leur réalité était insaisissable. En mai 1992, chez nous, la table de concertation de la jeunesse a tenté la réalisation d'un profil. On fait l'effort de coller les morceaux pour mieux voir. Ma petite Somalie est toujours dans ma tête.



Lettre du Saguenay

Au Saguenay-Lac-Saint-Jean, nous nous situons au second rang des régions du Québec pour l'augmentation du taux de suicide. Chez les 15-19 ans, le taux régional a plus que doublé depuis 1970 et se révèle le plus élevé au plan national. Nous vivons l'exode des jeunes, des problèmes de scolarisation, de chômage, d'augmentation de la criminalité. En juin dernier, le Comité régional de concertation et de développement (CRCD) accorde un siège spécifique pour les groupes de jeunes.

QUOI de neuf chez vous? On dit qu'à Montréal, le taux de décrochage scolaire des écoles situées dans des quartiers défavorisés dépasse 50%. On parle aussi d'enfants qui ne mangeraient pas à leur faim. J'ai même vu un sur quatre à Montréal. Au Québec, on compterait 315 000 enfants pauvres. À Trois-Rivières, depuis les fermetures, un taux de chômage qui atteint 17,1% pour les trois derniers mois.

Bien sûr notre société dispose d'une infrastructure importante en matière d'intervention, de ressources humaines engagées mais tout ça ne semble pas suffire. Dans l'important rapport du groupe de travail pour les jeunes *Un Québec fou de ses enfants*, on constate la misère des enfants et les difficultés de jeunes et tout le travail qu'il reste à faire pour changer les choses. On verrait bien ce que la réforme de M. Marc-Yvan Côté donnera aux jeunes et à chacune des régions.

Ce qui m'inquiète quelquefois, c'est le temps qui passe, les fossés qui se creusent, les peurs qui se construisent. L'impression que certains jeunes se retrouveront marginalisés, le sont déjà.

Ce qui m'inquiète encore plus c'est la banalisation, la pernicieuse banalisation qui se construit grâce à l'incapacité de plus en plus fréquente à établir des liens, à voir le plus large possible comme quand on regarde l'horizon.

On dit que la violence n'est que l'expression d'une forme de désespoir. On dit qu'elle est reliée à la pauvreté et à la culture. Quant à la peur, elle sera toujours au service du contrôle et rarement à celui de la communication. Bien sûr il faut protéger la société de toutes les formes de violence. Andrée Ruffo parle d'amour.

Ma petite Somalie n'a rien à voir avec la vraie Somalie, celle de la corne d'Afrique. Ma petite Somalie, c'est un jeune de 14 ans que j'ai connu et qui s'est enlevé la vie.

LETTRES AU DEVOIR

Ils portent tous des oeillères

LE MONDE a peur et avec raison. Qui aurait naguère imaginé que les parents auraient sujet de s'inquiéter de voir leurs enfants jouer au soleil? Ou qu'il faudrait acheter de l'eau potable en bouteille? Ou qu'on doive fermer ses fenêtres à l'air ambiant? Ou encore qu'on ne sache plus où, ni comment, vider nos poubelles?

La science nous avertit du danger et ses mises en garde sont irréfutables. La science nous dit qu'il faut changer nos habitudes si nous voulons survivre. Nos modes de vie sont incompatibles avec le XXI^e siècle. Les politiques, les économistes, les entrepreneurs ne viendront pas à notre secours. Tout est pour eux à court terme. Ils portent tous des oeillères.

Au temps de notre enfance, la banlieue de Montréal était verte: forêts, prairies, eaux claires, tous les charmes de la nature. Une famille pouvait aller en autocar passer quelques heures à la campagne et les enfants pouvaient courir dans les champs, voir la nature telle qu'elle est.

Nos gouvernements nous disent qu'ils n'ont pas d'argent pour acheter des terrains afin d'y préserver la nature. Néanmoins, ils dépensent des millions de dollars pour construire des modèles artificiels comme le Biodôme. Leur façon de respecter la nature c'est, par exemple, de protéger une espèce menacée en capturant un beluga dans le golfe du Saint-Laurent pour le mettre dans un bassin artificiel à Montréal afin d'amuser les visiteurs.

Partout sur notre planète les pollueurs et les vandales rasant les forêts, enterrant des déchets toxiques ou les jettent à la mer, abusant ainsi de la masse terrestre, sans cesse plus menacée. Pour ces gens-là, les profits sont toujours la priorité. Mais que vaudront ces profits quand nous aurons détruit les sources de vie: terre, air et eau?

Face à ces périls beaucoup de gens s'efforcent désormais d'arrêter notre course aveugle et folle vers un désastre écologique planétaire. Ces personnes, individuellement ou en groupe, agissent partout où l'urgence se fait sentir, dans leur entourage immédiat ou globalement. Ces gens sont bien en avance sur leur gouvernement. En fait, une de leurs tâches les plus difficiles est souvent d'arriver à influencer ces gouvernements.

Une autre tâche est d'éduquer les nouvelles générations, tant par l'exemple que par l'enseignement. Laisserons-nous à nos en-

fants une planète en ruines? Vous seuls en déciderez.

Elizabeth C. Speyer
Côte Saint-Luc, 22 juillet 1992

La société distincte en 1791

La société distincte ne fait plus consensus parmi les provinces sous-titré l'article en première page du DEVOIR du 1er août 1992. Mais alors, si les formulations successives du lac Meech puis de l'entente fédérale-provinciale de cet été ne font pas recette, nos premiers ministres pourraient s'inspirer des propos tenus au Parlement de Westminster en 1791, pour mieux préciser la notion de société distincte pour le Québec (cit. Le Boréal Express, 1792, p. 7):

Edmund Burke, membre de la loyale opposition: « Essayer d'avoir deux peuples ayant des langues, des lois, des moeurs différentes, c'est absurde, c'est semer des germes de discorde. Que la constitution qui régit les Canadiens (les Québécois actuels) soit basée sur leur nature même; que l'on gouverne les Anglais (le reste du Canada actuel) d'après les institutions de l'Angleterre. »

William Pitt, premier ministre de la Grande-Bretagne: « Quant à la division de la province, elle est dans une grande mesure la partie fondamentale du bill. (...) Les su-

jets français se convaincront ainsi que le gouvernement britannique n'a aucunement l'intention de leur imposer les lois anglaises. Et alors, ils considéreront d'un esprit plus libre l'opération et l'effet de ces lois, les comparant avec l'effet et l'opération des leurs. (...) Mais ce qu'il faut admettre, c'est qu'ils doivent être gouvernés à leur satisfaction. »

Faut-il préciser que ces discours se tenaient dans le cadre du débat sur l'opportunité de diviser la ci-devant province of Québec issue de la Conquête en deux colonies distinctes: le Haut-Canada et le Bas-Canada. Ce qui fut fait à la satisfaction générale, du moins dans l'immédiat.

Jacques Gagnon
Sherbrooke, 27 juillet 1992

Une bouffée d'air pur

MADAME BISSONNETTE, je viens de terminer la lecture de votre éditorial du 6 août. « Casser le moule, briser la cage ». C'est comme une bouffée d'air pur de lire vos éditoriaux dans le contexte actuel du débat constitutionnel. Vous avez solidement les deux pieds sur terre, ce qui vous permet de regarder la réalité des faits comme elle se présente, c'est-à-dire dans le bon sens, et de là, d'y apporter des éléments de solutions intéressants et originaux.

Il n'y a pas seulement LE DEVOIR qui grandit avec vous et M. Bourassa devrait avoir la modestie de s'y référer un peu plus souvent, peut-être alors que lui aussi pourrait grandir au lieu de nous rapetisser. Merci madame Bissonnette, merci de votre belle intelligence et de votre aplomb.

Un émotif qui se veut pratique et efficace.
Yves Bédard
Outremont, 6 août 1992

Il vente, il pleut

J'AI LU votre éditorial de ce matin: « Cassons le moule, brisons la cage ».

That's the (only) way, comme on le dit en français!

Depuis deux ans au Canada, les efforts pour donner une nouvelle Constitution au pays ne sont pas sans rappeler le passe-temps du Dimanche éлизабет: le Maze. C'est l'un par beau temps, malheureusement, il vente et il pleut.

Jean-Claude Merky
Montréal, 6 août 1992

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice:
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteur en chef adjoint
Jean Francoeur

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Roch Côté

Guy Deshaies

Directeur des
publications spéciales
Pierre Beaulieu

FAIS CE QUE DOIS